

H

HABERT (HENRI, ERNEST, *Marcel*, dit **MARCEL HABERT**), né le 20 septembre 1862 à Montfort-l'Amaury (Seine-et-Oise), mort le 8 octobre 1937 à Paris (9^e).

Député de Seine-et-Oise de 1893 à 1901.

Député de la Seine de 1919 à 1924.

Docteur en droit, avocat, inscrit au barreau de Paris en 1884, secrétaire de la Conférence, Marcel Habert entra dans la magistrature et devint juge d'instruction

Conseiller général du canton de Montfort-l'Amaury, Marcel Habert se dévoua à la politique boulangiste.

Il se présenta aux élections législatives de 1893 dans la circonscription de Rambouillet, sous l'étiquette de révisionniste rallié. Au premier tour, sur 19.549 inscrits et 14.502 votants, il obtint 3.840 voix contre 3.882 à Janin, républicain, 3.827 à Vian, député sortant radical, 1.918 à Cordier et 715 à Talebart. Au deuxième tour, il fut élu par 5.640 voix contre 4.690 à Vian et 4.577 à Janin, sur 15.025 votants.

Aux élections législatives du 8 mai 1898, il se représenta dans la même circonscription et fut élu au premier tour où il obtint 8.739 voix contre 4.532 à Janin et 1.732 à Coucha, sur 19.591 inscrits et 15.196 votants.

Fervent boulangiste et révisionniste, il milita pour un régime de république plébiscitaire. Après la défaite boulangiste, il devint l'un des principaux animateurs de la Ligue des patriotes. Lieutenant fidèle de Déroulède, il prit part à ses côtés aux manifestations organisées par la ligue. Il se prononça contre la révision du procès Dreyfus.

A la Chambre, il fit surtout de l'obstruction, plus souvent interrupteur qu'orateur

Au cours des 6^e et 7^e législatures, il déploya une grande activité. Secrétaire de nombreux bureaux, membre de diverses commissions et des commissions des chemins de fer et de la réforme judiciaire, auteur de propositions très variées, plus rarement rapporteur, il intervint avec vigueur et très fréquemment dans les débats en séance publique.

Par ses propositions, ses rapports, ses amendements, ses interpellations, il montra l'intérêt qu'il portait à tous les sujets d'actualité : révision de la constitution, modification du règlement, incompatibilités parlementaires, affaire des bons de Panama, affaire Dreyfus, répression des menées anarchistes, scandales de presse, régime colonial, expéditions coloniales, Algérie, amnistie, Code pénal, législation du mariage, chemins de fer, débats agricoles, crédit agricole, vins, boissons, accidents, coopératives, conseil supérieur de l'agriculture, bouilleurs de cru, chasse, questions sociales, durée du travail des femmes et des enfants, chômage, indigents, caisses de retraites, victimes de calamités, bourses d'études, écoles primaires, bureaux de placement, douanes, et très fréquemment dans tous les débats intéressant la défense nationale.

Devenu l'un des chefs de la Ligue des patriotes reconstituée, il se trouvait le 23 février 1899 avec Déroulède, lors de la tentative effectuée à la suite des obsèques du président Félix Faure, auprès du général Roget (voir notice biographique de Déroulède, t. IV, p. 1399). Arrêté, traduit devant la cour d'assises de la Seine, il fut acquitté le 31 mai 1899. Mais, inculpé ensuite de complot contre la sûreté de l'Etat, il s'enfuit. Il se constitua prisonnier le 19 décembre 1899. Incarcéré, il est condamné par la Haute Cour de justice le 23 février 1900 à cinq ans de bannissement et conduit à la frontière belge. Il rejoint Déroulède à Saint-Sébastien. Le 4 mars 1901, il est déchu de son mandat de député par la Chambre après un débat de procédure assez tumultueux.

Il revient en France en 1904 à l'expiration de sa peine et reprend ses activités en faveur des idées nationalistes.

Il se présente aux élections générales législatives de 1910 (24 avril et 8 mai) dans la circonscription de Rambouillet. Au premier tour, sur 20.147 inscrits, 16.313 votants, il obtient 6.960 voix contre 6.054 à Vian et 3.072 à Godin. Au deuxième tour, il est battu par 7.833 voix contre 8.484 à Vian.

Il est élu conseiller municipal de Paris pour le quartier Rochechouart par le IX^e arrondissement, en 1911, et conserve ces fonctions jusqu'en 1919.

Fidèle à ses convictions, il s'était engagé en 1914 et avait servi comme lieutenant au 171^e R.I. Décoré de la Croix de guerre, il reçoit la Légion d'honneur en 1916.

Il se présente aux élections générales législatives de 1919 où, pour la première fois, le corps électoral est appelé à voter au scrutin de liste proportionnel avec répartition du quotient électoral et ensuite à la plus forte moyenne, conformément à la loi électorale du 12 juillet 1919.

Au troisième rang sur la liste du bloc national républicain, union nationale républicaine, socialiste et nationale, il est élu au quotient avec huit autres de ses colistiers. Il avait obtenu 86.387 voix.

A la Chambre, il s'inscrit au groupe de l'entente républicaine démocratique. Il est nommé membre de la commission de l'Algérie, des colonies et des protectorats, de la commission de la marine marchande, de la comptabilité, des spéculations de guerre, des mines, des régions libérées.

Au cours de cette douzième législature, par de rares propositions, de plus nombreux rapports, et surtout des interventions fréquentes, ou par comparaison avec son activité parlementaire antérieure, il se montra plus législateur qu'orateur de combat, il fit preuve à la fois de la permanence de ses idées politiques et de son adaptation aux problèmes de l'heure.

Fidèle à ses préoccupations constantes, il agit en faveur des institutions politiques, du règlement, des incompatibilités, des conditions de vie des travailleurs, mais, conscient des problèmes créés par les suites de la guerre, il se consacre à la défense de l'épargne, des finances publiques, des droits des victimes de la guerre, des mobilisés, des réparations, du logement, du ravitaillement, des pensions, des assurances sociales alors facultatives.

Il entra dans la retraite en même temps que se terminait la mission d'une chambre qui devait garder dans l'histoire le nom de Chambre bleu horizon.

Il mourut à Paris le 8 octobre 1937, à l'âge de 75 ans, au moment où patriote de toujours il devait voir monter avec angoisse les menaces d'une nouvelle guerre mondiale.

HACHETTE (RENÉ), né le 26 mars 1886 à Paris, mort le 18 août 1940 à Paris (7^e).

Sénateur de l'Aisne de 1932 à 1940.

*Sous-Secrétaire d'Etat
à l'Economie Nationale
du 21 mars au 10 mai 1940*

René Hachette exerçait la profession d'armateur quand il fut élu sénateur de l'Aisne, le 10 juillet 1932, en l'emportant au second tour par 688 voix contre 645 à son principal adversaire Marquigny.

Il s'inscrivit au groupe de l'union républicaine et participa aux travaux de nombreuses commissions parmi les plus importantes : colonies (dont il fut secrétaire en 1936 et 1937), marine, législation civile et criminelle, commerce et surtout finances (de 1936 à 1940). Il fut élu secrétaire du Sénat en 1938, 1939 et 1940.

Parallèlement à son activité parlementaire, il était membre du Conseil supérieur des colonies.

Tout au long de ses huit années de mandat sénatorial, son activité fut intense et très diversifiée ainsi qu'en font foi ses très nombreuses interventions à la tribune et ses initiatives. Une simple énumération des sujets par lui traités avec compétence est éloquent : en 1933, il intervient plus spécialement sur les baux à ferme, les douanes coloniales, le marché du blé et l'avancement des officiers. En 1934, il traite des sociétés par actions, de la protection de l'épargne, du marché du caoutchouc, du programme des travaux de défense nationale, de la protection de la marine marchande, du crédit mutuel et de la coopération agricole aux colonies ; la même année il présente, au nom de la commission de la marine un important rapport sur sa responsabilité civile des pilotes et intervient plusieurs fois dans la discussion du budget de 1935. La même année, ses interventions portent plus particulièrement sur les magasins à prix unique, la conciliation et l'arbitrage des conflits de travail, les voies navigables, la politique agricole, la Compagnie générale transatlantique et la loi de finances, sans compter plusieurs avis donnés au nom des commissions de la marine et des colonies.

En 1936, il interpelle le gouvernement sur les intérêts français dans le conflit éthiopien et traite diverses questions concernant la politique agricole, les fonctionnaires, l'enseignement primaire obligatoire, l'assurance-crédit d'Etat et, évidemment, le budget de 1937. L'année 1937 le voit se préoccuper de l'accord anglo-italien en Méditerranée, de la main-d'œuvre agricole, des personnels de l'Etat, des pensions des marins, des dettes agricoles, du prix du blé. De même qu'en 1938 et 1939, il rapporte en outre, au nom de la commission des finances, le budget de la marine marchande. De 1938 à 1940 ses interventions seront toujours aussi nombreuses, surtout en matière économique.

Une telle activité le préparait logiquement à un portefeuille gouvernemental : le 21 mars 1940, Paul Reynaud le choisissait comme sous-secrétaire d'Etat à l'Economie nationale. Il assumait cette charge jusqu'au 10 mai 1940. Le 10 juillet 1940, il ne prit pas part au vote constitutionnel de Vichy.

Il devait mourir peu de temps après, le 25 août 1940. Il était âgé de 54 ans.

HACKSPILL (Louis), né le 29 juin 1871 à Bouzonville (Moselle).

Député de la Moselle de 1919 à 1924

Hackspill fit ses études au petit et au grand séminaire de Metz, puis à Rome et à Paris. Ordonné prêtre en 1895 à Metz, docteur en théologie en 1896, nommé vicaire à Thionville en 1897, puis professeur d'écriture sainte à l'Institut catholique de Toulouse de 1902 à 1907, et enfin curé de Saulny (diocèse de Metz) en 1907, il se lance dans la vie politique en 1911 à l'occasion des élections au Landtag d'Alsace-Lorraine, où il est candidat du « Centre lorrain » dans la circonscription de Saint-Avold. Elu au deuxième tour, opposé au centre allemand, il défend au Landtag une politique purement lorraine, ce qui le rend suspect aux yeux des autorités allemandes. En 1918, il devient directeur du journal *Lothringer Volkszeitung*, *La libre Lorraine*, journal catholique. Dès la libération de l'Alsace-Lorraine, il participe à la création du parti de l'union républicaine lorraine. Il se présente sur la liste de ce parti aux élections législatives de 1919. La liste de l'union républicaine lorraine obtint la majorité absolue et sur les huit députés qu'elle comportait Hackspill obtint le septième rang avec 61.204 voix ; sur la même liste Robert Schuman avait été élu second avec 62.089 voix. Les candidats de la liste socialiste unifiée n'avaient réuni que 27.229 à 26.407 voix et la liste française républicaine lorraine 6.955 à 6.467 voix.

A la Chambre, membre de la commission d'Alsace-Lorraine, il manifesta par ses propositions, rapports et interventions, l'intérêt qu'il portait à sa province meurtrie, notamment en matière de mines de potasse, chemins de fer, conseils de prud'hommes, indemnités aux internés et expatriés.

Critiqué dans son pays à la fois pour son activité de directeur de journal, pour ses propos très libres et ses conceptions sociales, il ne fut pas désigné comme candidat par son parti aux élections de 1924.

Nommé en 1927 curé de Graincourt, il cessa toute activité politique.

Pendant la seconde guerre mondiale il se réfugia dans l'Ariège dès 1939.

HAQUENIN (Victor, *Gustave*), né le 13 avril 1849 à Bazancourt (Marne), mort le 13 février 1927 à Bazancourt.

Député de la Marne de 1906 à 1910.

Agriculteur, sylviculteur, il obtint son premier mandat comme conseiller municipal en 1876 ; adjoint au maire en 1878 et maire de Bazancourt de 1879 à 1925 ; conseiller d'arrondissement de 1895 à 1898 ; conseiller général du canton de Bourgogne de 1898 à 1913 ; membre de la commission départementale de 1900 à 1906.

Candidat républicain radical aux élections législatives de 1906, il fut élu député le 6 mai, au premier tour, par 6.151 voix contre 2.463 à M. de Granrut, libéral, 2.392 à M. Gávreau, progressiste, et 502 à M. Grunvallet, socialiste unifié.

Membre de diverses commissions dont la commission des octrois et la commission des douanes, il intervint à propos de la législation relative au divorce, à la légitimation des enfants adultérins et en matière budgétaire sur la publication des rôles des impôts. Il était inscrit au groupe de la gauche démocratique.

Réélu en 1910 par 5.573 voix contre 5.087 à M. Dubois, progressiste, il continua d'appartenir à la commission des douanes. Il déposa une proposition de loi en faveur des victimes d'un orage de grêle dans la commune d'Hermonville et intervint à propos de la suppression des périodes territoriales, des routes départementales, de la reconstitution du vignoble et de la législation sur la chasse.

Il ne fut pas candidat aux élections de 1914.

Gustave Haquenin avait pris part à la guerre de 1870 dans le 3^e bataillon de la garde nationale mobile de la Marne à l'armée du Nord.

Il mourut à Bazancourt le 13 février 1927, à l'âge de 78 ans. Il était officier du Mérite agricole.

HAINSSSELIN (GUSTAVE, FRANÇOIS, AUGUSTIN), né le 9 février 1835 à Airion (Oise), mort le 24 septembre 1925 à Saint-Just-en-Chaussée (Oise).

Député de l'Oise de 1889 à 1898.

Ingénieur civil, Gustave Hainsselin débuta dans cette carrière par la construction de ponts en Pologne russe, pour le chemin de fer de Saint-Petersbourg à Varsovie. Revenu en France en 1861, il fut chargé de la construction du pont de Scorff, dans le port militaire de Lorient. Il réalisa d'importants travaux en France, en Italie, en Russie, en Hollande ; parmi les plus remarquables, on peut citer la construction des piles du grand viaduc de 1.700 mètres de long de Moerdijk en Hollande, ouvrage situé 33 mètres au-dessous du niveau de la mer.

Retré définitivement en France en 1875, il se retire à Saint-Just; après le 16 mai, il est élu conseiller d'arrondissement sur une profession de foi républicaine, puis conseiller général en 1877.

En 1889, candidat aux élections législatives, il rédige une circulaire dans laquelle il se prononce notamment « contre toute tentative de révolution; pour une politique d'affaire, de réforme de l'impôt foncier, de protection du commerce et de l'agriculture ». Il est pour une politique libérale mais ferme, contre une révision constitutionnelle.

Elu par 11.007 voix contre 9.135 à son adversaire, M. de Chatenay, il fut membre de la commission des chemins de fer pour laquelle il rapporte de nombreux projets de loi tendant à l'établissement de lignes de chemin de fer d'intérêt local. Il rapporte également de nombreuses pétitions.

Réélu en 1893, au deuxième tour, par 10.040 voix contre 7.207 à son même adversaire, M. de Chatenay, il continue de siéger au sein de la commission des chemins de fer et de rapporter en son nom de nombreux projets. Il fut également président du 10^e Bureau.

Il ne se représenta pas aux élections de 1898.

Il mourut nonagénaire le 24 septembre 1925 à Saint-Just où il s'était retiré.

HALGAN (EMMANUEL, LÉONCE), né le 16 février 1839 à Nantes (Loire-Inférieure), mort le 22 octobre 1917 à Vertou (Loire-Inférieure).

Sénateur de la Vendée de 1889 à 1917.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. III, p. 305.)

Emmanuel Halgan fut réélu sénateur de la Vendée le 4 janvier 1891, au premier tour, par 462 voix contre 393 à Auger, républicain. Siégeant sur les bancs de la droite, il se signale par une activité importante touchant à presque tous les domaines, soit dans l'ordre législatif, soit dans l'ordre politique. Il s'est notamment opposé, en 1904-1905, à la législation laïcisant l'Etat.

Il fut réélu par deux fois au premier tour, le 28 janvier 1900 par 486 voix sur 876 votants et le 3 janvier 1909 par 471 voix sur 867 votants.

Il devait mourir pendant la guerre à Vertou le 22 octobre 1917, à l'âge de 78 ans.

HALGOUËT (MAURICE, MARIE, JOSEPH de **POULPIQUET** du) né le 11 décembre 1847 à Rénac (Ille-et-Vilaine), mort le 1^{er} avril 1919 à Rénac.

Député d'Ille-et-Vilaine de 1895 à 1919.

Issu d'une très ancienne famille bretonne, Maurice du Halgouët, ancien élève de Polytechnique, fit carrière dans

l'artillerie où il atteignit le grade de lieutenant-colonel.

Jeune officier de 23 ans, il fut brillamment la campagne de 1870. Chevalier de la Légion d'honneur, il prit sa retraite sur ses terres où il se consacra à la vie politique. Maire de Rénac, conseiller général, il se présente pour la première fois, le 5 mai 1895, à une élection partielle législative dans la circonscription de Redon, pour remplacer Récipon décédé le 20 février 1895.

Sur 25.334 inscrits, 20.917 votants, du Halgouët, candidat de la droite, est élu par 10.915 voix contre 9.904 à Guérin.

Dans la même circonscription, il est réélu au premier tour le 8 mai 1898 par 13.333 voix sur 26.004 inscrits et 17.350 votants, sans concurrent. Le 27 avril 1902, il est réélu par 12.984 voix contre 8.318 à Thélohan sur 25.678 inscrits et 21.445 votants. De même le 6 mai 1906, où il obtient 14.881 voix sur 26.182 inscrits et 19.770 votants, sans concurrent.

Le 24 avril 1910 il est encore réélu par 13.911 voix sur 26.356 inscrits, 19.580 votants, dont 5.580 bulletins nuls. Il est élu pour la dernière fois le 26 avril 1914 par 12.989 voix sur 25.978 inscrits, 20.895 votants, contre 7.627 voix à Gascon.

Au cours de cette dernière législature il put éprouver la grande fierté de voir ses trois fils suivre la tradition militaire de sa famille et le grand deuil de perdre deux d'entre eux tués au front.

A la Chambre, il appartient toujours aux groupes de droite.

Au cours de six législatures, il fut membre des commissions des économies administratives, du Règlement, du travail, des P.T.T., de législation fiscale, des pensions, de l'armée,

Par ses propositions, ses nombreux rapports, ses interventions fréquentes, il manifesta l'intérêt qu'il portait essentiellement à la défense nationale, à l'armée, aux questions budgétaires, à l'enseignement, à la situation religieuse, aux questions ouvrières, à l'assistance, aux familles nombreuses, au ravitaillement.

Il mourut à Rénac, dans la joie de la victoire pour laquelle il avait tant donné, le 1^{er} avril 1919, à l'âge de 72 ans.

HALLEGUEN (CORENTIN), né le 10 décembre 1832 à Pleyben (Finistère), mort le 9 juillet 1899 à Châteaulin (Finistère).

Sénateur du Finistère de 1894 à 1899.

Originaire d'une modeste famille d'agriculteurs, Corentin Halleguen vécut, jusqu'à l'âge de 13 ans, dans la ferme paternelle. Ce n'est qu'ensuite qu'il put fréquenter l'école. A 26 ans, il acheta une charge d'avoué près le tribunal civil de Châteaulin et acquit bientôt une grande notoriété dans la

région. En février 1881, il fut nommé maire de Chateaulin ; en 1883, il entra au Conseil général du Finistère pour représenter ce canton. S'étant fait remarquer au sein de cette assemblée dans les questions concernant l'enseignement et l'agriculture, il fut désigné comme président de la société d'agriculture de l'arrondissement et membre du conseil départemental de l'instruction publique.

En 1894, il fut porté candidat aux élections sénatoriales sur la liste républicaine qui s'opposait à une liste monarchiste conduite par Soubigou, sénateur sortant. Dans son programme il réclamait une politique démocratique modérée. Il triompha assez aisément le 7 janvier 1894, au premier tour de scrutin, obtenant 685 voix sur 1 223 suffrages exprimés, contre 561 voix au plus favorisé de la liste rivale.

Corentin Halleguen s'inscrivit au groupe de la gauche républicaine mais ne participa pas aux débats publics du Sénat. Son mandat fut d'ailleurs de courte durée puisqu'il mourut le 9 juillet 1899. Il était âgé de 86 ans.

Son fils, Théodore Halleguen fut député du Finistère de 1906 à 1910.

HALLEGUEN (THÉODORE), né le 4 juillet 1867 à Chateaulin (Finistère).

Député du Finistère de 1906 à 1910.

Fils de Corentin Halleguen, sénateur du Finistère de 1849 à 1899, Théodore Halleguen était licencié en droit, avoué et maire de Chateaulin.

Elu député aux élections législatives du 20 mai 1906 par 7.254 voix contre 6.848 à M. Miossec, député sortant, il s'inscrivit au groupe de la gauche radicale, puis de l'union démocratique.

Il ne prit l'initiative d'aucun dépôt et n'aborda jamais la tribune.

Les élections de 1910 ne lui furent pas favorables et il dut céder son siège à M. Daniélou qui le battit par 7.168 voix contre 7.024.

HALNA du FRETAY (FRANÇOIS, AUGUSTE, MARIE, JOSEPH), né le 13 septembre 1891 à Saint-Goazec (Finistère).

Sénateur du Finistère de 1938 à 1944.

François Halna du Fretay appartient à une de ces vieilles familles de la noblesse bretonne où les mésalliances sont rares. Sa mère est née Monjaret de Kérégu et lui-même épousa une descendante des La Monneraye. Il compte dans son ascendance l'amiral Halna du Fretay (voir ci-dessous) qui siégea douze ans au Sénat, de 1881 à 1893. Cependant, si François Halna du Fretay

sera, lui aussi, membre de la Haute Assemblée, il ne partage pas la vocation maritime de son aïeul : il se fera assureur-conseil.

Après la guerre de 1914-1918, où sa conduite lui vaut la Croix de guerre, une élection partielle au conseil municipal de Ploaré lui est l'occasion, le 18 janvier 1920, d'entrer dans la vie publique. Une semaine plus tard, le 25 janvier, ses collègues le choisissent comme maire. Il sera ensuite constamment réélu, comme d'ailleurs à l'assemblée départementale où il entre le 26 juillet 1926.

Aux élections sénatoriales du 23 octobre 1938 François Halna du Fretay jugea le moment venu de tenter sa chance. Juste prévision : il fut élu, en troisième position, au troisième tour de scrutin, par 676 voix sur 1.354 électeurs inscrits.

Membre du groupe de l'union républicaine, il n'eut guère le temps d'imprimer sa marque aux débats du Sénat. Il en était encore à faire son apprentissage dans les trois commissions auxquelles il appartient : commission des comptes spéciaux — dont il était secrétaire — commission d'hygiène et de prévoyance sociales, commission de la marine, lorsque lui fut proposé au Congrès de Vichy, le 10 juillet 1940, le choix que l'on sait : pour ou contre la révision des lois constitutionnelles par le maréchal Pétain. Il fut pour.

HALNA du FRETAY (Vice-amiral HIPPOLYTE MARIE), né le 11 mai 1819 à Ploaré (Finistère), mort le 28 avril 1893 à Paris.

Sénateur du Finistère de 1881 à 1893.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. III, p. 306.)

Royaliste convaincu, continuant sa politique d'opposition générale, l'amiral Halna du Fretay connut cependant, quelques mois avant sa mort, le 24 novembre 1892, la satisfaction d'être acclamé par tous les bancs du Sénat républicain. La nouvelle venait de parvenir à Paris que nos troupes étaient définitivement victorieuses au Dahomey. « Messieurs, s'écria Halna du Fretay, aujourd'hui qu'il est officiellement confirmé que notre vaillante colonne expéditionnaire est entrée victorieuse à Abomey, je propose au Sénat d'envoyer ses félicitations aux braves soldats, si brillamment conduits par le général Dodds, qui ont eu à vaincre, pour obtenir ce glorieux résultat, des obstacles presque insurmontables. » La Haute Assemblée lui fit une ovation.

Le 28 avril 1893, l'amiral qui se trouvait à Paris pour la session du Sénat, succombait à une congestion cérébrale. Il avait 74 ans.

HAMEL (Louis, Ernest), né le 2 juillet 1826 à Paris, mort le 6 janvier 1898 à Paris.

Sénateur de Seine-et-Oise de 1892 à 1898.

Après des études au lycée Henri IV à Paris, Ernest Hamel suivit les cours de la Faculté de droit et s'inscrivit au barreau de Paris. Mais cet arrière-petit-neveu du grammairien Lhomond était plutôt attiré par les lettres et l'histoire : il abandonna rapidement le barreau pour se tourner vers les recherches et la littérature. Son premier ouvrage, publié en 1851, était un recueil de poésies *Les derniers chants*. Parurent ensuite divers ouvrages historiques : *Etienne Marcel, Le duc de Guise, Histoire de Marie-Tudor*. Finalement ce fut l'histoire de la Révolution et l'histoire contemporaine qui retinrent entièrement son activité d'écrivain. Son œuvre en ce domaine fut extrêmement abondante et lui valut de devenir président de la Société des Gens de Lettres. Citons parmi les nombreux ouvrages dont il fut l'auteur : *Histoire de Saint-Just, Histoire de Robespierre, Thermidor, Précis de l'histoire de la Révolution, la République sous le Directoire et le Consulat, Le Premier Empire, La Restauration, Le Second Empire*.

Les idées républicaines et démocratiques qu'il professait et la sympathie qu'il portait aux hommes de la Révolution de 1789 se heurtèrent à l'hostilité du gouvernement de Napoléon III : son *Histoire de Saint-Just* parue en 1859 fut saisie et mise au pilon ; les éditeurs de son *Histoire de Robespierre* furent en 1865 menacés de poursuites.

Tout naturellement, il devait ainsi s'orienter vers la politique. D'abord il se lança dans le journalisme. Il écrivit dans les principaux journaux d'opposition sous le Second Empire : *le Courrier du dimanche, l'Opinion nationale, le Siècle, la Presse libre, la Réforme, la Revue contemporaine*. Plus tard il fonda, avec Louis Blanc, *l'Homme libre* dont il devint directeur en 1877.

Ses sentiments républicains l'amènèrent également à représenter l'opposition dans diverses consultations électorales du Second Empire mais il échoua dans ses tentatives. En 1857, il s'était présenté dans la Somme contre le candidat officiel, le docteur Conneau, médecin de Napoléon III. De nouveau candidat en 1863, il fit campagne pour l'abolition de la loi de sûreté générale, l'instruction gratuite et obligatoire, les franchises municipales, la liberté de presse et de réunion. Bien qu'il eût recueilli plus de 5 000 voix, il ne fut pas élu.

Au cours de la guerre de 1870 il servit comme simple soldat dans un bataillon de francs-tireurs et dans la garde nationale de Paris.

Après la chute de l'Empire, une carrière politique semblait pouvoir enfin s'ouvrir pour lui. Toutefois, il rencontra encore maints obstacles avant d'accéder au parlement. Aux élections du 8 février 1871 à l'Assemblée Nationale, porté sur la liste républicaine dans la Somme, il fut battu avec elle par la

liste conservatrice. Cependant il fut élu au Conseil général de ce département où il représenta le canton de Moreuil jusqu'en 1876. Il subit un nouvel échec aux élections législatives du 20 février 1876 dans la circonscription de Montdidier, ne réunissant sur son nom que 7.370 voix contre 8.737 au candidat du centre gauche.

Quittant la Somme, il obtint d'ailleurs un succès à Paris : il entra au conseil municipal en janvier 1878 comme représentant du XII^e arrondissement — quartier des Quinze-Vingts — fut réélu en 1881 et en 1884 mais échoua au renouvellement de 1887. Eché également lors d'une élection sénatoriale partielle en Seine-et-Oise le 10 janvier 1892. Enfin, étant alors maire de Richebourg près de Houdan, il parvint à entrer au Sénat le 9 octobre 1892, en remplacement de Léon Journault, sénateur de Seine-et-Oise décédé ; il fut élu au second tour de scrutin, obtenant 746 voix sur 1.347 suffrages exprimés, devant Massicault qui en recevait 595. Il s'inscrivit aux groupes de l'union républicaine et de la gauche républicaine puis au groupe républicain radical.

Pendant les cinq années que dura son mandat sénatorial, Ernest Hamel développa une activité inlassable qui s'étendit à des domaines très variés. Dès le mois de décembre 1892 il rapportait une proposition de loi relative à la nomination des directeurs des compagnies minières et de chemins de fer. Il prit part à de nombreuses discussions sur des sujets très divers : modification de la loi sur la presse, société du canal de Panama, modification du code d'instruction criminelle, organisation de l'Algérie, 1893 ; droit de suffrage des femmes dans les élections aux tribunaux de commerce, réparation des erreurs judiciaires, institution d'un ministère des colonies, 1894 ; incompatibilités parlementaires, 1897, etc.. Le 27 mai 1895 il déposa un projet de résolution tendant à la création au Sénat de trois commissions spéciales chargées d'étudier la réforme administrative, la réorganisation judiciaire et la réforme de l'administration fiscale. Sur ce dernier point d'ailleurs, il déposa une proposition de loi qui fut prise en considération par le Sénat le 17 juin 1897.

Son zèle dans les commissions ne fut pas moindre. Nombreuses furent celles aux travaux desquelles il participa. Il présida en particulier la commission de la propriété artistique et littéraire.

La mort vint mettre fin, le 6 janvier 1898 à cette remarquable activité. Il s'éteignit à Paris, le 6 janvier 1898, à l'âge de 71 ans.

HAMELIN (HENRI), né le 2 août 1874 à Joigny (Yonne).

Sénateur de l'Yonne de 1922 à 1944

Henri Hamelin était directeur du journal *le Républicain de l'Yonne*, juge au tribunal de commerce de Joigny, vice-

président de la caisse fédérale mutualiste de l'Est et conseiller général depuis 1913.

C'est le 10 décembre 1922 qu'il fut élu pour la première fois sénateur de l'Yonne, au troisième tour de scrutin, par 420 voix sur 833, contre 399 à son concurrent Milliaux. Inscrit au groupe de la gauche démocratique, il fait preuve d'une activité notable dont on trouve la trace dans les nombreux rapports qu'il élabore d'abord au nom de la commission des chemins de fer et transports et de l'outillage national, de la commission du commerce, de l'industrie et des postes, puis de la commission des colonies. La législation commerciale, la mutualité et l'outillage national en sont les principaux sujets.

Il est réélu au deuxième tour le 9 janvier 1927, avec 513 voix sur 834 votants. Il poursuit au Sénat son activité de législateur et devient, le 15 janvier 1931, secrétaire du Sénat, poste qu'il conservera jusqu'en 1936.

Son mandat de sénateur est renouvelé le 20 octobre 1935, au deuxième tour, par 464 voix sur 843 votants. Dès le 6 novembre 1936 il est nommé questeur du Sénat, poste auquel la confiance de ses collègues devait le maintenir d'année en année jusqu'en 1940. Son activité législative devient évidemment moindre, encore qu'on relève de sa part le dépôt d'un ordre du jour sur les accords anglo-italiens qui faisaient l'objet d'une interpellation de MM. Plaisant et Armbruster.

Lors du scrutin constitutionnel du 10 juillet 1940 il est porté comme n'ayant pas pris part au vote, retenu à Paris par le devoir de sa fonction.

HANNOTIN (Louis, Edmond), né le 18 novembre 1874 à Charleville (Ardennes)

Sénateur des Ardennes de 1938 à 1945.

Edmond Hannotin était issu d'une famille fixée depuis plus de deux siècles dans la région des Ardennes où plusieurs de ses ancêtres avaient exercé des mandats électifs locaux. Suivant les traces de son père qui était magistrat, il fit de brillantes études, obtint la licence en droit, sortit premier de l'Ecole des sciences politiques, fut admis premier au concours de l'auditoriat du Conseil d'Etat. En 1906, il devint avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation. Il présida l'Ordre de 1926 à 1929.

Parti à la guerre comme adjudant, il en revint capitaine et décoré de la croix de chevalier de la Légion d'honneur.

Parallèlement à sa carrière de juriste, il s'intéressait aux questions agricoles que son activité de propriétaire-agriculteur à La Berlière, dans les Ardennes, lui avait fait connaître. Dès 1904, il avait été élu président du Comice agricole de Vouziers et fut nommé ensuite président de la section de Vouziers de la Société d'agriculture.

Depuis 1899 il était conseiller municipal de sa commune de La Berlière, dont il fut élu maire en 1925. Il faisait partie en outre du Conseil général des Ardennes depuis 1922 pour le canton de Buzancy, où il occupa les fonctions de président de la commission départementale et de vice-président du Conseil général (1925).

Edmond Hannotin se présenta aux élections sénatoriales du 23 octobre 1938, dans les Ardennes, comme républicain national, partisan d'une politique tendant au raffermissement de l'autorité de l'Etat et au redressement de l'économie. Il fut élu au premier tour de scrutin par 467 voix sur 837 suffrages exprimés.

Sa présence au Sénat quoique brève, puisque son mandat allait se terminer en 1945, fut marquée par une grande activité qui s'exerça principalement dans le domaine du droit civil. Membre de la commission de législation civile et criminelle, il rapporta plusieurs projets de loi concernant les actes de l'Etat civil ainsi que le projet tendant à permettre, en temps de guerre, le mariage sans comparution personnelle des militaires sous les drapeaux. En juin 1939, il participa à la discussion du projet de loi portant réforme des régimes matrimoniaux et déposa diverses propositions de loi, notamment une proposition relative à la limite d'âge des magistrats de la Cour de cassation, dont il fut rapporteur.

Le 10 juillet 1940 à Vichy, il vota en faveur de la loi constitutionnelle qui accordait les pleins pouvoirs au gouvernement du maréchal Pétain.

Il était officier de la Légion d'honneur depuis 1928 et officier du Mérite agricole.

HANOTAUX (ALBERT, AUGUSTE, Gabriel), né le 19 novembre 1853 à Beauvevoir (Aisne).

Député de l'Aisne de 1886 à 1889.

Ministre des Affaires étrangères du 30 mai 1894 au 1^{er} novembre 1895 et du 29 avril 1896 au 28 juin 1898.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. III, p. 308.)

C'est à la crise du boulangisme que Gabriel Hanotaux dut la perte de son mandat législatif. Il avait voté les poursuites contre le général Boulanger et, aux élections de septembre 1889, ses électeurs lui préférèrent le comte Jean Caffarelli, descendant d'une famille de noblesse d'Empire, soutenu par les comités boulangistes. Ce dernier fut élu dès le premier tour de scrutin par 7.501 voix sur 13.089 votants contre 5.262 à Gabriel Hanotaux.

Retrouvant alors l'administration diplomatique, il fut tout d'abord nommé, en octobre 1889, sous-directeur à la direction des affaires politiques, puis en 1892, directeur des consulats.

Mais, l'affaire de Panama discréditant le personnel politique en place, permit la promotion d'une nouvelle génération d'hommes politiques jeunes. C'est ainsi qu'à 41 ans, Gabriel Hanotaux devint ministre des Affaires étrangères. Du 30 mai 1894 au 28 juin 1898, participant successivement aux deuxième et troisième cabinets Charles Dupuy, au troisième cabinet Ribot, puis au ministère Méline, il occupera ce poste avec une seule interruption (cabinet Léon Bourgeois, du 1^{er} novembre 1895 au 29 avril 1896).

Au ministère des Affaires étrangères, son action se développe dans deux directions.

Cet ancien chef de cabinet de Jules Ferry est un colonialiste convaincu qui écrit : « Une puissance sans colonie est une puissance stérile : tous les éloges et toutes les grâtes de l'histoire iront toujours aux peuples colonisateurs ». Deux faits, entre autres, illustrent cette conviction : l'envoi en novembre 1894 du corps expéditionnaire du général Duchesne à Madagascar pour lequel il fait voter un crédit de 65 millions par les Chambres ; le soutien accordé ensuite à la mission Marchand. Mais il appartiendra à Delcassé, son successeur au Quai d'Orsay, de régler l'incident de Fachoda et d'apaiser la tension franco-anglaise.

Par ailleurs, le problème est d'affirmer la position française en Europe. La convention militaire franco-russe de 1892 vient d'être seulement ratifiée par les deux Etats lorsque Gabriel Hanotaux devient ministre en 1894. Il faut donc consolider encore cette alliance et le signe extérieur en sera la visite du Président Félix Faure en Russie en 1897. Quant à l'Allemagne, il semble que Gabriel Hanotaux ait été partisan de l'établissement avec ce pays d'un *modus vivendi* assurant l'expansion coloniale française, d'une certaine complaisance, voire d'un appui discret face à l'Angleterre.

A la chute du cabinet Méline, Gabriel Hanotaux est mis en disponibilité comme ministre plénipotentiaire de 1^{re} classe. Après un échec aux élections sénatoriales (1904), il abandonnera la vie politique mais aura encore l'occasion de participer à la vie publique en étant délégué de la France à la S.D.N. en 1918 et ambassadeur extraordinaire à Rome en 1920.

Hanotaux pouvait dire justement de lui-même : « L'histoire me conduisit à la politique... Finalement, la politique me rendit à l'histoire ». En effet, à l'instar de son grand-oncle Henri Martin, il a mené également une carrière féconde d'historien et publié de nombreux ouvrages : *Histoire du Cardinal de Richelieu*, *Histoire de la France contemporaine*, *Histoire illustrée de la guerre de 1914*, l'histoire des colonies françaises et de l'expansion de la France dans le Monde. Il a participé à l'élaboration et dirigé la publication de *l'Histoire de la Nation française* ainsi que de *l'Histoire de la Nation égyptienne*.

L'Académie française lui avait décerné le prix Gobert en 1894. Il en était mem-

bre depuis 1897, en remplacement de Challemel-Lacour. Il était également grand-croix de la Légion d'honneur.

HARCOURT (PIERRE, LOUIS, Bernard, comte, puis marquis d') né le 20 août 1842 à Paris, mort le 8 avril 1914 à Paris (7^e).

*Représentant du Loiret
à l'Assemblée Nationale en 1871.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. III, p. 310.)

Après son double échec aux élections de 1876 et de 1877, le comte d'Harcourt se désintéressa de la politique.

Il mourut le 8 avril 1914 à Paris, à l'âge de 72 ans.

HARCOURT (CHARLES, FRANÇOIS, MARIE, duc d') né le 21 juin 1835 à Paris, mort le 4 novembre 1895 à Paris (7^e).

*Représentant du Calvados
à l'Assemblée Nationale en 1871.*

Député du Calvados de 1876 à 1881.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. III, p. 310.)

Le duc d'Harcourt avait renoncé à la vie politique depuis les élections de 1881 auxquelles il ne s'était pas présenté.

Il mourut le 4 novembre 1895 à Paris, à l'âge de 60 ans.

HARCOURT (CHARLES, FÉLIX, MARIE, comte d'), né le 18 avril 1870 à Paris.

Député du Calvados de 1919 à 1924

Sénateur du Calvados de 1925 à 1945.

Descendant d'une célèbre famille, le comte d'Harcourt était le second fils du duc François, aide de camp de Mac-Mahon. Après des études secondaires au lycée Saint-Louis, il épousa par tradition familiale la carrière militaire. Après être entré en 1891 à Saint-Cyr, il devient officier de chasseurs à pied. Mais, pour suivre une autre tradition de famille, il donna sa démission en 1902 et devint en 1908 conseiller général de Thury-Harcourt. Cependant, il devait revêtir à nouveau l'uniforme de chef de bataillon durant la guerre de 1914-1918. Il commandait sur l'Aisne, puis en Alsace et au Chemin-des-Dames le 9^e régiment de chasseurs alpins, à la tête duquel il fut deux fois blessé.

Après la guerre, il ne resta pas longtemps sur le grand domaine de Thury-Harcourt. Déjà conseiller municipal et conseiller général, il se présenta avec succès à la députation le 16 novembre 1919.

A la Chambre, il s'inscrit au groupe de l'entente républicaine démocratique. Son activité s'y centra surtout sur les problèmes militaires et agricoles. Il se retira de la compétition électorale en 1924 par suite de la réduction du nombre des députés.

Mais, issu d'une longue lignée de pairs de France, il n'est pas étonnant qu'il ait été tenté de siéger au Sénat. En effet, dès le 28 juin 1925, il est élu sénateur au premier tour par 660 voix contre 225 à son concurrent, sur 1.128 votants. Ses concitoyens devaient lui renouveler fidèlement leur confiance : le 22 octobre 1929, où il est réélu au premier tour par 887 voix sur 1.140 votants ; il en est de même en 1938 où il recueille 956 voix, toujours au premier tour, sur 1.168 votants.

Au Sénat, où il siège sur les bancs de l'union républicaine, il est membre de la commission de l'enseignement, de la commission de l'armée dont il devient le secrétaire en 1934, de la commission de l'agriculture en 1936. Comme à la Chambre, ses très nombreuses interventions concernent surtout l'armée, les personnels militaires, l'agriculture et les haras.

A la séance de l'Assemblée Nationale, le 10 juillet 1940 à Vichy, il vote pour le projet de loi constitutionnel.

Il est officier de la Légion d'honneur, décoré de la Croix de guerre 1914-1918 et officier de l'ordre de l'Empire britannique.

HARCOURT (FRANÇOIS. CHARLES, JEAN-MARIE, duc d'). né le 12 juillet 1902 à Thury-Harcourt (Calvados)

Député du Calvados de 1929 à 1942.

Neveu du comte Charles d'Harcourt, qui représenta le département du Calvados de 1919 à 1924, François, Charles, Jean-Marie, dixième duc d'Harcourt et de Beuvron appartient à la branche aînée d'une des plus illustres familles de Normandie dont on retrouve l'origine dès le XIII^e siècle et qui compta entre autres, parmi ses principaux membres, d'éminents diplomates et hommes politiques.

Après des études secondaires au lycée Louis-le-Grand, il reçoit le diplôme de l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales. Son mariage avec la fille du baron François Gérard, alors député du Calvados, sera à l'origine de sa carrière politique. En effet, à la suite du décès de son beau-père, le 20 février 1929, il se présente à l'élection législative partielle qui a lieu dans la circonscription de Bayeux le 21 avril de la même année afin de pourvoir le siège laissé vacant. Elu député au premier tour de scrutin par 8.129 voix sur 9.181 votants, il va continuer la politique et les traditions du baron Gérard en restant un défenseur actif des intérêts de son Bessin natal.

Inscrit au groupe des indépendants, il devient membre de la commission de l'Algérie, des colonies et des protectorats et de la commission des comptes définitifs

et des économies (1930). Mais il s'intéresse particulièrement aux problèmes du monde rural et dépose une proposition de loi tendant à la révision équitable des baux ruraux pour permettre aux fermiers une vie décente sur la terre qu'ils exploitent ; il participe à la discussion de plusieurs propositions de loi relatives aux baux à ferme (1931).

Elu secrétaire de la Chambre le 14 janvier 1932, il se démet de ses fonctions le 19 janvier suivant.

Aux élections générales du 8 mai 1932, François d'Harcourt qui était alors conseiller municipal de Maisons Brigue à nouveau les suffrages des électeurs sur la liste d'union nationale républicaine. Il est réélu au premier tour de scrutin par 7.553 voix contre 3.761 à Houyvet, sur 11.719 votants. Il redevient membre de plusieurs commissions, celle des comptes définitifs et des économies, celle de la marine marchande et de la marine militaire (1932). Ainsi que sous la législature précédente, il fait partie, en 1933, de la commission de l'Algérie, des colonies et des protectorats, puis en 1934 siège à la commission des affaires étrangères.

Fidèle à son action en faveur de l'agriculture et devant l'ampleur de la crise qu'elle traverse, il est l'auteur en 1935 d'une proposition de loi, qu'il fait aboutir, tendant à accorder aux fermiers engagés dans des baux dont les prix ne sont plus en rapport avec le cours des récoltes agricoles le bénéfice de la loi du 5 avril 1933.

Lors de la discussion générale du budget de l'exercice 1936, il critique la politique financière du gouvernement et dénonce la persistance de la crise économique malgré les pleins pouvoirs dont jouit le gouvernement pour la défense du franc.

Au renouvellement du 26 avril 1936, il retrouve son siège pour la troisième fois, toujours au premier tour de scrutin, avec 8.562 voix contre 1.437 à M. Collette, sur 11.063 votants. Il entre à la commission de l'enseignement et des beaux-arts (1936), à celle des P.T.T. (1938) et à celle du travail (1939). On l'entend au cours de la discussion : du projet de loi relatif aux statuts qui régissent la Banque de France (1936), de la proposition de loi réglant les rapports entre locataires et bailleurs (1939) et il interpelle le gouvernement sur sa politique agricole (1940).

Comme beaucoup de ses collègues, il vote le 10 juillet 1940, à Vichy, en faveur du projet de loi constitutionnelle présentée par le maréchal Pétain.

Le duc d'Harcourt est membre du Jockey Club.

HARENT (JOSEPH. MARIE, LÉOPOLD), né le 10 juin 1879 à Villers-Bocage (Somme).

Sénateur de la Somme de 1936 à 1944.

Agriculteur, maire de Sauvillers-Mongival, président de la Chambre d'agriculture de la Somme et président de la fédéra-

tion des associations agricoles du nord de la France, Joseph Harent se présenta aux élections sénatoriales du 20 octobre 1935. N'ayant obtenu que 382 voix sur 1.320 votants au premier tour, il fut élu au second tour par 615 voix sur 1.317 votants.

N'appartenant à aucun groupe, il siégea dans plusieurs commissions : des douanes et de l'Algérie, 1936 ; des travaux publics, 1937 ; finalement de la commission de l'agriculture, 1938. Son activité fut axée sur les problèmes agricoles, notamment ceux des céréales, et sur les questions liées à la situation démographique.

Le 10 juillet 1940, il vota en faveur de la loi constitutionnelle qui accordait les pleins pouvoirs au gouvernement du maréchal Pétain.

HARISPE (JEAN-CHARLES), né le 17 juillet 1817 à Saint-Etienne-de-Baïgorry (Basses-Pyrénées), mort le 11 février 1896 à Lecumberry (Basses-Pyrénées).

*Député des Basses-Pyrénées
de 1876 à 1881 et de 1885 à 1889.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. III, p. 313.)

Au mois de juillet 1889, Jean-Charles Harispe, député de Mauléon, annonce qu'il se retire de la vie publique et propose Louis Etcheverry au suffrage des ses électeurs. Ce dernier est élu au premier tour de scrutin, le 22 septembre 1889, après une campagne électorale passionnée.

Jean-Charles Harispe abandonne dès lors toute activité politique et meurt le 11 février 1896 à Lecumberry, où il s'était retiré, à l'âge de 78 ans.

HARRIAQUE SAINT-MARTIN (MONNOCHCO), né le 8 octobre 1849 à Hasparren (Basses-Pyrénées), mort le 8 août 1905 à Paris (8^e).

*Député des Basses-Pyrénées
de 1893 à 1905.*

Propriétaire rentier, selon l'expression de cette époque, Harriague Saint-Martin était maire d'Hasparren et conseiller général lorsqu'il se présenta aux élections générales législatives de 1889, sous l'étiquette de républicain. Il fut battu mais obtint une importante minorité contre Labat, candidat bonapartiste.

Aux élections générales des 20 août et 3 septembre 1893, il fut élu dans la 2^e circonscription de Bayonne, au premier tour, avec 5.342 voix sur 10.944 inscrits, 9.202 votants, contre 3.778 à Dibassary, prêtre du pape et conservateur.

Aux élections générales du 8 mai 1898 il se représente sous la même étiquette,

dans la même circonscription, et fut élu au premier tour par 7.881 voix sur 11.986 inscrits et 8.175 votants, sans concurrent. Aux élections générales du 27 avril 1902, il fut à nouveau réélu par 8.685 voix sur 12.452 inscrits, 8.957 votants, contre 30 voix à Morel.

Il devait être remplacé à son décès par Guichenné, avocat, conseiller général.

Dans sa profession de foi de 1893, rédigée en basque et en français, il résume ainsi un programme et des idées politiques modestes et à la mesure du corps électoral devant lequel il se présentait : « Tous mes efforts tendront à améliorer, dans la mesure de mes moyens, le sort des agriculteurs et à sauvegarder au mieux vos intérêts. Je crois inutile de m'entendre sur la question religieuse ; vous savez le respect que je porte à tout ce qui touche la religion ; et je suivrai toujours la voie de paix et de conciliation que le pape lui-même a tracée. La loi militaire ainsi que la loi scolaire existent, mais je tiens à vous dire que je serai toujours partisan des réformes utiles et conformes aux véritables aspirations du pays ».

A la Chambre, il s'inscrivit au groupe des progressistes.

Il fut membre de diverses commissions, président du X^e bureau au cours de la 8^e législature et rapporta plusieurs dossiers d'élections.

Il mourut au cours de son troisième mandat, le 18 août 1905 à Paris, à l'âge de 56 ans.

HARTER (PAUL, NICOLAS, FÉLICIEN), né le 23 janvier 1897 à Uckange (Moselle).

Député de la Moselle de 1936 à 1942.

Employé aux mines, maire de Forbach à partir d'octobre 1934, délégué du Souvenir français, Harter se présente pour la première fois aux élections législatives des 26 avril et 3 mai 1936 dans la circonscription de Forbach. Il fut élu au premier tour où sur 15.524 inscrits, 13.449 votants, il obtint 6.629 voix contre 4.522 à Hoffman, 1.011 à Doeblé, député sortant, 883 à Lam et 404 divers et nuls.

Il s'était présenté sous l'étiquette « conservateur chrétien social » sur la liste d'union républicaine lorraine. A la Chambre, il s'inscrivit au groupe indépendant d'action populaire. Il fut membre des commissions de l'Alsace-Lorraine et des mines. Soit par ses rapports, soit par ses interventions, il manifesta l'intérêt qu'il portait aux chemins de fer d'Alsace-Lorraine, aux titulaires de rentes d'assurances sociales et aux retraités ainsi qu'aux réfugiés.

Au cours de l'exode de 1940, il fut évacué avec la municipalité de sa ville à Angoulême.

Au Congrès de Vichy, le 10 juillet 1940, il accorda les pleins pouvoirs demandés par le maréchal Pétain.

HARTMANN (CHARLES, ERNEST), né le 26 novembre 1891 à Carspach (Haut-Rhin).

Député du Haut-Rhin de 1936 à 1942.

Fils de famille nombreuse, il débute dans la vie comme ouvrier et milite très tôt dans les rangs du mouvement syndical chrétien. Son sens de la justice et son énergie l'élèvent à la tête de l'union départementale des syndicats chrétiens dont il sera secrétaire général de 1919 à 1936. Ses activités syndicales l'entraînent vers la vie politique. Il est élu en 1935 conseiller général du canton de Saint-Amarin.

Il se présente aux élections législatives des 26 avril et 5 mai 1936, dans le Haut-Rhin, circonscription de Thann, sous l'étiquette de l'union républicaine populaire. Il est élu au premier tour : sur 17.450 inscrits, 14.972 votants, il obtient 7.207 voix contre 3.274 à Dungler, 1.932 à Luttringer, 1.839 à Klein et 718 divers et nuls.

A la Chambre, il s'inscrit au groupe indépendant d'action populaire et il est nommé secrétaire de la Chambre. Il est membre de la commission d'Alsace-Lorraine et de la commission d'assurance et de prévoyance sociales. Ses initiatives parlementaires traduisent toujours ses préoccupations sociales : code local des assurances sociales, statut des gens de maison, travailleurs à domicile, emplois réservés, retraites des ouvriers de l'Etat, petit personnel des administrations et des P.T.T. Ses rapports ont tous pour objet des textes à caractère social : accidents du travail, caisses de maladie, prud'hommes, familles nombreuses.

Ses interventions en séance trahiront toujours ces mêmes soucis.

Hartmann vota à Vichy, le 10 juillet 1940, la loi accordant au maréchal Pétain les pouvoirs constitutionnels.

HAUDOS (ERNEST, EMILE, ULYSSE), né le 25 septembre 1870 à Bassuet (Marne), mort le 31 décembre 1933 à Vitry-le-François (Marne).

Député de la Marne de 1910 à 1925.

Sénateur de la Marne de 1925 à 1933.

Issu d'une très ancienne famille de Vitry-le-François, où son père fut notaire pendant trente ans, Haudos s'est révélé depuis son jeune âge un propagandiste zélé apportant sa collaboration à de nombreux journaux et revues économiques. Il fit carrière au barreau et devint avocat à la Cour d'appel de Paris et juge de paix suppléant du XVI^e arrondissement de Paris.

Son premier succès politique intervint en 1907 : il est élu conseiller général d'Heillz-le-Maurupt. Puis, candidat malheureux aux élections législatives de 1902, obtenant 5.513 voix contre 6.498 à Perroche, et de 1906, 5.689 voix contre 5.939 au même Perroche, il est élu le

24 avril 1910, au premier tour, par 6.071 voix contre 5.424 à Ledreux, sur 13.360 inscrits, et remplace son ancien concurrent Perroche qui ne se représentait pas. Il conservera désormais son siège aux élections du 26 avril 1914, avec 6.208 voix contre 4.887 à Ledreux, du 16 novembre 1919 et enfin du 11 mai 1924, ayant cette fois été porté sur la liste d'union des gauches.

A la Chambre, il s'inscrit au groupe du parti républicain radical et radical-socialiste. Il siège à la commission des douanes dont il devient vice-président en 1914 et président en 1919. Il consacre son activité aux questions économiques, coloniales et commerciales. Son œuvre la plus remarquable a consisté à mener à bien la révision de la nomenclature douanière du tarif de 1910.

Deux ans après sa dernière réélection, il abandonne la Chambre des députés pour se faire élire au Sénat le 20 décembre 1925 ; mis en ballottage au premier tour par Margaine, il recueille 470 voix et son concurrent 471, sur 967 votants, il l'emporte au second tour par 502 voix sur 967 votants contre 453 à Margaine.

Au Sénat, il siège sur les bancs de la gauche démocratique et devient vice-président de la commission des douanes et des conventions commerciales, où il poursuit l'activité qui avait été la sienne à la Chambre.

Le 16 octobre 1932, lors du renouvellement sénatorial, il perd son siège.

Il devait mourir peu après, le 31 décembre 1933, à Vitry-le-François, âgé de 63 ans.

Il était chevalier de la Légion d'honneur.

HAUDRICOURT (MARIE, Charles), né le 7 février 1858 à Moliens (Oise), mort le 1^{er} décembre 1935 à Paris (16^e).

Député de l'Oise de 1902 à 1906.

Charles Haudricourt appartient à une famille de bonnetiers. Il fit ses études de droit, obtint sa licence et exerça à Paris la profession d'avocat.

Mais il resta fidèle à sa province, il fut maire de Moliens et conseiller général du canton de Formerie et, aux élections législatives des 27 avril et 11 mai 1902, il fut élu au premier tour, dans la 2^e circonscription de Beauvais, par 7.166 voix sur 15.530 inscrits, 13.419 votants, contre Bouffandeau, radical-socialiste, 6.057 voix.

Aux élections législatives de 1906, son adversaire malheureux devait prendre sa revanche et le battre de justesse par 6.815 voix contre 6.485.

A la Chambre, Haudricourt s'inscrivit au groupe des progressistes. Partisan de l'union autour de la République, souhaitant en cette période de lutte entre les tendances laïques et confessionnelles la pacification des esprits ; progressiste et libéral, soucieux de la crise agricole du

début du siècle, conscient des problèmes sociaux posés par l'industrialisation, préoccupé de l'équilibre des finances et de la charge fiscale, souhaitant la solidité de l'armée, mais favorable à la réduction de la durée du service militaire, Haudricourt, outre quelques rapports d'élections et une proposition en faveur des victimes d'orages de Beauvais et Clermont, intervint à la tribune dans des débats variés, allant de la compétence des juges de paix à certains droits de douane, au recrutement de l'armée, aux retraites ouvrières, aux soutiens de famille, aux tarifs des greffiers de paix.

Battu aux élections législatives de 1906, Haudricourt se retira de la vie parlementaire rentrant désormais dans la vie privée.

Il mourut le 1^{er} décembre 1935 à Paris âgé de 77 ans.

HAUET (ALBERT, FERNAND, NAPOLEON), né le 5 août 1867 à Boué (Aisne).

Député de l'Aisne de 1906 à 1941.

Albert Hauet qui devait exercer son mandat parlementaire pendant sept législatures successives, était issu d'une vieille famille d'industriels de La Thiérache. Il succéda à son père à la tête de l'usine de filature et de tissage que celui-ci dirigeait.

Il commença sa carrière politique sur le plan local. En 1904, il est élu au Conseil général comme représentant du canton de Nouvion. Elu par la suite vice-président de cette assemblée, il conservera son poste jusqu'à sa mort. Pendant toute sa carrière il exercera également les fonctions de maire de Boué, sa ville natale.

Aux élections législatives de 1906, il est candidat de la gauche républicaine contre le comte de Caffarelli, député sortant de la 2^e circonscription de Vervins. Les lignes directrices de son programme sont : la défense de la politique de séparation de l'Eglise et de l'Etat, le développement du progrès social, en particulier par le vote des lois concernant les retraites ouvrières et paysannes, la recherche permanente de la paix internationale n'excluant pas le renforcement des forces armées nationales.

Le 20 mai 1906, au second tour de scrutin, Albert Hauet est élu député par 6 853 voix contre 4 587 à son adversaire, sur 11.727 votants. Il s'inscrit au groupe de la gauche radicale et devient membre de la commission des postes et télégraphes. A plusieurs reprises, à l'occasion du vote du budget, il intervient sur les problèmes agricoles et sur les problèmes sociaux, en particulier ceux de l'enfance assistée.

Le 24 avril 1910, Hauet retrouve son siège dès le premier tour de scrutin, par 8 308 voix contre 3 623 à son adversaire le plus direct, Longuet, sur 12 424 votants. Son programme demeure celui de la gauche radicale. Il approuve en particulier l'institution de l'impôt sur

le revenu et le renforcement des moyens de la défense militaire. Au cours de cette 10^e législature de la III^e République, il fera partie de la commission d'administration, des cultes, de la décentralisation et de la commission des économies.

Il est réélu à nouveau au premier tour, sous les couleurs du parti républicain radical, le 20 avril 1914, par 8.068 voix contre 2 282 à Bollet, sur 11.175 votants et retrouve son poste à la commission d'administration générale, départementale et communale, des cultes et de la décentralisation.

Peu après le déclenchement des hostilités, le 20 août 1914, le département de l'Aisne est envahi. Le sort des populations de sa circonscription sera un des soucis majeurs de Hauet qui contribue à la création de la commission des régions libérées dont il est membre. Puis, il fait partie de la commission des mines et du comité consultatif des mines.

Le renouvellement de la Chambre en 1919 est marqué d'une part par l'institution sur le plan parlementaire du scrutin de liste départemental et sur le plan politique par la victoire du bloc national. Le département de l'Aisne est un de ceux où le centre gauche résiste le mieux à cette poussée. C'est ainsi que Hauet, avec 29.548 voix sur 82 695 suffrages exprimés arrive en tête de tous les élus, devançant largement Forzy, tête de liste de l'union nationale. Au cours de cette 12^e législature, il siègera au groupe républicain radical et appartiendra aux commissions des mines et de la force motrice et à celle des régions libérées.

Les élections de 1924 trouvent la gauche divisée dans le département de l'Aisne ; deux listes sont en présence : l'union des gauches républicaines radicales et radicales-socialistes conduites par Hauet et le bloc des gauches du parti radical, radical-socialiste et du parti socialiste. Hauet est le seul élu de sa liste, le 11 mai 1924, avec 22 550 voix, sur 114 446 suffrages exprimés, alors que le premier élu du bloc national, Desjardins, recueille 40 989 voix. De 1924 à 1928, Hauet siègera à la commission des comptes définitifs et des économies — dont il est nommé président — et à la commission du suffrage universel.

Pour le renouvellement de 1928, le scrutin uninominal majoritaire à deux tours est rétabli et Hauet retrouve sa circonscription de Vervins. Il se présente avec le programme du parti républicain radical et radical-socialiste et, en particulier, fait campagne pour le soutien de la politique extérieure de Briand. Il est élu au premier tour par 13.805 voix sur 23.810 votants, contre 7.922 suffrages à son concurrent le plus direct, Villemont. Il retrouve son poste à la commission des comptes définitifs et des économies et est nommé de nouveau à la commission des régions libérées.

C'est désormais sur le programme du parti républicain radical et radical-socialiste qu'il sera élu : le 13 mai 1932, par 14.069 voix sur 24 534 votants, au pre-

mier tour de scrutin, et le 3 mai 1936, par 14.885 voix sur 23.209 votants contre 7.882 à son principal adversaire, Chaigne. Tout en se réclamant toujours de l'idéal de Briand et en particulier de ses projets d'union européenne, il se fait, à partir de cette époque, l'écho des menaces que font peser sur la paix le réarmement allemand et la montée du fascisme et de l'inquiétude ressentie de ce fait par les habitants d'une région durement occupée moins de vingt ans auparavant.

Durant ces deux dernières législatures de la III^e République, il continue de présider aux travaux de la commission des comptes définitifs et des économies. Il participe également aux débats de la commission des régions libérées jusqu'à la suppression de cette dernière, suppression contre laquelle il s'élève.

Le 10 juillet 1940, il ne prend pas part au vote déléguant les pleins pouvoirs au maréchal Pétain.

HAUGOMAR DES PORTES (CHARLES), né le 18 décembre 1841 à Lamballe (Côtes-du-Nord), mort le 30 décembre 1917 à Lamballe (Côtes-du-Nord)

*Sénateur des Côtes-du-Nord
de 1893 à 1911.*

Propriétaire d'un vaste domaine agricole, sa carrière publique commença avec la guerre franco-allemande de 1870-1871, quand il fut choisi à l'unanimité comme capitaine des mobiles du canton de Lamballe.

Dès 1871, il est élu conseiller général de Lamballe. Il sera membre pendant douze ans de la commission départementale puis président du Conseil général des Côtes-du-Nord de 1892 à 1894.

Il fut élu sénateur pour la première fois le 10 septembre 1893. Il était candidat monarchiste et catholique à la succession du comte de Treveneuc, décédé. Il fut élu par 751 voix contre 1.247 votants. Il fut réélu le 7 janvier 1894 par 723 voix sur 1.248 votants et le 4 janvier 1903 par 854 voix sur 1.244 votants.

Il siégeait à droite et avait, en matière économique, des opinions protectionnistes. Il s'intéressait aux questions agricoles et d'enseignement. A part le dépôt de deux pétitions, son activité parlementaire (dépôts législatifs et interventions) fut pratiquement nulle malgré dix-huit années de mandat sénatorial à peu près ininterrompu. Cette inactivité est toutefois excusable en ce qui concerne les dernières années de son mandat. En effet, il démissionna de celui-ci le 10 novembre 1911 et dans sa lettre de démission lue par le président Antonin Dubost, Haugoumar des Portes précisait que l'infirmité de la vue dont il était atteint l'empêchait de prendre part aux travaux du Sénat et même de circuler librement dans les rues de Paris.

Il mourut le 30 décembre 1917 dans son domicile de Lamballe; il avait 76 ans.

HAULON (SÉRAPHIN. HENRI), né le 2 octobre 1822 à Charles (Haute-Garonne), mort le 3 décembre 1908 à Bayonne (Basses-Pyrénées).

*Député des Basses-Pyrénées
de 1889 à 1890.*

*Sénateur des Basses-Pyrénées
de 1890 à 1908*

Après avoir achevé ses études au collège de Saint-Gaudens, Séraphin Haulon travailla avec son père qui possédait une fabrique de chaussures à Bayonne puis, en 1850, prit la direction de l'entreprise qu'il conserva jusqu'en 1876. Il remplit d'autre part diverses fonctions publiques locales : membre du conseil municipal de 1870 à 1897, il fut élu maire de la ville en 1880 et se démit de son mandat en 1884. En 1880, également, il entra au Conseil général des Basses-Pyrénées où il resta jusqu'en 1892. Il représentait le canton de Bayonne-Nord-Est et occupa le poste de président de la commission départementale. En outre il fut, pour la ville de Bayonne, administrateur de la Banque de France, du lycée, de l'hôpital, directeur de la caisse d'épargne, juge au tribunal de commerce, puis président de cette juridiction.

En 1889, il fut choisi par les délégués républicains des cantons de Bayonne et d'Ustaritz comme candidat aux élections législatives dans la 1^{re} circonscription des Basses-Pyrénées. Se présentant comme républicain progressiste, opposé à une révision de la Constitution, il fut élu député le 22 septembre 1889, au premier tour, par 4.883 voix contre 3.828 à Laborde-Nogues, député sortant conservateur et 667 à Schmitt, boulangiste.

Il siégea très peu de temps au Palais Bourbon puisque le 9 mars 1890, il se présenta à une élection sénatoriale partielle destinée à pourvoir au remplacement de Plantié, sénateur des Basses-Pyrénées, décédé. Elu au premier tour par 727 voix, alors que 272 suffrages se portèrent sur le nom de Goyantche, conservateur, il fut confirmé dans son mandat sénatorial aux élections du 4 janvier 1891, par 725 voix sur 1.009 votants, puis aux élections du 28 janvier 1900, par 778 voix sur 992 votants.

Haulon siégea au Sénat parmi les membres du groupe de l'union républicaine et participa aux travaux des commissions des chemins de fer et de la marine. Son activité parlementaire porta principalement sur des questions économiques ou d'administration locale. Il rapporta de nombreux projets de loi tendant à autoriser des départements et des communes à lever des impôts extraordinaires et à contracter des emprunts. Partisan des thèses libre-échangistes, il eut l'occasion de défendre ses idées lors de la discussion du projet de loi relatif à l'établissement du tarif général des douanes, le 30 novembre 1891.

Il mourut au cours de son mandat sénatorial, le 3 décembre 1908, à l'âge

de 86 ans. La croix de chevalier de la Légion d'honneur lui avait été décernée en 1885.

HAUSS (RENÉ), né le 25 janvier 1896 à Strasbourg (Bas-Rhin).

Député du Haut-Rhin de 1929 à 1932.

René Hauss exerça à Strasbourg la profession d'imprimeur. Autonomiste et germanophile, il fut codirecteur du journal *Elz* (Elsass-lothringische Zeitung). Il fut nommé conseiller général du canton de Seltz de 1928 à 1934 puis conseiller municipal de Strasbourg.

Il se présenta aux élections législatives du 13 janvier 1929 et fut élu député de l'arrondissement de Colmar, en remplacement de Rossé, déchu de son mandat et obtint au deuxième tour 10.251 voix contre 6.328 à son adversaire, Hauser, sur 18.799 votants. Membre de la commission des mines et de la force motrice et de la commission des régions libérées, il déposa plusieurs propositions de loi pour l'indemnisation des agriculteurs de sa région victimes des intempéries et intervint dans la discussion d'interpellations sur la politique gouvernementale à l'égard de l'Alsace et de la Lorraine.

Il ne se représenta pas aux élections de 1932.

En septembre 1931 il avait fondé avec MM. Roos et Schall le parti séparatiste dit du pays indépendant (Unabhängige Landespartei).

Après avoir figuré comme accusé au procès des séparatistes de Nancy en 1939, il fut libéré en 1940 par les Allemands.

HAUSSMANN (GEORGES), né le 13 juillet 1847 à Versailles (Seine-et-Oise), mort le 18 janvier 1902 à Versailles.

Député de Seine-et-Oise de 1889 à 1893 et de 1898 à 1902.

Il était issu d'une vieille famille de manufacturiers alsaciens dont une branche était venue s'établir à Versailles à la fin du siècle dernier. Son bisaïeul représenta le département de Seine-et-Oise à la Convention nationale; un de ses oncles fut maire de Versailles.

Après avoir fait ses études au lycée de Versailles et à l'Ecole de droit, puis devenu avocat et docteur en droit, il fut attaché au cabinet du baron Haussmann, préfet de la Seine, son cousin. Il fit la campagne de 1870, à 23 ans, comme officier de mobiles. S'étant fait inscrire au barreau de Versailles, il y conquist une place importante et en devint bâtonnier.

Conseiller général du canton de Versailles de 1886 à 1898, il se présenta en 1885 à la députation sur la liste conser-

vatrice qui ne fut pas élue. Au début de sa carrière il avait défendu avec ardeur la cause bonapartiste et, en 1889, il appuya le programme du général Boulanger. Il se déclara partisan de la révision de la Constitution et de la ratification d'une nouvelle Constitution par le suffrage populaire, de la protection agricole, commerciale et industrielle, de l'abolition des tarifs dits de pénétration, de la réforme des lois sur les patentes et de l'abrogation de la loi de 1816 sur les boissons.

Il fut député de la 3^e circonscription de Versailles en 1889, au premier tour de scrutin, par 6.737 voix contre 3.077 à Fernand Maurice, radical, et 2.881 à Paul Lafitte, républicain, sur 12.999 votants. Dès l'ouverture de la session, il vota pour l'urgence de la proposition relative à la révision, présentée par Maujan. Battu aux élections de 1893 avec 5.811 voix contre 6.166 à son adversaire, Paul Rameau, radical, il se présenta de nouveau comme républicain aux élections de 1898 et fut élu, le 22 mai, au second tour, par 5.204 voix sur 13.697 votants. Le député sortant, radical, avait obtenu 9.932 voix et l'abbé Georges, candidat des ouvriers, 3.700.

Au cours de ses deux mandats, Georges Haussmann se signala par un travail parlementaire important et des talents oratoires reconnus de tous. Il déposa de nombreuses propositions de loi sur la consultation des électeurs dans les questions d'intérêt communal et sur la fiscalité, notamment la fiscalité locale. Il participa à de multiples discussions budgétaires et intervint très fréquemment dans la discussion de projets de loi, qu'il s'agisse de l'organisation judiciaire, de la réforme de l'impôt, de la législation électorale, des sociétés coopératives de production, de la liquidation de la Compagnie universelle du canal de Panama ou de la protection de la santé publique. Il appartenait à la commission de la réforme judiciaire et à la commission du travail.

Son activité parlementaire fut brutalement interrompue par son décès, à Versailles, le 18 janvier 1902, des suites d'une congestion pulmonaire. Il était âgé de 55 ans. Depuis de nombreuses années il était président de la Société des sciences morales, lettres et arts de Seine-et-Oise.

HAUT (PIERRE. JACOBÉ de), né le 14 juillet 1876 à Paris.

Député du Jura de 1928 à 1932.

Admis dans les premiers à l'Ecole polytechnique en 1897, il resta dans l'armée jusqu'en 1905, date à laquelle il entra à la Société des forges de Franche-Comté dont il devint directeur en 1909. Grâce à ses qualités de gestionnaire, il sut rétablir la situation industrielle, commerciale et financière de cette société. Mobilisé comme capitaine d'artillerie sur le front d'Alsace, puis de

l'Aisne, il fut rappelé en 1915 pour remettre en marche ses usines, mais il resta encore trois ans comme volontaire au 4^e d'artillerie.

Il fut élu en 1913 au Conseil général et devint député du Jura aux élections législatives de 1928 où il obtint, au second tour de scrutin, 6.826 voix contre 6.015 à son adversaire radical, Léculier, sur 13.029 votants. Inscrit au groupe de l'union républicaine démocratique et membre de la commission des mines et de la force motrice, de la commission du travail puis de la marine marchande, il déploya une importante activité parlementaire dans le domaine de la compétence de ces commissions. Il présenta notamment plusieurs rapports sur des projets de loi relatifs aux transports ferroviaires, à la politique de l'énergie et au Code du travail et interpella le gouvernement sur les travaux effectués par l'Allemagne le long de la rive gauche du Rhin. Il intervint enfin dans des discussions budgétaires en faveur des familles nombreuses et notamment sur le caractère obligatoire des allocations familiales.

Aux élections de 1932, après avoir obtenu 5.946 voix au premier tour contre 4.473 à son adversaire, Léculier, il fut battu par ce dernier au deuxième tour, celui-ci ayant obtenu 6.389 voix contre 6.334.

H A V E T T E (Meuse). — Voy
PRUD'HOMME-HAVETTE.

HAVRINCOURT (ALPHONSE. PIERRE de CARDEVAC, marquis d'), né le 12 septembre 1806 à Havrincourt (Pas-de-Calais), mort le 19 février 1892 à Havrincourt

*Représentant du Pas-de-Calais
à l'Assemblée Nationale législative
de 1849 à 1851.*

*Député du Nord au Corps législatif
de 1863 à 1869.*

Député du Pas-de-Calais de 1877 à 1881.

*Sénateur du Pas-de-Calais
de 1886 à 1891.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY. *Dictionnaire des Parlementaires*, t. III, p. 325.)

Lors des élections partielles du 4 janvier 1891, le marquis d'Havrincourt ne sollicita pas le renouvellement du mandat sénatorial qui lui avait été conféré en 1886.

Mais, durant les dernières années qu'il passa au Palais du Luxembourg, malgré son âge, il participa encore à divers débats, notamment à des débats concernant des questions d'économie rurale. Le 15 juillet 1889, au moment de la crise boulangiste, il vota contre la proposition de loi tendant à interdire les

candidatures multiples. Le 2 août 1890, au cours de la discussion du projet de loi sur le régime des sucres, il prit vigoureusement la défense de l'industrie sucrière et se prononça contre l'augmentation des droits sur les sucres.

Il mourut un an après avoir quitté le Sénat, le 19 février 1892, dans sa ville natale. Il était âgé de 86 ans.

HAY (JEAN), né le 21 janvier 1893 à La Rochelle (Charente-Inférieure).

*Député de la Charente-Inférieure
de 1939 à 1942.*

Jean Hay était professeur d'école primaire supérieure et conseiller d'arrondissement de Marennes lorsqu'il succéda lors de l'élection partielle du 2 avril 1939, à William Bertrand, élu sénateur le 23 octobre 1938. Il avait obtenu, au second tour de scrutin 6.020 voix sur 12.368 votants, ses deux adversaires. Derouet et Joneau se réunissant respectivement que 2.869 et 2.704 suffrages. Comme son prédécesseur au siège de la circonscription de Marennes, il était membre du parti républicain radical et radical-socialiste et s'inscrivit à la Chambre au groupe parlementaire issu de cette formation. Il siégea à la commission de la marine militaire.

Le 10 juillet 1940, à Vichy, il vota les pleins pouvoirs au maréchal Pétain.

HAYAUX (JULES. ALPHONSE), né le 12 décembre 1867 à Vauvillers (Haute-Saône), mort le 29 août 1938 à Caen (Calvados).

*Sénateur de la Haute-Saône
de 1927 à 1936.*

Fils d'agriculteurs, Jules Hayaux était professeur au lycée Charlemagne. Il avait conservé le contact avec son pays natal et l'intérêt qu'il portait aux questions agricoles fit de lui un publiciste agricole connu. Conseiller général, c'est à l'âge de 60 ans qu'il est élu sénateur, le 9 janvier 1927, au premier tour de scrutin qui lui donne 425 voix sur 845 votants, contre 378 à Gauvain.

Inscrit au groupe de l'union républicaine, il fait partie de la commission de l'administration générale, départementale et communale, de la commission des pétitions dont il est secrétaire avant d'en devenir président en 1930, puis des commissions de l'enseignement, de l'Algérie et enfin des finances. Ses interventions, assez nombreuses, ont porté principalement sur les problèmes de l'agriculture, de l'économie, des finances, de l'armée et de l'instruction publique.

Il ne se représenta pas au renouvellement de 1936.

Il mourut deux ans plus tard, à Caen, le 29 août 1938, à l'âge de 71 ans.

HAYEZ (PAUL. EMMANUEL, ENGLEBERT), né le 22 octobre 1859 à Douai (Nord), mort le 3 octobre 1935 à Douai.

Député du Nord de 1893 à 1898.

Sénateur du Nord de 1905 à 1935.

Paul Hayez appartient à une famille de bourgeoisie industrielle et parlementaire du Nord qui compta parmi ses membres Merlin de Douai. C'est très tôt qu'il s'affirme dans la vie : maître de verrerie, il prend, dès l'âge de 22 ans, la direction d'une verrerie d'Aniche, qu'il développe considérablement tant au point de vue industriel que social. Il devient président de la chambre syndicale des maîtres de verrerie de France et s'active efficacement à la chambre de commerce de Douai.

Il a tout juste 25 ans lorsqu'il entre au conseil municipal d'Aniche, puis au conseil d'arrondissement, et se présente enfin à 34 ans à la députation, dans la 1^{re} circonscription de Douai.

Il est élu au scrutin de ballottage le 3 septembre 1893 comme candidat républicain avec 8.022 voix sur 12.629 votants contre 3.871 au socialiste Moché, après avoir été largement en tête au premier tour.

Secrétaire de multiples bureaux, il ne s'occupe presque exclusivement que de questions agricoles : vaccination du bétail tuberculeux, reproduction de l'espèce bovine, interdiction du travail le dimanche.

Il ne se représenta pas à la députation en 1898, non plus qu'en 1902, mais choisit, pour entrer au Sénat, le biais d'une élection partielle le 2 avril 1905. Il est élu par 1.292 voix au second tour, réélu le 7 janvier 1906 par 1.292 voix au second tour, le 11 janvier 1920 au second tour par 1.619 voix, le 6 janvier 1924 par 1.164 voix au troisième tour et le 16 octobre 1932 au troisième tour par 1.271 voix.

Il s'inscrit sous l'étiquette de l'union démocratique et radicale et entre à la commission de la marine et de l'armée, à celle des départements libérés, puis à partir de 1927 à la commission de l'aéronautique commerciale et en 1928 à celle des mines.

Pendant la première guerre mondiale il est vice-président du groupe parlementaire des régions envahies.

Il adresse surtout de nombreuses questions écrites aux ministères de la Guerre, des Finances, des Travaux publics, du Commerce, de l'Instruction publique. Il dépose une proposition de loi tendant à élargir le droit d'appel pour les automobilistes condamnés pour délit de blessures en homicide par imprudence (1931) ; une proposition tendant à une étude du problème du charbon (1932) ; une proposition tendant à compléter la loi du 20 août 1926 instituant la Médaille des évadés (1935).

Il meurt à l'âge de 76 ans, le 30 octobre 1935 à Douai.

Il était chevalier de la Légion d'honneur.

HAYNAUT (EUGÈNE, JOSEPH), né le 13 septembre 1844 à Frévent (Pas-de-Calais), mort le 19 décembre 1891 à Béthune (Pas-de-Calais).

Député du Pas-de-Calais de 1889 à 1891.

Docteur en médecine en 1868, il fut chirurgien en chef de l'hôpital de Béthune, médecin du Paquet, des chemins de fer du Nord et de plusieurs organismes de secours mutuel. Il fonda le journal républicain *Le petit Béthunois* et devint président de la Société républicaine d'instruction dont il avait été le fondateur. Sous-préfet de Montreuil du 4 septembre 1870 au 11 mai 1871, il rentra alors à Béthune où il devint conseiller municipal en 1870 puis maire le 20 mai 1888. Il fut élu conseiller d'arrondissement le 12 août 1883, puis conseiller général le 1^{er} avril 1886. Il était membre de la commission départementale et du conseil départemental de l'enseignement primaire.

Il se présenta aux élections législatives et fut élu député de la 2^e circonscription de Béthune le 22 septembre 1889, au premier tour, avec 10.508 voix sur 17.021 votants contre 5.986 à son adversaire conservateur, M. de Beaumincourt.

Il appartint à plusieurs commissions et interpella le gouvernement sur les causes de la grève des ouvriers mineurs du Nord et du Pas-de-Calais.

Son décès, le 19 décembre 1891, à l'âge de 47 ans, interrompit brutalement sa carrière parlementaire.

Il était chevalier de la Légion d'honneur.

HÉBERT (LOUIS), né le 24 avril 1873 à Brest (Finistère), mort le 22 février 1929 à Paris (7^e).

Député de la Côte-d'Or de 1913 à 1914.

Avocat à la Cour d'appel de Dijon depuis 1903, il se présente pour la première fois à la députation dans la 2^e circonscription de Dijon, comme candidat de l'action libérale, aux élections législatives de 1906. Il obtient 6.205 voix contre 11.093 à Muteau, député sortant, républicain et patriote, qui est réélu. Il se présente de nouveau en 1910 sans succès, n'obtenant que 8.364 voix contre 10.542 à Bouhey-Alex, réélu. C'est à la faveur d'une élection partielle, après le décès de Bouhey-Alex qu'il accédera, le 12 octobre 1913, à la députation avec 9.229 voix contre Barabout. Il ne se représente pas aux élections du 10 mai 1914.

À la Chambre, il est inscrit au groupe d'action libérale et devient membre de la commission d'initiative parlementaire. Il participe à la discussion des projets de loi relatifs à la fréquentation scolaire et à la défense de l'école laïque.

Au cours de la première guerre mondiale, après s'être engagé dès le 17 août

1914 comme soldat de 2^e classe au 27^e régiment d'infanterie, il fut réformé à Bourges en février 1915. Après les hostilités il quitta Dijon pour n'y revenir qu'à l'occasion des élections législatives de 1928. Considéré par ses anciens partisans comme un candidat de division, il n'obtint qu'un nombre très réduit de suffrages.

Au début de sa carrière à Dijon, il avait participé à la gestion municipale de la ville. Elu conseiller municipal le 10 mai 1908, réélu le 12 mai 1912, il exerça son mandat jusqu'en 1919, époque à laquelle il n'en sollicita pas le renouvellement.

Hébert qui possédait un très réel talent de parole avait collaboré également au journal dijonnais de droite *Le Bien public*.

Il mourut le 22 février 1929 à l'hôpital Laennec à Paris, âgé de 55 ans.

HÉBRARD (FRANÇOIS. MARIE, *Adrien*), né le 1^{er} juin 1833 à Grisolles (Tarn-et-Garonne), mort le 29 juillet 1914 à Saint-Germain-en-Laye (Seine-et-Oise).

Sénateur de la Haute-Garonne de 1879 à 1897.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. III, p. 328.)

Président du syndicat de la presse parisienne, grand patron à l'autorité contestée du journal *Le Temps*, Adrien Hébrard renonça en faveur de son journal à la grande carrière politique qui lui était offerte.

De 1889 à 1897 il n'intervint pratiquement pas à la tribune. Son seul grand discours parlementaire avait été prononcé le 3 juillet 1880 pour obtenir de la Haute Assemblée le vote de la loi amnistiant les condamnés de la Commune de Paris. Par cette intervention mémorable, il fut le « single speech Hamilton » du Sénat, mais avec combien de différence !

Il siégeait au centre gauche, à la gauche républicaine.

Il fut battu au renouvellement sénatorial de janvier 1897, n'ayant obtenu que 452 voix contre 501 à Abeille, élu.

Adrien Hébrard s'identifia à son journal. La meilleure preuve en est fournie par l'extraordinaire page spéciale que lui dédia la rédaction du *Temps* le lendemain de sa mort, survenue à Saint-Germain-en-Laye le 29 juillet 1914. Juste entre la fin du procès Caillaux et le déclenchement de la première guerre mondiale, un texte long et dense, dont les accents ne trompent pas, exprime à l'évidence la véritable fascination qu'il exerçait sur ses collaborateurs. Pas un détail du journal ne lui échappait et son humanité rayonnait sur tout et sur tous.

Il avait 81 ans.

HÉBRARD (JACQUES), né le 21 février 1841 à Grisolles (Tarn-et-Garonne), mort le 5 avril 1917 à Menton (Alpes-Maritimes).

Sénateur de l'Inde de 1882 à 1891.

Sénateur de la Corse de 1894 à 1903.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. III, p. 329.)

Jacques Hébrard ne fut pas réélu sénateur de l'Inde le 11 janvier 1891. Il n'obtint que 44 voix contre 46 à son adversaire Godin.

Il fut élu le 3 juin 1894 sénateur de la Corse, par 377 voix contre 370 à Péraldi, à l'occasion d'une élection provoquée par le décès de Pitti-Ferrandi. Cette élection fut contestée mais le Sénat, dans sa séance du 5 juillet 1894, déclara ces réclamations injustifiées en fait comme en droit.

Il siégea à la Haute Assemblée sur les bancs de la gauche républicaine.

Son activité parlementaire fut à peu près nulle. Elle se limite, en tout et pour tout, à une brève intervention le 16 mars 1896 à propos des services maritimes de la Corse, et, le 24 mars 1901, à une demande de constitution d'un stock de blé en cas de rupture d'approvisionnement de la population civile de la Corse, proposition d'ailleurs rejetée par le Sénat.

Jacques Hébrard ne se représenta pas aux élections du 4 janvier 1903.

C'était avant tout un journaliste, spécialisé au *Temps* dans les articles de politique intérieure. Ce fut donc un témoin beaucoup plus qu'un acteur. Il incarnait d'autre part une figure très typique du « parisien » de l'époque. Il était également connu comme collectionneur et amateur d'art.

Il se retira pour raisons de santé en 1914 et mena une vie paisible de retraité à Menton, où il mourut le 5 avril 1917, à l'âge de 76 ans.

HECTOR-MOLINIÉ (Seinc). — Voy. **MOLINIÉ** (HECTOR).

HEID (ARTHUR), né le 23 septembre 1906 à Bettwiller (Moselle).

Député de la Moselle de 1936 à 1942.

Diplômé E.S.C.D., officier de réserve, Arthur Heid se présente pour la première fois aux élections législatives en 1936. Il est élu le 3 mai, dans la circonscription de Sarreguemines, au deuxième tour, par 7 535 voix contre 6 894 à son adversaire. Nominé U.R.D. Heid qui a refusé toute appartenance aux partis politiques dont il dénonce les méfaits et l'incapacité se déclare républicain indépendant.

A la Chambre il s'inscrit au groupe indépendant d'action populaire. Il fait partie de diverses commissions : armée, Alsace-Lorraine, santé publique, P.T.T. Soucieux d'une saine gestion financière, il intervient dans les discussions budgétaires pour les exercices 1938 et 1939. Il prend part également au débat sur le projet de loi relatif à l'organisation d'un plan de grands travaux contre le chômage.

Le 10 juillet 1940, à Vichy, Heid votera le projet de loi accordant les pleins pouvoirs au maréchal Pétain.

HÉLIËS (Louis), né le 1^{er} novembre 1872 à Paris, mort le 10 juillet 1932 à Paris.

Député de l'Indre de 1924 à 1932.

Ancien ouvrier mécanicien, Louis Héliès devient industriel. Il crée et dirige le magasin de gros des coopératives de France. Puis, conseiller municipal d'Issoudun, il se présente pour la première fois à la députation aux élections législatives de 1924. Il est élu le 11 mai sur la liste du cartel des gauches, avec 31.149 voix sur 70.880 votants.

A la Chambre il s'inscrit au groupe du parti socialiste et participe à diverses commissions : aéronautique, comptes définitifs dont il est le vice-président, travaux publics et moyens de communication dont il est le secrétaire et commission des marchés. Au cours de ce premier mandat Héliès fait preuve d'une notable activité, dépose diverses propositions de loi et propositions de résolution et prend part aux débats budgétaires pour les exercices 1927 et 1928, s'efforçant à plusieurs reprises d'obtenir du gouvernement les crédits nécessaires à la reconstruction du collège d'Issoudun détruit par un incendie.

Il est réélu, dans la circonscription d'Issoudun, le 7 octobre 1928 à l'occasion d'une élection partielle, en remplacement de M. Aurin, démissionnaire, par 4.661 voix contre 4.567 à Darnault son principal adversaire. Au cours de cette législature il est membre de la commission de l'agriculture et de la commission de l'aéronautique. Il suit de près les problèmes agricoles.

Candidat à nouveau aux élections de mai 1932, il est battu par Chasseigne, socialiste communiste.

Héliès meurt subitement le 10 juillet 1932 à Paris. Il était âgé de 60 ans.

HELMER (PAUL, ALBERT), né le 6 janvier 1874 à Barr (Haut-Rhin), mort le 3 août 1929 à Paris.

Sénateur du Haut-Rhin de 1920 à 1929

Bien qu'il fût né en Alsace, après l'annexion de cette province par l'Allemagne, Paul Helmer demeura toute sa

vie aussi ardemment attaché à la France qu'il l'était à sa petite patrie alsacienne. Comme son père, professeur à l'école industrielle de Barr, il était de culture française. Il fit ses études à Barr, puis au collège de Sélestat, enfin à l'Université de Strasbourg dont il obtint les grades de docteur en droit et de docteur es sciences politiques. Divers voyages notamment un séjour à Paris, complétèrent sa formation. Revenu dans son pays, il s'installa à Colmar et s'inscrivit comme avocat au barreau de cette ville : jusqu'à sa mort il devait en faire partie, et il eut l'honneur d'en être le premier bâtonnier français après la guerre de 1914-1918.

Alors qu'il n'était qu'étudiant, il militait déjà pour conserver intact le visage français de l'Alsace. Son activité en faveur de la cause de l'Alsace française revêtit toutes les formes qui pouvaient être utilisées dans la province occupée : fondation d'œuvres traquées par l'autorité, collaboration aux journaux protestataires, en particulier au *Nouvelliste d'Alsace-Lorraine*, publication de livres d'histoire ou de satire. En 1911, il faisait paraître, sous le pseudonyme de Paul Galien les *Ephémérides alsaciennes de l'année terrible*. En 1914, il publiait dans les *Annales* : *Le supplice d'un peuple, histoire de l'Alsace-Lorraine de 1871 à 1914*. Il avait, d'autre part, été nommé secrétaire général de l'Union nationale d'Alsace-Lorraine, créée en 1911.

Son talent d'avocat fut mis entièrement au service de ses compatriotes poursuivis pour leurs sentiments et leur action hostiles à la germanisation de l'Alsace. Il soutint de nombreux procès pour défendre ceux qui affirmaient, selon les termes de la déclaration des députés protestataires en 1871, « leur volonté et leur droit de rester français ». C'est ainsi qu'il plaida devant les tribunaux allemands en faveur de l'abbé Wetterlé, de Hansi, de Zislín, de l'association « Le Souvenir français » et de bien d'autres.

Lorsque éclata la guerre de 1914, Paul Helmer se trouvait justement en France. Pendant toute la durée du conflit, il put donc continuer, auprès du gouvernement français, son action en faveur de ses compatriotes et en vue de préparer le retour de l'Alsace à la France. Le 28 juin 1915 il plaida pour la première fois à Paris dans un procès qui concernait le statut des Alsaciens-Lorrains. Il occupa les fonctions de vice-président de la conférence d'Alsace et de la commission interministérielle des Alsaciens-Lorrains. En 1917, il publia un recueil de conférences et d'articles sous le titre *France-Alsace*.

Il revint après la victoire dans son pays natal. Mais le 11 janvier 1920 les électeurs du Haut-Rhin le désignèrent pour siéger au Sénat. Il fut élu au deuxième tour de scrutin avec 637 voix sur 832 suffrages exprimés. Son mandat sénatorial devait être reconduit aux élections du 9 janvier 1927.

Paul Helmer, inscrit au groupe de l'union républicaine, participa aux travaux des commissions des mines, des travaux publics, de la législation civile et criminelle, et surtout de la commission spéciale constituée pour l'examen des questions alsaciennes et lorraines, au sein de laquelle il joua un rôle très important. Son activité fut entièrement consacrée à l'étude des problèmes posés par la réintégration des trois départements de l'Est dans la communauté française.

Il rapporta un nombre important de projets de loi tendant à réintroduire la législation française en Alsace et en Lorraine, sous réserve des adaptations nécessitées par la situation particulière de ces départements. Ce fut lui également qui rapporta le projet tendant à l'acquisition par l'Etat des mines de potasse d'Alsace sous séquestre (3 février 1921).

L'un des textes les plus importants qu'il eut mission de rapporter fut le projet de loi sur l'organisation judiciaire des départements de l'ancienne Alsace-Lorraine (5 juillet 1923). Au cours de cette discussion, il exposa largement ses idées concernant le statut législatif et administratif qu'il convenait d'appliquer aux départements recouvrés. Son souci primordial était de reconstituer le plus rapidement possible l'unité nationale. C'est pourquoi il souhaitait le rattachement direct des services de la justice d'Alsace-Lorraine au ministère de la Justice et l'intégration des magistrats alsaciens et lorrains dans le cadre général de la magistrature française. C'est aussi pourquoi, dès le 27 juillet 1920, il intervenait dans la discussion du budget pour demander la fusion du budget spécial d'Alsace-Lorraine dans le budget de l'Etat et critiquer les tendances à l'autonomie du Haut-Commissariat de Strasbourg.

Les dernières années de sa vie furent assombries par des polémiques très vives auxquelles il se trouva mêlé, notamment au sujet des agissements des autonomistes alsaciens. Affaibli par les soucis, atteint par la maladie, il mourut le 3 août 1929 dans une clinique parisienne. Il était âgé de 55 ans. Un solennel hommage lui fut rendu lors de ses obsèques qui furent célébrées à Colmar.

HÉLY d'OISSEL (JEAN, LÉONCE, FRÉDÉRIC baron), né le 15 février 1833 à Paris, mort le 16 juin 1920 à Paris (16°).

Député de Seine-et-Oise de 1889 à 1893.

Petit-fils du parlementaire Hély d'Oissel, baron d'Empire et conseiller d'Etat, fils d'un conseiller à la Cour de cassation, Jean Hély d'Oissel se destina d'abord à la carrière militaire. Ancien élève de l'Ecole de Saint-Cyr dont il sort en 1851, il participe à la guerre de Crimée puis il donne sa démission d'officier. Après un brillant examen, il entre

comme auditeur au Conseil d'Etat où il devient, en 1866, maître des requêtes puis conseiller en 1879.

Il devait cependant abandonner sa carrière au Conseil d'Etat et démissionner en 1886 après l'adoption du projet de loi sur l'expulsion des princes des familles ayant régné sur la France.

Le baron Hély d'Oissel avait été assez vite attiré par la vie politique. Il se présente dès 1869 comme candidat libéral au corps législatif dans le département de Seine-et-Oise où il possède quelques propriétés, notamment le château de Villiers; il est battu par M. Barthélemy Saint-Hilaire, candidat de l'opposition démocratique.

Vingt ans plus tard, au renouvellement législatif de 1889, il se présente à nouveau comme candidat libéral dans la 1^{re} circonscription de Versailles; il est élu au deuxième tour de scrutin par 9 838 voix contre 8 650 à Colfavru, député sortant, candidat radical. A la Chambre des députés il fait partie du groupe dit des ralliés et vote régulièrement avec les députés de son groupe; il intervient notamment pour protester à la tribune contre le système d'écoulement des eaux d'égout de Paris en Seine-et-Oise.

Aux élections législatives de 1893, il se retire après le premier tour de scrutin. M. Berteaux, maire de Chatou, élu au deuxième tour, lui succéda.

Parallèlement, le baron Hély d'Oissel poursuit d'autres activités politiques: il est en effet conseiller général de Seine-et-Oise pour le canton de Poissy de 1867 à 1898 et à l'assemblée départementale il s'occupe principalement des questions financières et administratives. Il est par ailleurs vice-président, puis président honoraire de la Société générale, vice-président de la Compagnie des chemins de fer de l'Ouest et administrateur de diverses sociétés financières et industrielles.

Officier de la Légion d'honneur depuis 1875, officier de l'Instruction publique, commandeur de l'ordre de Saint-Nicolas de Russie, il est le beau-père du marquis Pierre de Ségur, membre de l'Académie française.

Il mourut le 16 juin 1920 à Paris à l'âge de 87 ans.

HÉMARD (CHARLES, ARISTE), né le 8 novembre 1847 à Beaudreville (Eure-et-Loir), mort le 18 décembre 1926 à Montreuil-sous-Bois (Seine).

Député de la Seine de 1903 à 1904.

Hémard est le fils de modestes fermiers de l'Eure-et-Loir. Il prend part à la campagne de 1870-1871 dans l'armée de la Loire comme sous-officier au 21^e corps; fait prisonnier, il parvient à s'évader et est cité à l'ordre du jour. En 1872, Hémard s'établit distillateur à Montreuil-sous-Bois. Sous sa direc-

tion, l'entreprise prospère. Hémard intéresse ses ouvriers aux bénéfices de la maison et les garantit contre les accidents du travail avant que la loi ne lui en fasse l'obligation.

En 1893, il devient maire de Montreuil-sous-Bois puis conseiller général de la Seine. Il le sera sans interruption jusqu'en 1904, puis de 1908 à 1925. Le 16 juin 1902, il est choisi comme président du Conseil général. Il fait partie de la commission des routes et des chemins ; il préside celle des grands travaux départementaux et parvient à obtenir l'agrément du gouvernement pour l'adoption du projet d'emprunt voté par le Conseil général concernant l'exécution des travaux projetés dans le département de la Seine. Il s'occupe aussi très activement des questions d'octroi dans la banlieue de Paris et de l'organisation de la police municipale.

Charles Hémard se présente à la députation en 1903, dans la 1^{re} circonscription de Sceaux, à la suite de la démission de Pierre Richard nommé consul à la Nouvelle-Orléans. Il fut élu le 3 août, au second tour de scrutin, après une lutte fort vive, par 6.728 voix contre 6.540 à Deloncle, républicain à la Chambre. Il ne se fait inscrire à aucun groupe et se déclare républicain indépendant, socialiste et patriote. Membre de la commission des pétitions, il est rapporteur de différentes pétitions. Cependant, à la suite de nombreuses accusations portant sur le déroulement d'une campagne très animée et équivoque, il est invalidé le 24 mai 1904. Le 7 août 1904, il se présente de nouveau devant ses électeurs mais il n'obtient que 7.676 voix contre 7.689 à Charles Deloncle qui est élu. Il se présente une nouvelle fois, mais en vain, en 1910.

Hémard ne réapparaît plus au Palais Bourbon. Il poursuit sa carrière politique de conseiller général et meurt le 18 décembre 1926 à Montreuil-sous-Bois. Il avait 79 ans.

HÉMON (LOUIS, RENÉ, MARIE. MATHURIN), né le 21 février 1844 à Quimper (Finistère), mort le 4 mars 1914 à Paris (5^e)

*Député du Finistère de 1876 à 1885
et de 1889 à 1912*

Sénateur du Finistère de 1912 à 1914.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY. *Dictionnaire des Parlementaires*. t. III, p. 332.)

Après son échec, avec toute la liste républicaine, en 1885, Louis Hémard retrouve la 1^{re} circonscription de Quimper où il est élu facilement, le 22 septembre 1889, par 6.954 voix sur 11.788 votants contre 4.782 à Grilleux ; en 1893, il n'a plus d'adversaire et recueille 7.298 voix sur 8.595 votants ; en 1898, il retrouve un adversaire, Chabrol, 5.155 voix, mais compte 7.934 voix sur 13.174 votants ; en 1902, il est serré de plus près

par un nouvel adversaire, Servigny, 6.959 voix, mais obtient 7.519 suffrages sur 14.550 votants ; en 1906, il est de nouveau seul en lice : 9.488 voix sur 13.013 votants. En 1910, un changement dans le découpage des circonscriptions électorales lui fait choisir la 3^e circonscription de Quimper où il bat aisément Masson, 3.543 voix, avec 8.935 voix sur 13.390 votants.

Siégeant dans les rangs républicains, Louis Hémard, qui avait dit à ses électeurs : « Je ne suis indifférent à aucun des intérêts de nos populations agricoles, ouvrières, maritimes. Elles peuvent compter sur mon dévouement dans l'avenir comme dans le passé », soutint fidèlement ce programme. Il fut en effet exclusivement le député de son arrondissement breton, défendant les intérêts des agriculteurs, des pêcheurs, de l'industrie sardinière. Il connut son heure de succès lorsqu'il prit la parole le 4 mars 1897 contre la validation de l'élection de l'abbé Gayraud, député de Brest, tonnant contre l'ingérence du clergé dans les élections : la Chambre décida l'affichage de son discours.

Le renouvellement sénatorial de 1912 lui ouvrit les portes de la Haute Assemblée. Elu le 7 janvier 1912, au second tour, par 661 voix sur 1.317 votants, il s'inscrivit au groupe de l'union républicaine. Son passage au Sénat fut bref et il ne put que participer, en 1913, à la discussion d'une proposition de loi tendant à la protection des pêches maritimes.

Il meurt à l'âge de 70 ans, le 4 mars 1914, à Paris.

HÉNIN (prince d') (Vosges) — Voy. **ALSACE** (Thierry d').

HÉNNARD (HENRI. ZÉPHIR), né le 27 mars 1847 à Chirmont (Somme), mort le 26 juillet 1904 à Chirmont.

Député de la Somme de 1896 à 1898.

Lorsqu'il entre à la Chambre des députés en 1896, Hennard est une personnalité locale ; important cultivateur, maire de Chirmont, chevalier du Mérite agricole et vice-président de la Société des agriculteurs du département, il se présente pour la première fois à la députation à l'occasion d'une élection partielle dans la circonscription de Montdidier, à la suite du décès de Leroy, député radical dont il est le neveu. Il est élu sous l'étiquette radicale, au second tour de scrutin, avec 8.042 voix contre 7.182 à Klotz, candidat de la République démocratique. Il est membre de diverses commissions : commission des congés, commission d'initiative parlementaire.

Il se présente à nouveau aux élections législatives de 1898 mais il est battu cette fois-ci par Klotz. Il ne réapparaît plus au parlement.

Il meurt en 1904 à l'âge de 57 ans.

HENNESSY (JAMES, RICHARD, CHARLES), né le 26 juillet 1867 à Cherves-de-Cognac (Charente).

Député de la Charente de 1906 à 1921.

Sénateur de la Charente de 1921 à 1945.

Appartenant à une famille de distillateurs, James Hennessy entre d'abord à l'Ecole navale et fait carrière dans la marine nationale avant de s'engager dans les affaires familiales et la politique.

Propriétaire, éleveur, distillateur d'une marque célèbre d'eau-de-vie, il prend contact avec la politique en entrant en 1895 au Conseil général de la Charente où il représente le canton de Segonzac. Successivement conseiller municipal puis premier adjoint au maire de Cognac, il est sollicité par nombre de maires de l'arrondissement de Cognac pour poser sa candidature à l'élection complémentaire du 8 juillet 1906, destinée à remplacer Gustave d'Ornano décédé 11 jours après son élection, au premier tour, au renouvellement législatif de mai.

James Hennessy est facilement élu avec 10 042 voix sur 17 637 votants contre 7 452 à Barraud. Il est réélu dans les mêmes conditions en 1910 avec 8 982 voix sur 15 021 votants contre 3 905 à Chillaud et en 1914 avec 8 091 voix sur 14 922 contre 4 823 à Georges Ménier.

Le 16 novembre 1919, les élections ont lieu au scrutin de liste : James Hennessy qui mène la liste d'union républicaine et agricole recueille le plus grand nombre de voix du département, 29 591 sur 74 305 votants et est élu au quotient.

« Loyalement républicain » il montera dans sa profession de foi, au bord de la Grande Guerre, un esprit réformateur : anti-arrondissementier sur le plan électoral il préconise « pour supprimer la course aux portefeuilles » la renonciation, pour les membres du gouvernement, à leur mandat législatif et la dissolution de la Chambre « après la chute de deux gouvernements successifs » afin d'éviter que deux cabinets de nuances politiques opposées puissent s'appuyer sur une même assemblée sans que le suffrage universel ait son mot à dire.

James Hennessy, qui appartiendra constamment au fil des législatures à la commission de la marine, ne s'intéressera à peu près exclusivement qu'à des questions viticoles et maritimes : armement, transmissions, etc... Pendant la législature de guerre — mobilisé comme lieutenant de vaisseau, il terminera la campagne comme capitaine de corvette avec la Légion d'honneur et la Croix de guerre — il s'intéressera tout particulièrement au projet de loi concernant l'avancement des officiers de marine en temps de guerre dont il fut le rapporteur, aux opérations militaires, à diverses questions douanières et commerciales.

Il aura à peine le temps de se manifester dans la Chambre bleu horizon car il va briguer un fauteuil au Sénat à l'occasion du renouvellement triennal du 9 janvier 1921. Elu par 407 voix, il donne sa démission de député et entre au Sénat à la commission de la marine, du commerce, de l'industrie, du travail et des postes. Il est réélu le 20 octobre 1929 par 424 voix au troisième tour. Très attaqué par la gauche qui lui reprochait une déclaration de 1935 où il annonçait qu'il ne serait plus candidat en raison de son âge, ni au Sénat ni au Conseil général, et contre l'attente de toutes les formations politiques, il est cependant réélu au troisième tour par 413 voix le 23 octobre 1938.

Adjoint au maire de Cognac jusqu'en 1929 où il démissionne par suite d'un désaccord politique avec le député-maire, président du Conseil général de la Charente, il ne néglige pas pour autant ses activités au Sénat. Il intervient fréquemment dans tous les domaines touchant la marine, notamment au cours du vote des budgets, mais aussi, en tant que négociant et viticulteur, sur divers problèmes intéressant le commerce (conventions douanières 1928 ; réorganisation du commerce des blés, des vins, de la viande, 1933 ; l'exportation des voitures françaises 1935 ; la législation sur les sociétés 1934 ; la propriété commerciale, 1937 ; les finances (taxes sur le chiffre d'affaires), 1922 ; assainissement de la situation financière, 1925 ; convention avec la Banque de France, 1926 ; remboursement des dettes de la France envers les U.S.A., 1929 ; le pari mutuel, 1930 ; la taxe sur les cercles, 1932 ; la réforme des finances départementales et communales, 1936).

Les questions sociales ne le laissent pas indifférent et il intervient dans un projet de loi relatif aux assurances sociales en 1930 ; pour la semaine de 40 heures en 1936 ; pour les procédures d'arbitrage et de conciliation, sur les accidents du travail et sur la Caisse nationale des calamités agricoles 1937.

En 1936 il se déclare résolument hostile au pacte franco-soviétique et en 1938 se montre satisfait de l'accord de Munich. Le 10 juillet 1940 il ne prend pas part au vote accordant les pleins pouvoirs au maréchal Pétain.

HENNESSY (JEAN, PATRICK), né le 26 avril 1874 à Richemont-sous-Cognac (Charente).

Député de la Charente de 1910 à 1932

*Député des Alpes-Maritimes
de 1936 à 1942*

*Ministre de l'Agriculture
du 11 novembre 1928 au 17 février 1930.*

Jean Hennessy descendait d'une famille irlandaise établie dans la région de Cognac au XVIII^e siècle. Son grand-père fut député du Corps législatif sous la Restauration et la Monarchie de Juillet.

Son père assura définitivement la renommée de la grande maison de cognac qui porte son nom. Après des études au collège Gerson, puis au lycée Janson-de-Sailly et à la Faculté de lettres de Paris, Jean Hennessy entra dans les affaires de sa famille. Il épousa la fille d'Albert de Mun avec laquelle il divorça. Il se remaria en juin 1924 avec Constance Maille, de la Comédie-Française.

Conseiller municipal de Saint-Brice, dans la Charente, dès 1906, il se présenta à la députation le 6 mai 1906 dans le canton de Barbezieux et ne fut battu que de fort peu puisque son adversaire, Géraud, député sortant, recueillit 6.508 voix alors que lui-même obtint 6.247 voix. Il prépara soigneusement sa revanche, devint propriétaire et électeur dans cette circonscription où il était peu connu jusque là et, comme il le rappelle dans son manifeste électoral, s'appliqua à étudier de près les intérêts de la circonscription qu'il ambitionnait de représenter.

Il devait triompher de Georges Géraud lors des élections du 24 avril 1910. Il fut élu par 6.652 voix contre 6.322, au premier tour de scrutin, sur 13.154 votants.

Ce succès électoral marqua le début d'une longue et brillante carrière politique. Il fut réélu au premier tour de scrutin le 26 avril 1914 par 6.321 voix contre 5.176 à Raymond Troubat, sur 11.979 votants ; le 16 novembre 1919, sur la liste républicaine d'action sociale et de réforme, avec 16.222 voix ; le 11 mai 1924, sur la liste du cartel des gauches, avec 25.632 voix ; le 22 avril 1928, où il recueillit 7.525 voix contre 6.022 à Laroche-Joubert et 473 voix à Gouffy Buty.

Il devait perdre son siège le 1^{er} mai 1932 au profit de Malet, ingénieur en chef des ponts et chaussées qui, déjà en tête dès le premier tour, l'emporta au deuxième tour avec 6.148 voix, laissant Jean Hennessy et Weil-Raynal se partager à peu près également les 9.000 voix restantes. Il préféra alors changer de circonscription et se présenta aux élections de 1936 dans le 4^e secteur de Nice, contre M^r Henry Torrès, député sortant. Il réussit à le battre après une élection très disputée. Au premier tour, Jean Hennessy obtint 7.278 voix contre 5.250 à Henry Torrès, 1.830 à Laroche et 514 à divers autres candidats. Au second tour, Jean Hennessy réunit 8.130 voix contre 7.454 à M^r Torrès.

Inscrit en 1906 à l'union républicaine, puis à la gauche démocratique en 1914, au groupe républicain socialiste de 1919 à 1928, non inscrit en 1936, Jean Hennessy avait su se créer à la Chambre une place à part, très indépendante, et bien en vue. Il prit une part active aux travaux de l'Assemblée, tant dans les nombreuses commissions où il siégea que lors des séances publiques.

Il se consacra sans cesse à la propagation et à la défense d'idées qui lui étaient très chères. Président de la ligue de représentation professionnelle et d'action régionaliste, il a prononcé sur ces sujets de nombreux discours, tant à la tribune de la Chambre que dans les

conférences publiques. Il déposa des propositions de loi tendant à la décentralisation administrative et à la représentation économique par la suppression des départements, la constitution de régions et l'élection d'assemblées régionales.

Pendant la guerre de 1914-1918, il proposa et fit décider la création de sous-sécretsariats d'Etat au ministère de la Guerre et d'un état-major interallié, ainsi que l'institution du contrôle parlementaire aux armées.

Après la guerre, il se montra un ardent défenseur de la Société des Nations et la sécurité collective.

Ses activités politiques devaient rapidement dépasser le cadre parlementaire. Délégué adjoint de la France à la Société des Nations, il fut nommé ambassadeur à Berne en 1924. Il devint aussi, à trois reprises, ministre de l'Agriculture : du 11 novembre 1928 au 27 juillet 1929 dans le 5^e cabinet Poincaré ; du 29 juillet 1929 au 22 octobre 1929 dans le 11^e cabinet Briand, et enfin du 3 novembre 1929 au 17 février 1930 dans le 1^{er} cabinet Tardieu.

Au Congrès du 10 juillet 1940 à Vichy, il vota avec les 80 contre les pouvoirs constituants demandés par le maréchal Pétain.

Jean Hennessy est l'auteur de plusieurs ouvrages : *Régions de France. La mort de l'Aigle, Réalités de la Guerre*. Il a collaboré à divers quotidiens et périodiques : *La Région, L'Information, L'Œuvre, l'Événement, L'Etoile, La Revue contemporaine*.

Pendant la première guerre mondiale, de 1914 à 1915, il fit partie comme capitaine de la mission militaire française près des armées britanniques.

Il était décoré de la Military Cross et du Distinguished Service Order.

HENRI-AURIOL (Haute-Garonne). — Voy. **AURIOL** (HENRI).

HENRIET (PAUL, ARTHUR), né le 23 mars 1866 à Senuc (Ardennes).

Député de la Seine de 1924 à 1928.

Paul Henriet est né dans les Ardennes et a exercé la profession de vannier.

Il fut élu député aux élections générales du 11 mai 1924 dans la 2^e circonscription de la Seine sur une liste présentée par le bloc ouvrier et paysan qui avait enlevé deux sièges.

Membre des commissions de l'agriculture, des assurances et de la prévoyance sociales, des douanes et conventions commerciales, et inscrit au groupe communiste, il prit une part active aux travaux de la Chambre.

Il intervint sur les sujets les plus divers : discussion d'un projet et de propositions de loi relatifs à l'amnistie, taxe sur le chiffre d'affaires, irrégularités

constatées lors des élections municipales d'Alger en 1925, opérations du Maroc contre Abd-el-Krim, protection du marché du travail national ainsi que lors de l'examen des lois de finances présentées au cours de la 13^e législature.

Il ne se représenta pas en 1928.

HENRI-GALLOIS (Ardennes). — Voy. **GALLOIS** (HENRI).

HENRION (EDOUARD, HENRI), né le 18 septembre 1835 à Mirecourt (Vosges), mort le 30 juin 1906 à Nancy (Meurthe-et-Moselle).

*Député de Meurthe-et-Moselle
de 1893 à 1898.*

Originaire des Vosges, docteur en médecine en 1861, Edouard Henrion a été chef de clinique à l'Ecole préparatoire de Nancy. Il a appartenu pendant de nombreuses années au conseil municipal de Nancy et a été conseiller général du canton ouest.

Candidat du congrès républicain, il a été élu député le 20 août 1893, au premier tour de scrutin, avec 7.801 voix contre 3.431 à Schuh, dans la 3^e circonscription de Nancy. Il succédait à ce siège à Maurice Barrès qui avait choisi de se présenter à Neuilly.

Il ne s'est pas manifesté à la Chambre d'une façon particulière et ne se représenta pas aux élections de 1898.

Médaille d'or de l'Assistance publique, il était aussi membre de la Société centrale d'agriculture.

Il est mort à Nancy le 30 juin 1906, à l'âge de 71 ans.

HENRIOT (PHILIPPE), né le 7 janvier 1889 à Reims (Marne).

Député de la Gironde de 1932 à 1942.

Fils d'un officier d'infanterie, Philippe Henriot fit de bonnes études au collège Saint-Jean à Versailles, à Notre-Dame à Cambrai, puis à l'Institut catholique de Paris et à la Sorbonne. Licencié ès lettres et diplômé d'études supérieures de langue classique, il fut professeur d'enseignement libre à Sainte-Foy-la-Grande, en Gironde, de 1909 à 1925. Auteur d'un recueil de poèmes *La grande clairière aux sources* et de romans appréciés : *La prison du silence* et *La tunique de Nessus*, il s'est fait connaître par de nombreux articles, essais ou nouvelles publiés dans des journaux et des revues.

Militant catholique, il se mit au service du général de Castelnau en 1925 pour défendre les libertés de l'Eglise. Avec l'abbé Bergey, il fut l'un des orateurs les plus éminents de la fédération nationale catholique.

Candidat aux élections législatives en 1928 il fut mis en ballottage au premier tour avec 3.212 voix et se désista en faveur du colonel Picot, président des Gueules cassées dont il assura l'élection.

Il devait entrer en 1932 à la Chambre des députés comme représentant de la 4^e circonscription de Bordeaux, élu au deuxième tour de scrutin avec 6.671 voix contre 4.951 à M. Vielle et 799 à M. Guierre. Il occupait le siège de l'abbé Bergey qui ne se représentait pas. Il fut réélu le 3 mai 1936, également au deuxième tour de scrutin, avec une très faible majorité : 6.474 voix contre 6.382 à son adversaire, Guillet. Invalide le 24 juillet 1936 par la Chambre, à la suite des conclusions du rapport du IV^e Bureau sur les opérations électorales, il fut élu le 27 septembre 1936, cette fois au premier tour, par 6.230 voix contre 3.419 à Bonnafoy.

Conseiller général de la Gironde, Philippe Henriot a été président de l'union populaire républicaine de la Gironde et vice-président de la fédération républicaine de France.

Il fut membre des commissions de l'aéronautique, des comptes définitifs et des économies, de l'enseignement et des beaux-arts, des boissons, et de la commission d'enquête chargée de rechercher les responsabilités politiques et administratives encourues depuis l'origine de l'affaire Stavisky.

Il participa très activement à la vie politique et aux travaux de la Chambre, défendant les intérêts économiques et sociaux de sa circonscription, mais surtout se signalant par le dépôt de propositions de loi ou de résolution percutantes, comme celle tendant à dénoncer le traité franco-soviétique de 1935, et par des interpellations particulièrement incisives portant, par exemple, sur les délibérations du congrès des instituteurs, sur les occupations d'usines et la liberté du travail en 1936, sur l'abus que font de l'hospitalité et de la générosité françaises les réfugiés espagnols.

Doué d'une éloquence chaude et prenante, il donna souvent à ses interventions un caractère passionné. C'est ainsi que lors des débats sur l'affaire Stavisky, prenant la parole après le vote de la confiance au ministère Chautemps, il obligea le cabinet Chautemps à donner sa démission.

Partisan d'une réconciliation franco-allemande il prit position, en 1938, en faveur d'un règlement pacifique de l'affaire des Sudètes. L'année suivante il se fit, à la Chambre et dans la presse, l'avocat de la politique préconisée par Georges Bonnet pour la solution pacifique du problème de Dantzig. Il s'opposa à la déclaration de la guerre 1939-1940 au cours de laquelle il devait perdre un fils.

Pendant toute cette période il poursuivit son œuvre d'écrivain et publia deux œuvres : *Le 6 février*, *La mort de la trêve*. Il donna de nombreuses confé-

rences à l'étranger : en Belgique, aux Pays-Bas, en Autriche, en Roumanie, en Italie.

Il continua d'exercer sa profession de propriétaire viticulteur à Eynesse, en plein vignoble bordelais.

Le 10 juillet 1940, à Vichy, il vota la loi des pleins pouvoirs.

HENRY-PONCET (Saône-et-Loire) — Voy. **PONCET** (HENRI).

HENRIQUE-DULUC (LOUIS, HENRI, PAUL), né le 31 juillet 1846 à Vico (Corse), mort le 5 juin 1906 à Paris (7^e).

Député de l'Inde de 1898 à 1906.

Louis Duluc est né à Vico (Corse) où son père était receveur de l'enregistrement et des douanes. Engagé volontaire en 1870, il se distingua au siège de Belfort et embrassa un temps la carrière militaire. Il fut officier d'infanterie avant de devenir, de 1880 à 1881, secrétaire général de la préfecture de l'Aube. Il s'orienta ensuite vers le journalisme et se spécialisa dans les questions coloniales. Il fonda en 1882 *L'Avenir des colonies*, organe qui prit bientôt une certaine importance. Il fut choisi en 1883 comme délégué de Saint-Pierre-et-Miquelon au Conseil supérieur des colonies et créa cette même année la Société française de colonialisation dont il assura le secrétariat général.

Il fut nommé en 1889 commissaire de la section des colonies françaises à l'Exposition internationale de Paris et en 1893 organisa la section des colonies françaises à l'Exposition internationale de Chicago. Il publia, à cette occasion, un ouvrage en six volumes *Les colonies françaises illustrées* ainsi qu'un rapport remarqué sur l'Algérie, la Tunisie et les autres colonies françaises à l'Exposition de Chicago. La même année, il prit la direction du journal *La politique coloniale* qui, sous son impulsion, est devenu l'une des principales publications françaises du genre. Il devait devenir bientôt président du syndicat de la presse coloniale.

Aux élections législatives du 8 mai 1898, il fut élu député de l'Inde française par 31 975 voix contre 17 485 à Paul Bluysen, libéral, et 9 voix à Pierre Alype, député sortant, contre lequel il avait porté de violentes attaques personnelles. Il fut réélu au renouvellement du 27 avril 1902 par 30 545 voix contre 1 991 à Yves Guyot, ancien député, et 166 à Bluysen. Il fut battu aux élections du 6 mai 1906 par Lemaire, ancien gouverneur des colonies, qui obtint 17 011 voix, alors qu'il n'en obtenait lui-même que 14 260.

Pendant sa carrière parlementaire, il adhéra à la gauche radicale et à l'Union démocratique de la Chambre et fut membre d'importantes commissions comme

celle de l'armée, de la presse, et de la commission des affaires extérieures, des protectorats et des colonies.

Radical de gouvernement, il soutint les ministères Waldeck-Rousseau et Combes de ses votes et de son influence. Il prit également une part active aux travaux parlementaires et défendit les intérêts de la colonie qu'il représentait. Il a été ainsi à l'origine de l'article 33 de la loi de finances pour 1901 qui a accordé aux colonies l'autonomie financière et a fait voter un amendement réduisant les taxes postales sur les journaux expédiés des ou aux colonies.

Il essaya aussi d'obtenir du gouvernement la réorganisation du corps des cipayes de l'Inde française afin d'améliorer la défense de la colonie.

Adversaire de l'ingérence religieuse dans l'enseignement, Henrique-Duluc a obtenu la laïcisation du collège de Pondichéry. Cette mesure, qui portait atteinte au prestige de la mission catholique dans l'Inde lui valut de violentes attaques personnelles et fut sans doute à l'origine de l'action judiciaire intentée contre l'un de ses partisans les plus dévoués, M. Chanemongan, conseiller général, qui fut accusé de concussion.

Parallèlement à ses activités politiques, Henrique-Duluc poursuivit ses travaux de journaliste et ses publications. Il devint, en 1900, directeur politique du journal *Le Voltaire* et publia un ouvrage en trois volumes intitulé *Nos contemporains*.

Il est décédé le 5 juin 1906, moins d'un mois après son échec aux élections générales. À l'âge de 60 ans. Il était officier de la Légion d'honneur, officier de l'Instruction publique, grand-officier des Ordres de l'Annam, du Cambodge, du Nichan et Grand croix de l'Etoile noire.

HENRI-ROY (Loiret) — Voy. **ROY** (HENRI).

HENRI (EDMOND), né le 30 août 1839 à Caen (Calvados), date et lieu de décès non connus.

Député du Calvados de 1881 à 1885

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. III, p. 336.)

Malgré son échec de 1885, Edmond Henry n'avait pas perdu l'espoir de reconquérir son siège dans la 1^{re} circonscription de Caen au renouvellement législatif du 22 septembre 1889 ; il fut battu de peu, en tête au premier tour il fut distancé de moins de 150 voix au second tour où Engerand fut élu avec 6 146 voix contre 6 004 sur 12 219 votants.

Il abandonna dès lors la politique. Il n'a pas été possible de retrouver la date et le lieu de son décès.

HENRY (JEAN, LOUIS), né le 3 novembre 1861 à Loqueffret (Finistère).

Député du Finistère de 1924 à 1928.

Fils de cultivateur et cultivateur lui-même, il se passionnait pour les abeilles. A leur exemple, il se consacra à la collectivité et fut un travailleur infatigable.

Conseiller municipal de Lennon depuis 1892, maire de Lennon depuis 1919, il fut élu député le 11 mai 1924 sur une liste d'union républicaine, au bénéfice de la plus forte moyenne, avec 65.796 voix sur 156.279 votants et 208.563 inscrits. Il adhéra au groupe de l'union républicaine démocratique. Membre de la commission du travail et de la commission des comptes définitifs, il s'intéressa à toutes les questions agricoles et sociales.

Il fut battu dans la 1^{re} circonscription de Châteaulin au second tour, le 22 avril 1928, par le maire de cette ville, Ch. Daniélou, avec 5.298 voix contre 7.579 et décida de ne plus se représenter aux élections législatives.

Il avait sur place de nombreux travaux qui l'accaparaient : il collaborait à plusieurs journaux régionaux ; il avait publié en langue bretonne une brochure destinée à vulgariser l'apiculture dans sa région et présidait le syndicat apicole de Bretagne ; il était vice-président du syndicat d'élevage du canton de Pleyben.

HENRY-HAYE (GASTON, HENRY dit), né le 6 février 1890 à Wissous (Seine-et-Oise).

Député de Seine-et-Oise de 1928 à 1935.

Sénateur de Seine-et-Oise de 1935 à 1944.

Négociant, ancien chargé de mission aux U.S.A., conseiller général du canton de Versailles-Ouest depuis octobre 1928, il se présente aux élections législatives du 29 avril 1928 et est élu député au deuxième tour, par 10.464 voix, dans la 5^e circonscription de Versailles. Il s'inscrit au groupe des indépendants et devient membre de la commission d'assurance et prévoyance sociale, puis de celle des travaux publics et moyens de communication.

Pendant les sept années qu'il passera au Palais Bourbon, il déposera de nombreuses propositions de loi, sera plusieurs fois rapporteur (projets intéressant les automobiles, les chemins de fer, les routes), interviendra dans de nombreuses discussions, en particulier sur des problèmes de logement et de construction, d'habitations à bon marché, de baux commerciaux, de budgets des travaux publics ; du remboursement des dettes de guerre, de l'emprunt du gouvernement fédéral d'Autriche.

Il interpellera le gouvernement en 1929 et 1930 sur sa politique extérieure et sa politique générale, puis en 1931 et 1934 sur le chômage, sur le fonctionnement

des assurances sociales et sur la liberté de réunion.

Réélu le 1^{er} mai 1932, au premier tour par 9.893 voix, il se situe alors indépendant de gauche.

Il se présente au Sénat et est élu le 20 octobre 1935, au second tour, par 1.232 voix sur 2.049 suffrages exprimés. Son action, en tant que maire de Versailles, est connue et appréciée. Il entre à la commission de l'administration générale, départementale et communale, à la commission de l'Algérie, à celle des affaires étrangères.

En 1936, il se prononce contre le pacte franco-soviétique.

Son passage au Sénat fut marqué par une demande d'interpellation au sujet du fonctionnement des services publics, de la liberté du travail, la sécurité des citoyens et le respect des institutions républicaines ; par une proposition de résolution tendant à l'application d'une loi de 1879 prescrivant l'érection à Versailles d'un monument commémoratif des Etats généraux et par des questions écrites aux ministres des Pensions, des Finances et de l'Intérieur.

Henry-Haye vota les pleins pouvoirs au maréchal Pétain le 10 juillet 1940, puis disparut de la scène politique.

Il est chevalier de la Légion d'honneur, Croix de guerre (5 citations).

HENRY-MICHEL (Bouches-du-Rhône, Basses-Alpes). — Voy. **MICHEL** (HENRY).

HENRY-PATÉ (Seine). — Voy. **PATÉ** (HENRY).

HENRY-SIMON (Tarn). — Voy. **SIMON** (HENRY).

HÉRAL (JEAN-BAPTISTE), né le 28 novembre 1822 à Blaye (Tarn), mort le 20 mai 1911 à Blaye.

Député du Tarn de 1885 à 1889.

(Voir première partie de la biographie dans **ROBERT ET COUGNY, Dictionnaire des Parlementaires**, t. III, p. 338.)

Le 22 septembre 1889, Héral semble se désintéresser de la politique : il ne se représente pas. Par contre, il va, à la faveur d'une élection partielle, tenter de rentrer dans l'arène ; le marquis de Solages, député de la 2^e circonscription d'Albi, président du conseil d'administration des Mines de Carmaux, démissionne le 18 octobre 1892 après la grève des mineurs. Jaurès se présente alors le 8 janvier 1893 et Héral s'oppose à lui, sans succès d'ailleurs ; l'écart cependant

ne sera que de 253 voix au premier tour et de 479 au second : sur 10.095 votants, 4 701 voix se portent sur son nom et 5 780 sur celui de Jaurès qui est élu.

Héral laisse désormais au marquis de Solages le soin de tenter de reprendre le siège de Jaurès.

Jean-Baptiste Héral meurt le 20 mai 1911 dans son pays natal de Blaye-les-Mines, âgé de près de 89 ans.

HÉRARD (JEAN), né le 6 juillet 1888 au Vésinet (Seine-et-Oise).

Député de Maine-et-Loire de 1928 à 1936.

*Sous-Secrétaire d'Etat à l'Intérieur
du 30 janvier au 9 février 1934.*

Ses études le conduisent d'abord au doctorat en droit et son éloquence comme son dévouement font de lui un avocat à la Cour d'appel, et plus tard un bâtonnier de l'Ordre. Il apparaît dans la vie publique angevine au lendemain de la première guerre mondiale. En 1923, il reconstitue la fédération radicale-socialiste et fonde *Le Réveil*. En 1925, il est élu conseiller municipal d'Angers et la même année conseiller général pour le canton de Noyant.

A la tête de l'union des gauches, il s'était présenté dès les élections législatives de 1924 dans la 1^{re} circonscription de Maine-et-Loire ; mais, sur 58.639 votants, sa liste ne réunit que 23.760 voix face à celle d'union nationale et d'union républicaine. Il sera élu le 29 avril 1928 dans la circonscription de Baugé, obtenant au deuxième tour 9 146 voix contre 8.710 à Rabouin. Le 1^{er} mai 1932, il sera réélu au premier tour, groupant sur son nom 9.267 voix contre 8 201 à Béranger. Il adhère à la Chambre au groupe républicain radical et radical-socialiste et fait partie de plusieurs commissions au cours de son premier mandat : celles de la marine militaire, du commerce et de l'industrie, des programmes électoraux ; au cours de son second mandat, il appartient d'abord à la commission de l'agriculture, puis de nouveau à la commission du commerce et de l'industrie dont il assumera cette fois la présidence.

Sa pondération et la qualité de ses interventions lui vaudront son élection, en 1930, en tant que secrétaire de la Chambre des députés et sa désignation, le 30 janvier 1934, comme sous-secrétaire d'Etat à l'Intérieur dans le 2^e cabinet Daladier : la chute prématurée de ce dernier, le 9 février de la même année, l'empêchera de donner à ce poste toute sa mesure.

A nouveau candidat aux élections de 1936, il connaîtra une autre déception car il sera battu au second tour par M^r G. Moreau, par 8 301 voix contre 9.091. Il ne se représenta plus à la députation.

Il était officier de la Légion d'honneur.

HÉRAUD (MARCEL), né le 8 mai 1883 à Cérilly (Allier).

Député de la Seine de 1924 à 1942.

*Sous-Secrétaire d'Etat
à la Présidence du Conseil
du 3 novembre 1929 au 21 février 1930
et du 2 mars au 13 décembre 1930.*

*Ministre de la Santé publique
du 21 mars au 5 juin 1940.*

Fils d'un médecin, il fit ses études au collège Stanislas. Il suivit ensuite les cours de la Faculté de droit de Paris ainsi que ceux de l'Ecole des sciences politiques. Devenu licencié en droit, il s'orienta vers la carrière d'avocat. Stagiaire en 1908, il fut désigné comme premier secrétaire de la conférence du stage en 1911 ; l'année suivante, il s'inscrivit au barreau de la Cour d'appel de Paris. En 1912, il se vit décerner le prix Laval. Prononçant, suivant la tradition, l'éloge d'un ancien bâtonnier, il avait choisi M^r Alexandre Plocque qui fut à la tête de l'Ordre en 1870.

Mobilisé en 1914, il eut une conduite brillante au front.

Après la guerre, il entra dans la vie politique en se faisant élire conseiller municipal du VI^e arrondissement de Paris, quartier Saint-Germain-des-Près, en 1919, et conseiller général de la Seine un an plus tard. Il s'intéressa plus particulièrement aux questions financières et à la gestion des équipements d'intérêt public ; il a rédigé de nombreux rapports au conseil municipal et au conseil général sur le rachat des transports en commun, les conventions avec le métro, les sociétés d'électricité, etc.

Depuis 1917 il participait également au mouvement des associations de mutilés et fit partie de plusieurs commissions relatives aux revendications des victimes de guerre en qualité de délégué de l'union fédérale des associations françaises de mutilés.

Vice-président du conseil municipal de Paris en 1923 et conseiller général, il fut élu député de la 3^e circonscription de la Seine à sa première candidature, le 11 mai 1924 ; inscrit sur la liste de l'union républicaine démocratique du 3^e secteur de la Seine, il réunissait dès le premier tour 63 049 voix sur 201 612 votants. Il s'inscrira à la Chambre à la gauche républicaine démocratique. Le 22 avril 1928, il sera réélu au premier tour, dans la 1^{re} circonscription du VI^e arrondissement avec 3.559 voix contre 1 838 à Joisson. Il s'inscrira au groupe des républicains de gauche. Le 8 mai 1932, la même circonscription l'élira au deuxième tour avec 2.903 voix contre 1 451 à Gilouin, candidat socialiste ; il s'inscrira alors au groupe du centre républicain. Enfin, le 3 mai 1936, elle le désignera une nouvelle fois, encore au deuxième tour, par 3 595 voix contre 2 822 à Le Galudec, candidat communiste. et il siégera à la Chambre au sein du groupe des républicains indépendants et d'action sociale.

Au cours de ses dix-huit années de mandat, Marcel Héraud n'ignora aucun des aspects de la vie parlementaire. Il fit tour à tour partie de la commission du commerce et de l'industrie, de la commission des pensions, de l'enseignement et des beaux-arts, du règlement, des mines et de la force motrice, mais il s'intéressa surtout à la commission des affaires étrangères.

Il déposa des propositions de loi sur des sujets variés (extension des droits politiques des femmes, coordination du secrétariat général de la présidence, réduction du prix des loyers, droits des victimes de guerres coloniales) mais son domaine d'élection fut le domaine juridique pur : il déposa des propositions sur la modification du Code civil en matière d'adoption, du Code pénal en matière de trahison, la rectification du Code d'instruction criminelle, l'accroissement des peines prévues pour le rapt des mineurs, la durée de la prescription en matière d'infraction à la loi sur les sociétés, la notification des recours en cassation, l'établissement des sommations, le droit de citation directe, le recouvrement des petites créances commerciales, les sanctions pénales.

Il demanda à interpeller le gouvernement sur de nombreux sujets, et notamment sur les lacunes de la loi sur les libertés individuelles ; il intervint, en de multiples interpellations, en particulier à propos du chômage.

Ses rapports sont abondants : rapports sur l'autorisation de congrégations, sur l'exercice de la profession de banquier, sur des projets modifiant la législation des loyers, sur la modification de la loi relative à la vente et au nantissement des fonds de commerce, sur la radiodiffusion d'Etat, sur l'organisation de la Nation en temps de guerre.

Ses interventions à la tribune sont innombrables qu'il s'agisse des loyers, de l'amnistie, des droits de la femme, de la dette publique, des rapports entre bailleurs et locataires, des taxes successorales, etc.

Son activité inlassable et son appartenance au centre républicain fondé par André Tardieu lui valurent d'être choisi par celui-ci comme sous-secrétaire d'Etat à la présidence du Conseil dans ses deux cabinets successifs (1929 et 1930) : à ce titre, il s'occupera aussi bien des questions de budget, des problèmes liés aux inondations ou de l'aménagement de la région parisienne. En 1940, Paul Reynaud le choisira comme ministre de la Santé publique.

Le 10 juillet 1940, au congrès de Vichy, il votera, comme la majorité de ses collègues, les pouvoirs constitutifs demandés par le maréchal Pétain.

Marcel Héraud était commandeur de la Légion d'honneur et titulaire de la Médaille militaire et de la Croix de guerre 1914-1918.

HÉRAULT (RENÉ, CÉLESTIN, ALFRED), né le 27 août 1837 à Châtellerault (Vienne), mort le 5 juillet 1926 à Paris.

Député de la Vienne de 1876 à 1885.

Sous-Secrétaire d'Etat aux Finances du 21 avril 1885 au 7 janvier 1886.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t III, p. 339.)

Battu au renouvellement général du 4 octobre 1885, il abandonna la politique pour une place de conseiller-maître à la Cour des comptes où il fit carrière. Il mourut en effet premier président honoraire le 5 juillet 1926, à Paris, à l'âge de 89 ans.

HERBEOQ (ENNEST), né le 23 juillet 1835 à Avesnes-sur-Helpe (Nord), mort le 28 décembre 1902 à Paris (17^e).

Député du Nord de 1891 à 1893

Après des études juridiques qui le conduisirent à l'état de notaire, profession qu'il exerça dans la ville de Maubeuge à partir de 1861, il entre dans la politique active dès la fin du second Empire, stimulé par l'exemple de son père qui avait longtemps exercé les fonctions de maire d'Avesnes. Il fera partie de la commission municipale républicaine et, par ailleurs, élu lieutenant-colonel de la légion de Maubeuge, il organise et arme cette légion, forte de 6.000 hommes. De 1874 à 1881, il est conseiller municipal, puis premier adjoint à Maubeuge. En 1875, il est élu au conseil d'arrondissement et sera président de cette assemblée en 1889.

Le 22 février 1891, il est élu sans opposition député par 7.482 voix sur 9.786 votants et 15.797 inscrits, à la faveur d'une élection partielle dans la 2^e circonscription d'Avesnes, en remplacement de Maxime Lecomte élu sénateur le 4 janvier 1891.

A la Chambre, il interviendra à différentes reprises, en particulier en ce qui concerne les caisses d'épargne, les assurances et la nomination du préfet.

Il sera le candidat républicain aux élections de 1893, mais cette fois il essuiera un échec : au premier tour le docteur Defontaine, radical-socialiste, l'emportera le 20 août, réunissant 8.183 voix alors qu'il n'en obtint lui-même que 5.579. Il ne persévère pas et aux élections de 1898 il n'est plus candidat.

Victime d'un accident place de la Bourse, il décède dans les derniers jours de décembre 1902 en son domicile parisien, à l'âge de 67 ans.

Il était chevalier de la Légion d'honneur.

HERBET (HIPPOLYTE), né le 27 août 1846 à Pont-de-Vaux (Ain), mort le 7 août 1903 à Paris (7^e).

Député de l'Ain de 1889 à 1903.

Après de brillantes études qui le conduisirent au doctorat en médecine, il s'installa à Pont-de-Vaux et se dévoua à ses concitoyens.

Désirant s'occuper d'eux de façon plus étroite, il brigua successivement les mandats de conseiller municipal, de conseiller général, et la mairie de Pont-de-Vaux. En 1889, il donna sa démission de maire pour se consacrer exclusivement à l'accomplissement de son mandat législatif : il venait d'être élu député au premier tour, le 22 septembre 1889, par la 2^e circonscription de Bourg, avec 7.974 voix contre 6.931 à Balorre, candidat révisionniste. La haute conscience avec laquelle il remplit son mandat le fera réélire sans opposition au premier tour, le 20 août 1893, avec 9.063 voix sur 10.276 votants et 17.372 inscrits. Le 8 mai 1898, il l'emportera également au premier tour, obtenant 8.434 voix contre 5.797 à Villefranche, républicain libéral. Le 29 avril 1902, nouveau succès dès le premier tour : il totalise 8.481 voix contre 6.460 au même Villefranche.

À la Chambre, où il appartiendra successivement au groupe de la gauche radicale, de l'union démocratique et de l'union progressiste, il siègera dans les commissions de l'armée, des aliénés, de l'hygiène et des pétitions. Son activité sera récompensée par le titre de questeur de la Chambre (1902-1903).

Il mourut prématurément à son travail, malgré les vacances, à l'âge de 56 ans.

HERCÉ (URBAIN, comte de), né le 1^{er} mai 1861 à Izé (Ille-et-Vilaine), mort le 7 janvier 1918 à Montenay (Mayenne).

Député de la Mayenne de 1906 à 1918.

Appartenant à une excellente famille, l'importance de ses propriétés foncières lui ouvrit tout naturellement la mairie de Montenay où il succéda à son père. Son intérêt et sa compétence pour les questions agricoles le conduisirent d'autre part à la vice-présidence du comice agricole d'Ernée.

Il fut élu député de la 1^{re} circonscription de l'arrondissement de Mayenne, le 6 mai 1906, dès le premier tour, par 8.851 voix contre 5.583 à Renault-Morlière, député sortant d'étiquette progressiste. Réélu comme catholique libéral, encore au premier tour, le 24 avril 1910, par 7.576 voix contre 6.868 à Charles Martin, candidat radical, il s'inscrivit au groupe des droites et siégea à diverses commissions, notamment à la commission des économies. Réélu le 26 avril 1914, toujours au premier tour, il accroissait son avance aux dépens de Ch. Martin :

7.793 voix contre 6.113 ; durant la Grande guerre, il siégea aux commissions du travail, de l'hygiène publique et des travaux publics.

Usé par son intense activité, il mourut jeune : 56 ans ; aucun domaine ne lui avait été étranger et il intervint à la Chambre sur les sujets les plus divers : par exemple, il se dressa véhémentement contre l'imposition de la rente ou de l'assurance mutuelle agricole et intervint en faveur de la hausse du prix du pain. Mais surtout le président de la Chambre put dire avec justice qu'« il défendait avec passion la terre qui l'avait vu naître et à laquelle le rattachaient de sières traditions et ses plus chers souvenirs ».

HÉRÉDIA (SEVERIANO de), né le 8 novembre 1836 à La Havane (Cuba), mort le 9 février 1901 à Paris.

Député de la Seine de 1881 à 1889.

*Ministre des Travaux publics
du 30 mai au 11 décembre 1887.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. III, p. 342.)

Aux élections générales du 22 septembre 1889, il se représenta dans son ancienne circonscription et, quoique arrivé en tête au premier tour, il subit un échec avec 4.001 voix contre 4.708 recueillies au second tour par le candidat boulangiste, Le Senne. Il fut battu par le même adversaire aux élections du 20 août 1893, n'obtenant au premier tour que 1.556 voix sur 7.757 votants, ce qui le classait en troisième position.

Il vécut alors dans la retraite. Huit ans plus tard, il décédait, à Paris, à l'âge de 64 ans.

HÉRISSE (ANNE, Charles), né le 12 octobre 1831 à Surgy (Nièvre), mort le 23 novembre 1893 à Surgy.

*Représentant de la Haute-Saône
à l'Assemblée Nationale
de 1874 à 1876.*

Député de la Seine de 1878 à 1885

*Ministre des Travaux publics
du 10 août 1882 au 21 février 1883*

*Ministre du Commerce
du 21 février 1883 au 14 octobre 1884.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. III, p. 343.)

Charles Hérissé continua sa carrière à la Cour de cassation où il avait été nommé conseiller à la fin de l'année 1885 et mourut à Surgy le 23 novembre 1893, à l'âge de 62 ans.

HÉRISSON (MARIE, *Sylvestre*), né le 2 août 1835 à Surgy (Nièvre), mort le 6 septembre 1900 à Surgy

Député de la Nièvre de 1881 à 1889.

Sénateur de la Nièvre de 1896 à 1900.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. III, p. 344.)

Hérissou fut battu aux élections législatives de 1889, n'ayant obtenu que 5 965 suffrages contre 10 390 à son adversaire, Jules Jaluzot. Il fut également battu le 16 juin 1889, lorsqu'il se présenta à l'élection sénatoriale partielle consécutive à la mort de Decray. Il n'obtint que 301 voix contre 382 à de Moncorps, élu. Il conservait néanmoins une forte implantation locale confirmée par son élection comme maire de Clamecy et comme président du Conseil général de la Nièvre.

Il fut élu sénateur pour la première fois en 1896, lors de l'élection partielle provoquée par le décès de Laubespain, ayant obtenu 476 voix contre 252 à L'espinaasse. Lors du renouvellement sénatorial de janvier 1897, il fut réélu au deuxième tour par 376 voix. Il faisait partie du groupe de la gauche démocratique.

Malade et souvent absent, il participa peu aux travaux de la Haute Assemblée, n'intervenant pas en séance publique. C'était cependant un homme influent et respecté de ses collègues.

Il mourut le 6 septembre 1900 dans son village natal de Surgy, à l'âge de 65 ans.

HÉRITIER (EUGÈNE), né le 20 novembre 1872 à Saint-Paul-sur-Yenne (Savoie), mort le 2 mai 1933 à Lyon (2^e) (Rhône)

Député de l'Ain de 1909 à 1914

Après d'excellentes études qui devaient lui conférer successivement le titre de docteur en médecine et de pharmacien de 1^{re} classe, il fut porté à la députation par l'estime de ses concitoyens de la circonscription de Belley lors des élections partielles rendues nécessaires par l'élection au Sénat de P. Baudin, précédent député, le 3 janvier 1909 : au deuxième tour, le 21 mars 1909, il obtint 9 694 voix contre 824 à Martelin, candidat radical. Lui-même, candidat républicain radical, fut réélu aux élections générales du 8 mai 1910, au second tour également, par 10 098 voix contre 9 743 au même adversaire.

À la Chambre, il s'intéressa au problème de la démocratisation de l'impôt et aux questions de droit du travail, siégea à diverses commissions et en particulier à celle des postes et télégraphes et adhéra au groupe des radicaux-socialistes.

Il ne se représenta pas au renouvellement de 1914 ; il se consacra alors au

Conseil général de l'Ain où il était entré en 1908 et où il siégea jusqu'en 1924. Il se retira à Lyon où il mourut le 2 mai 1933 à l'âge de 61 ans.

Il était officier d'Académie et chevalier de la Légion d'honneur.

HERMABESSIÈRE (JOSEPH), né le 31 juillet 1876 à Saint-Chély-d'Apcher (Lozère).

Député du Cantal de 1919 à 1924.

Fils d'instituteur, Joseph Hermabessière fait ses études de médecine à la Faculté de Paris où il est externe des hôpitaux. Après l'obtention de son diplôme il s'installe à Saint-Flour, en 1903. Lorsque éclate la première guerre mondiale il est conseiller municipal de cette ville. Mobilisé dans le service de santé, il fait la guerre comme médecin aux armées.

Aux élections générales du 16 novembre 1919 il est candidat sur la liste d'union nationale républicaine, aux côtés de Victor Bataille. Il obtient 22 646 voix sur 42 921 votants. Cette liste enlève les quatre sièges à pourvoir dans le département, écrasant les candidats du congrès républicain, députés sortants : Fernand Brun, Rigal, Baduel et Hugon, avec un programme électoral résolument « bleu horizon » : soutien aux légitimes revendications des anciens combattants, confiance en la Société des Nations, allègements fiscaux pour les paysans ; en matière économique, « limitation du rôle de l'Etat à ses fonctions naturelles » et sur le plan local « nous devons profiter de la situation de notre département au croisement des deux grandes transversales Calais-Barcelone et Bordeaux-Odessa, pour que soient perfectionnées nos voies de grande communication ».

À la Chambre, Hermabessière s'inscrit au groupe de la gauche républicaine démocratique et siège aux commissions d'hygiène, des mines et de la force motrice, des spéculations de guerre.

Il dépose en 1921 une proposition de résolution « tendant à inviter le gouvernement à prendre livraison des seigles achetés pour son compte avant le 1^{er} juillet 1920 ». C'est du reste aux questions locales ou agricoles qu'il consacre l'essentiel de son activité parlementaire : son amendement au projet de loi relatif à la création de nouvelles ressources fiscales (1920) porte sur le mode de taxation du revenu agricole ; son intervention sur le projet de budget de 1920 a trait à la concession de l'aménagement de la Haute Dordogne, du Chavanon et de la Rhue.

Aux élections du 11 mai 1924, il perd 2 000 voix par rapport à 1919 et avec un total de 20 270 voix sur 46 275 il est battu ainsi que ses deux colistiers de la liste républicaine, démocratique et sociale par les candidats du cartel des gauches menés par Paul Bastid et qui réalisent une moyenne de 24 415 voix.

Il se retire alors de la vie politique et reprend son cabinet médical à Saint-Flour.

Joseph Hermabessière était chevalier de la Légion d'honneur.

HERMARY (JULES, HIPPOLYTE, JOSEPH), né le 14 décembre 1834 à Barlin (Pas-de-Calais), mort le 2 août 1914 à Barlin.

Député du Pas-de-Calais de 1876 à 1881 et de 1885 à 1889.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT et COGNV, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. III, p. 345.)

Le 22 septembre 1889, Hermary ne put triompher de son ancien antagoniste Achille Fautin qui le battit nettement avec 7 090 voix sur 12 966 votants, ne lui en laissant que 5 751.

Il abandonna désormais la politique sur le plan national pour se consacrer à la mairie de Barlin (qu'il ne quitta qu'au bout de 40 ans de mandat le 15 mai 1904), au conseil d'arrondissement de Béthune et au Conseil général du Pas-de-Calais.

En outre, ses recherches géologiques l'amènèrent à créer en 1900 la Société des mines de houille de la Clarence, à Divion (Pas-de-Calais). Il contribua aussi à l'extension des mines de Nœux sur le territoire de Barlin, développant largement la prospérité de sa commune.

Non moins passionné d'agriculture, longtemps secrétaire du comice agricole de Béthune, il appartenait à la Société des agriculteurs de France.

Il mourut à 80 ans, à Barlin, la veille de la déclaration de guerre de 1914, le 2 août.

HERRIOT (EDOUARD, MARIE), né le 5 juillet 1872 à Troyes (Aube).

Sénateur du Rhône de 1912 à 1919.

Député du Rhône de 1919 à 1942.

Ministre des Transports, des Travaux Publics et du Ravitaillement du 1^{er} décembre 1916 au 18 mars 1917, Président du Conseil et ministre des Affaires Etrangères du 14 juin 1924 au 10 avril 1925.

Président du Conseil et ministre des Affaires Etrangères du 19 au 21 juillet 1926.

Ministre de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts du 23 juillet 1926 au 6 novembre 1928.

Président du Conseil et ministre des Affaires étrangères du 3 juin au 14 décembre 1932.

Ministre d'Etat du 9 février 1934 au 22 janvier 1936.

Edouard Herriot naquit à Troyes le 5 juillet 1872, d'une famille originaire

des Vosges. Son grand-père, retraité comme caporal, avait épousé une lingère. Son père avait fait, en 1859, la campagne d'Italie et en avait rapporté une passion pour les lettres anciennes. La guerre de 1870 l'avait profondément marqué. « Toute mon enfance a été formée au récit des malheurs de l'Alsace » a pu écrire Herriot.

Herriot, enfant, passait ses vacances à Saint-Pouange, près de Troyes, chez un oncle curé qui lui fit découvrir l'humanisme chrétien et lui enseigna la tolérance. « Lorsque j'ai perdu toute croyance, je n'ai pas désavoué ces souvenirs », lisons-nous dans cette autobiographie intitulée *Pourquoi je suis radical-socialiste*.

Sa culture ancrée sur des bases solides acquises au lycée de La Roche-sur-Yon, trouve son plein épanouissement, d'abord au collège Sainte-Barbe, où il bénéficie d'une bourse et où il a pour compagnons Péguy et Jérôme Tharaud, puis à l'Ecole normale supérieure où il entre en 1894. Il est reçu premier à l'agrégation, à 22 ans.

Pendant son année de service militaire, il écrit, pour l'Académie des sciences morales et politiques, un mémoire sur le sujet mis par elle au concours : *Philon le Juif, essai sur l'Ecole juive d'Alexandrie*.

Après avoir été chargé d'une classe de 3^e au lycée de Nantes, Herriot est nommé, en 1896, professeur au lycée Ampère à Lyon. Dans sa classe de rhétorique, il a pour élève Edouard Daladier. Il écrit sa thèse de doctorat : *Madame Récamier et ses amis*. Il est chargé par la ville de Lyon d'un cours public dont l'essentiel se retrouve dans son *Manuel d'histoire littéraire*. Une de ses élèves, issue de la bourgeoisie lyonnaise, Mlle Marie-Blanche Repitel, devient sa femme en 1899.

Avec quelques collègues du lycée et de la Faculté, Herriot s'est inscrit au comité radical du VI^e arrondissement de Lyon, mais c'est la lettre de Zola sur « l'affaire » qui le jette dans l'action politique. Il s'inscrit à la Ligue des Droits de l'Homme.

Son admiration pour Jaurès, dont il conduira le corps au Panthéon, ne va cependant pas jusqu'à le faire entrer dans les rangs socialistes. Son programme sera « de réaliser le plus possible d'égalité et de justice... sans instituer des dogmes démentis par les faits ».

Elu conseiller municipal en mai 1904, Herriot devient maire de Lyon le 5 novembre 1905. Il le restera, sauf une interruption d'un mois, jusqu'à sa mort.

Conseiller général du Rhône en 1910, Herriot entre au Sénat en 1912. La guerre pose au maire de Lyon des problèmes de ravitaillement et Clemenceau le soumet à une enquête — qui le lavera de tout soupçon — sur la façon dont il les a résolus.

Toute sa vie, Herriot se consacra à la prospérité de sa ville et y déploiera ses

dons d'administrateur : il entreprend l'aménagement du Rhône, le barrage de Génissial, la construction de ponts ; il fait aménager en 1910 un terrain d'aviation qui deviendra l'aérodrome de Bron ; renouant avec une très ancienne tradition lyonnaise, il lance, en 1916, la foire de Lyon ; il construit, selon une conception révolutionnaire pour l'époque, l'hôpital qui porte son nom, Maison des mères, Ecole d'agriculture, Office municipal d'orientation professionnelle, constructions scolaires, cours professionnels, lutte contre l'alcoolisme et la tuberculose témoignent de son sens social et toute son œuvre lui vaut une popularité immense.

A la fin de l'année 1916, Herriot est appelé dans le 6^e cabinet Briand comme ministre des Travaux publics, des transports et du ravitaillement. Il doit imposer la carte de pain.

En 1919, il est élu président du parti radical. Il le restera plus de 35 ans, sauf pendant deux périodes (1927-1931) et (1935-1938) où « la guerre des deux Edouard » favorisera Daladier.

Le 16 novembre 1919, Herriot est élu député du Rhône par 45.712 voix sur 156.075 votants. Sa liste, radicale-socialiste, ayant obtenu, avec une moyenne de 37.822 voix, deux sièges sur les douze à pourvoir.

A la Chambre « bleu horizon », il fait figure de leader de l'opposition. Il manifeste avec éclat son hostilité à la politique de coercition vis-à-vis de l'Allemagne, à l'occupation de la Ruhr ; il préconise l'introduction des lois laïques en Alsace et en Lorraine. Son premier grand discours est, le 16 novembre 1920, pour s'opposer au rétablissement de l'ambassade de France au Vatican.

Il se fait le champion de la Société des Nations et l'apôtre de la paix. Il est partisan de l'impôt sur le capital.

Les élections du 11 mai 1924 marquent le succès du cartel des gauches qui, dans le Rhône emporte tous les sièges avec 110.019 voix. Le second de la liste était Marius Moutet. Herriot obtient 112.293 voix sur 194.996 votants.

Après avoir refusé de former le gouvernement auquel Léon Blum n'aurait pas accordé la participation socialiste, Herriot — violemment irrité par le discours d'Evreux — fait voter par la Chambre une motion de défiance à l'égard du ministre François-Marsal qui contrainait le Président Millerand à se démettre.

Il accepte, à la demande de Gaston Doumergue qui vient d'être élu Président de la République, de former le gouvernement et obtient, le 17 juin, la confiance de la Chambre. Il prend le portefeuille des Affaires étrangères.

Herriot accède alors à la grande notoriété. Selon Jules Romains, il est le plus grand orateur français depuis Jaurès. Son érudition est immense, sa mémoire sans défaut. A ces qualités intellectuelles s'allient une vitalité prodigieuse et une chaleur humaine qui lui attirent la sympathie populaire. Sa silhouette massive,

ses cheveux drus, son inséparable pipe dont les caricaturistes se sont emparés sont célèbres.

Dès le 21 juin, Herriot se rend à Londres auprès du Premier ministre de Grande-Bretagne, M. Ramsay MacDonald. Il voudrait sortir la France de son isolement et lier la question des réparations allemandes à celles des dettes interalliées. Mais, à l'accord sentimental espéré par Herriot entre un radical et un travailliste, le Premier anglais oppose les rapports des experts ; aux demandes de garanties présentées en contrepartie de l'évacuation de la Ruhr, MacDonald objecte les traditions politiques séculaires de la Grande-Bretagne. Herriot ne rapporte des Chequers qu'une sorte de « pacte moral de coopération continue ».

La Conférence de Londres, qui réunit, à partir du 16 juillet 1924, les puissances alliées et à laquelle les Allemands sont invités le 2 août, se sépare le 15 août après avoir prévu l'évacuation de la Ruhr et l'exécution par l'Allemagne des directives du Plan Dawes. Les annuités servies à la France à ce titre entre 1924 et 1930 représenteront 4 milliards de marks-or.

Malgré l'opposition de la droite, Herriot est acclamé par la foule à son retour de Londres. A la Chambre des députés, le 23 août 1924, le général Desticker, commissaire du gouvernement, affirme que le maréchal Foch avait formellement déclaré que l'occupation de la Ruhr n'intéressait pas la sécurité de la France. L'ordre du jour présenté par le cartel est adopté par 336 voix contre 204. Le 26 août, le Sénat vote la confiance par 204 voix contre 40, Poincaré et ses amis s'abstenant.

Herriot cherche alors la signature d'un pacte d'assistance mutuelle. Il se rend à Genève à la V^e assemblée de la Société des Nations, à la tête d'une délégation brillante où figurent Léon Bourgeois, Briand, Paul-Boncour, Henri de Jouvenel, Georges Bonnet, Léon Jouhaux. Le 5 septembre, Herriot se fait applaudir pour l'éloquence avec laquelle il démontre que la notion d'arbitrage doit être liée à celle de sécurité et de désarmement.

En octobre, le protocole pour le règlement pacifique des différends internationaux, établi sur ces bases, est voté à l'unanimité par l'assemblée générale de la S.D.N. Le 5 mars 1925, le nouveau cabinet britannique, conservateur, décide de rejeter ce protocole. Herriot déclare à Chamberlain, ministre des Affaires étrangères : « L'Allemagne vous fera la guerre dans dix ans ».

Le gouvernement Herriot avait, en octobre 1924, reconnu officiellement la République des Soviets.

Sur le plan intérieur, le décret du 16 janvier 1925 crée le Conseil national économique. Les Postes sont dotées d'un budget annexe et d'un programme de grands travaux. L'extension de la loi de 8 heures, l'admission gratuite des élèves dans les lycées et collèges comportant

des places vacantes, la loi établissant la taxe d'apprentissage, témoignent de l'activité du cabinet Herriot dans le domaine social.

Cependant, la décision d'instituer en Alsace et en Lorraine l'école interconfessionnelle, succédant à la suppression de l'ambassade de France auprès du Vatican, crée au Parlement et dans le pays un malaise : manifeste des cardinaux, grève scolaire dans les trois départements de l'Est, bagarres au quartier latin, autant de symptômes d'une dégradation de la situation politique.

En outre, la situation financière, déjà des plus critiques lors de la constitution du gouvernement, s'aggrave. Des divergences de vues se manifestent au sein du cabinet sur la nature de l'effort fiscal à demander au pays, divergences qui entraînent, le 3 avril 1925, la démission du ministre des Finances, Clémentel. Sept jours plus tard, le gouvernement est renversé au Sénat, la révélation du dépassement de la limite légale des avances au Trésor ayant soulevé une émotion considérable.

Le 22 août 1925, Herriot devient pour la première fois président de la Chambre, remplaçant Painlevé devenu lui-même président du Conseil.

Le 17 juillet 1926, il descend de son fauteuil pour combattre la demande de délégation de pouvoirs présentée par Caillaux, ministre des Finances du 10^e cabinet Briand, en vue d'opérer le redressement financier et entraîne la chute du gouvernement. Le cabinet Herriot, appelé à le remplacer, ne peut obtenir la majorité à la Chambre le 21 juillet 1926, jour de sa présentation.

C'est alors que Poincaré forme son grand ministère « d'Union nationale » dans lequel Herriot accepte le portefeuille de l'Instruction publique et des Beaux-arts. Il le garde plus de deux ans et se consacre à sa grande idée de l'« école unique » qui devait faciliter aux enfants, quelles que fussent leur origine et la situation de fortune de leurs parents, l'accès aux disciplines supérieures. La loi de finances du 27 décembre 1927 accorde la gratuité dans les lycées de la 6^e à la 3^e.

Le Congrès radical d'Angers ayant prescrit, à l'instigation de Caillaux, le retrait des ministres radicaux, Herriot démissionne le 6 novembre 1928.

Réélu au premier tour des élections générales, le 8 mai 1932, comme il l'avait été le 22 avril 1928, Herriot forme, le 3 juin, son troisième cabinet. Il détient, en même temps que la présidence du Conseil, le portefeuille des Affaires étrangères. Il se rend à la Conférence de Lausanne où il parvient à empêcher l'annulation totale de la dette allemande et où il obtient la promesse de paiement d'un forfait de 3 milliards de marks-or.

Afin de rétablir l'équilibre budgétaire, Herriot diminue les dépenses militaires, augmente l'impôt sur le revenu, convertit les rentes, réduit les traitements et les

soldes, suspend la péréquation des pensions et supprime celle des veuves remariées. Il tombe, le 14 décembre, pour ne pas avoir à renoncer à payer les dettes de l'Amérique. « Je n'accepte pas, déclare-t-il, d'être celui qui refusera d'honorer la signature de la France ».

Herriot devient président de la commission des affaires étrangères de la Chambre. Il voyage en Hongrie, en Bulgarie, en Turquie ; il confère avec Roosevelt aux Etats-Unis, en avril 1933.

Il écrit de nombreux ouvrages, en particulier : *Dans la forêt normande, La porte océane*, et une *Vie de Beethoven* très remarquée.

Au lendemain du 6 février 1934, il entre comme ministre d'Etat dans le « cabinet de trêve » constitué par Doumergue, avec le maréchal Pétain au ministère de la Guerre et Tardieu également ministre d'Etat.

Le scandale Stavisky, l'arrivée au pouvoir de Hitler, les crises ministérielles fréquentes incitent le président Doumergue à envisager la réforme des institutions, en prévoyant un exécutif fort, doté du droit de dissolution, et bénéficiant seul de l'initiative des dépenses. Le congrès radical-socialiste de Nantes s'oppose à ces réformes et, le 8 novembre 1934, Herriot et Georges Bonnet refusent de présenter un projet de « douzièmes provisoires » et quittent le cabinet, entraînant la démission du président du Conseil.

Herriot est ministre d'Etat dans les cabinets Flandin, Bouisson et Laval qui se succéderont jusqu'au 22 janvier 1936. Après l'agression italienne contre l'Ethiopie, Herriot accompagne Laval à Genève, à la Société des Nations, et voit celui-ci éviter à l'Italie les sanctions économiques et militaires.

C'est sur son initiative qu'est signé le traité franco-soviétique du 2 mai 1935.

Mis en cause au comité radical, Herriot donne sa démission de président du parti. Le 22 janvier, avec ses collègues radicaux, il quitte le gouvernement. Il n'y reviendra plus jamais.

Les élections des 26 avril et 3 mai 1936 ne lui assurent le succès qu'au deuxième tour, pour la première fois dans sa vie de député, par 5 386 voix contre 4 604. Il bénéficiait du désistement des candidats S.F.I.O. et communistes.

Il retrouve la présidence du parti radical ainsi que celle de la Chambre des députés. Il est « le vétéran des débats, des rites et des honneurs de la III^e République » (Ch. de Gaulle).

En juin 1940, Herriot se déclare favorable au transfert des pouvoirs publics hors de France. Le 17 juin, afin d'éviter la destruction des ponts par l'armée française, il obtient du maréchal Pétain que Lyon, où les Allemands s'apprêtent à entrer, soit déclarée ville ouverte.

A Vichy, il préside la séance du 9 juillet où est décidée la remise du pouvoir

au maréchal Pétain. Après avoir défendu les députés embarqués sur le *Massilia*, il s'abstient volontairement, le 10 juillet, dans le scrutin accordant à Pétain les pleins pouvoirs pour la révision de la Constitution. Il avait déclaré, la veille : « Autour de M. le Maréchal Pétain, dans la vénération que son nom inspire à tous, notre nation s'est groupée en sa détresse. Prenons garde de ne pas troubler l'accord qui s'est établi sous son autorité. Nous aurons à nous réformer, à rendre plus austère une République que nous avions faite trop facile, mais dont les principes gardent toute leur vertu. »

Herriot, chef de parti, chef de gouvernement, grand maire, est l'auteur d'une œuvre littéraire considérable. Outre les ouvrages déjà cités, il faut mentionner : *La Russie nouvelle, Orient, La France dans le Monde, Agrir. Lyon pendant la guerre, Sous l'olivier, Sanctuaires, Jadis, Lyon n'est plus.*

De nombreux ouvrages ont été consacrés à Edouard Herriot. Mentionnons ceux de : Henri Besseige, *Herriot parmi nous* ; Michel Soulié, *La vie politique d'Edouard Herriot*, et Herriot, de P.-O. Lapie.

HERVÉ (YVES, MARIE, ALEXANDRE), né le 14 juillet 1883 à Ploëzal (Côtes-du-Nord).

Député des Côtes-du-Nord de 1936 à 1941.

Issu d'une famille de cultivateurs, Yves Hervé reprend l'exploitation de la propriété familiale de Kerleau-en-Ploëzal. Appelé au front durant la guerre de 1914-1918, il s'y distingue par sa vaillance et reçoit la Croix de guerre. Gravement blessé, il restera mutilé toute sa vie. Revenu à Ploëzal, père de six enfants, il est entouré de l'estime de ses concitoyens et dès 1919 accède au poste de premier adjoint à la mairie ; le 17 mai 1925 il est élu maire. Il sera réélu en 1929 et 1935. D'autre part, le 18 octobre 1931 il devient membre du conseil d'arrondissement. Réélu en 1937, il en sera même le président. Il est également président de la Fédération des mutuelles de bétail des Côtes-du-Nord et est décoré du Mérite agricole.

En 1936, il se présente aux élections législatives comme candidat du groupe des républicains indépendants et d'action sociale qui fait campagne contre le Front populaire. Il est élu au second tour, le 3 mai 1936, dans la 1^{re} circonscription de Guingamp, par 7 444 voix sur 16 649 votants contre 7 032 à son principal adversaire, Lorgeté, candidat du Front populaire.

Yves Hervé fait partie de la commission de l'administration générale, départementale et communale et de la commission de la marine marchande. Il prend part à la discussion du budget de 1938 sur le chapitre de l'agriculture.

Le 10 juillet 1940 il vote les pouvoirs constituants demandés par le maréchal Pétain.

HERVEY (MAURICE, PAUL), né le 12 novembre 1855 à Paris, mort le 14 novembre 1936 à Notre-Dame-du-Vaudreuil (Eure).

Sénateur de l'Eure de 1912 à 1936.

Breveté de l'Ecole de guerre, ancien élève de l'Ecole polytechnique, il renonça à la carrière militaire en 1890 pour se consacrer à l'exploitation d'un domaine familial, puis fut attiré par la vie publique. Ses origines l'attachaient à la vie libérale classique.

Membre du Conseil général, il fut élu au Sénat lors du renouvellement triennal du 7 janvier 1912, par 538 voix sur 1 014 votants. Il s'intéressa plus particulièrement aux questions financières et intervint fréquemment à l'occasion des budgets, d'un projet de loi modifiant le régime des contributions directes et de l'établissement de l'impôt sur les revenus, de l'émission des rentes, de la perception de surtaxes sur l'alcool, de dépenses intéressant la défense nationale.

Il fut nommé membre de commissions spéciales : dommages de guerre, d'initiative parlementaire, de défense du trésor historique et artistique de la France ; il faisait également partie de commissions permanentes : commission des chemins de fer, au nom de laquelle il déposa les rapports relatifs à la convention, à l'achat de matériel, au relèvement des tarifs, au rétablissement de certaines voies ; commission des armées, pour laquelle il étudia le règlement de l'Ecole polytechnique, le statut des mutilés de guerre ; commission des mines en ce qui concerne le problème de la durée du travail dans les mines. Il fit également partie de la commission du régime transitoire d'Alsace-Lorraine ; de la commission d'habilitation à bon marché (intervention au nom des locataires de bonne foi, 1921). En 1922, de la commission du commerce, industrie, travail et postes ; de la commission du règlement définitif du budget dont il devint vice-président en 1924 ; également en 1923, il fut nommé vice-président de la commission de l'Algérie et rapporta le projet de loi relatif à la propriété foncière en Algérie.

Il montra également son intérêt en intervenant sur les questions agricoles : unions de coopératives agricoles et de coopératives de consommation ; prix du lait ; viticulture et commerce des vins.

Réélu le 9 janvier 1921 par 629 voix sur 1 014 votants, puis le 20 octobre 1929 avec 547 voix sur 1 012 votants, il occupa de 1925 à 1928 les fonctions de vice-président du Sénat.

Il meurt en 1936, à l'âge de 81 ans.

On lui doit l'ouvrage : *Du blé, du seigle, des pommes de terres, des vaches et du lait*.

HERVIEU (HENRI, ERNEST, VICTOR), né le 22 janvier 1852 à Paris, mort le 20 février 1928 à Amiens (Somme).

*Député de l'Yonne de 1887 à 1889
et de 1890 à 1893.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. III, p. 349.)

Aux élections du 22 septembre 1889, il est battu par Henry Garnier, obtenant 5 035 voix contre 5 224 à son adversaire sur 10 564 votants. Mais l'élection de Garnier est annulée le 10 mars 1890 et aux élections partielles qui suivent, le 27 avril 1890, Henri Hervieu est élu par 5 498 voix sur 10 833 votants contre 5 227 à Nageotte, candidat républicain radical.

Il est alors élu secrétaire du Bureau de l'Assemblée et connaît une très grande activité parlementaire, il prend part à de nombreuses commissions, présente plusieurs propositions de loi et dépose de nombreux rapports : il multiplie les interventions. Il est spécialement préoccupé de toutes les mesures ayant pour objet d'améliorer le fonctionnement des services publics et des administrations. Il s'intéresse également de très près aux événements du Dahomey.

Il ne se représente pas aux élections du 20 août 1893.

Après cette date, il continue sa carrière d'homme de droit et d'homme de science ; il est chargé de missions historiques par l'Etat. Il finit ses jours comme percepteur à Amiens, où il meurt le 20 février 1928, à l'âge de 76 ans.

HERVOCHES (ALPHONSE, MARIE), né le 15 juin 1829 à Tinténiac (Ille-et-Vilaine), mort le 29 mai 1903 à Lanhélin (Ille-et-Vilaine).

Député de l'Ille-et-Vilaine de 1897 à 1898.

Conseiller général du canton de Combourg, maire de Lanhélin, président de la commission départementale, Hervoches fut élu dans la 2^e circonscription de Saint-Malo, lors d'une élection partielle, le 26 décembre 1897, par 6 880 voix contre 4 018 à Gautreau. Il s'agissait d'assurer le remplacement de Demalvilain, armateur, maire de Saint-Servan, nommé trésorier-payeur à Saint-Pierre-et-Miquelon, par décret du 13 septembre 1897.

La 6^e législature s'achevait. Aux élections du 8 mars 1898, Hervoches ne se représenta pas et le siège de la 2^e circonscription de Saint-Malo fut emporté par Robert Surcouf, descendant du grand corsaire.

Hervoches mourut le 29 mai 1903 à Lanhélin, à l'âge de 74 ans.

HÉRY (RENÉ), né le 8 septembre 1870 à Bressuire (Deux-Sèvres).

Sénateur des Deux-Sèvres de 1920 à 1941.

Avocat, conseiller municipal à 26 ans, maire en 1901, il se présente pour la première fois aux élections sénatoriales le 11 janvier 1920. Il est élu au second tour par 402 voix sur 761 suffrages exprimés. Son mandat lui est renouvelé le 9 janvier 1927, au premier tour, par 410 voix sur 758 suffrages, puis le 21 octobre 1935, également au premier tour, par 416 voix sur 759 suffrages.

Appartenant au groupe de la gauche démocratique, il n'accepta aucune consigne de parti, aimant à juger de façon personnelle. Le fait d'appartenir à une région qui avait été mêlée aux insurrections vendéennes eut une influence certaine sur ses conceptions politiques et philosophiques. Ses professions de foi proclament ses deux traits essentiels : républicain et patriote.

Dès son arrivée au Sénat, il est nommé à la commission de la comptabilité et, en tant que secrétaire-rapporteur, dépose chaque année le rapport relatif au règlement définitif du budget du Sénat et de la caisse des retraites. Intéressé par les questions financières, il prend part à la discussion d'une interpellation sur les budgets des départements et des communes, dans celle d'un projet de loi relatif à la banque de Chine, de la convention avec la Banque de France et, d'une façon générale, de tous les problèmes intéressant la politique économique, douanière et monétaire.

En 1922, il devient membre de la commission de l'enseignement, dont il est vice-président en 1929. En cette qualité, il dépose de nombreux rapports : sur les monuments historiques, la réorganisation de la licence ès lettres, la composition du conseil d'administration des écoles normales primaires ; également des demandes d'interpellation, notamment sur la limitation de la culture grecque dans l'enseignement secondaire.

Par ailleurs, il fait partie de la commission de la marine, des départements libérés, des mines — dont il devient secrétaire en 1930 — des dépenses administratives du Sénat en qualité de secrétaire-rapporteur. De plus, il siège à la commission des comptes définitifs en 1934 et en 1935. En 1936, le ministère du Travail lui confie la présidence du Comité consultatif des entreprises de capitalisation et d'épargne.

Au cours de ses vingt et une années de mandat, de nombreux problèmes retiennent son attention. En 1921, il interpelle le gouvernement sur le rétablissement des relations avec le Saint-Siège ; en 1930, le gouvernement Tardieu sur sa politique générale, sur les mesures disciplinaires dans l'enseignement. En 1928, il dépose une proposition de loi sur l'organisation judiciaire. Et, rapporteur en 1932 du projet de loi sur le droit de vote et l'éligibilité des femmes, il se montre résolument hostile.

Le 10 juillet 1940, il s'abstient de prendre part au vote accordant les pleins pouvoirs au maréchal Pétain.

HESSE (Charente-Inférieure). — Voy. **ANDRÉ-HESSE**.

HEURTAUX (ALFRED, MARIE, JOSEPH), né le 20 mai 1893 à Nantes (Loire-Inférieure).

Député de Seine-et-Oise de 1919 à 1924.

Fils d'officier, Alfred Heurtaux décide de se consacrer également à la vie militaire et entre à l'Ecole de Saint-Cyr. La guerre de 1914 le trouve officier de cavalerie et, dès le mois d'août, il part pour le front avec le 5^e régiment de hussards. Le 1^{er} décembre de la même année — ayant entre-temps reçu deux citations pour faits de guerre — il se porte volontaire pour l'aéronautique. Il est affecté comme observateur à l'escadrille de reconnaissance M 526. Le 27 mai 1915, il est breveté sur « Blériot » avec le numéro 1924. Il participe à de nombreuses missions (bombardement d'Ostende, lancement de tracts sur Bruxelles) et s'illustre dans le ciel de Verdun au printemps 1916. C'est à cette époque qu'il entre à l'escadrille N 3 à laquelle, au mois de juin, son chef le commandant Broccard donnera son nom fameux « Les Cigognes ». Il totalise alors déjà 16 victoires homologuées.

Après avoir été blessé durant l'été 1917, il termine la guerre avec un total de 22 victoires homologuées, la Croix de guerre, le grade de capitaine et la Légion d'honneur.

En 1919, il se tourne vers la vie politique et se présente aux élections législatives du 19 novembre. Agé alors de 26 ans, il est élu avec la liste républicaine d'union nationale démocratique, c'est-à-dire le groupe des républicains de gauche qui se situe derrière Clemenceau.

Il fait partie de la commission de l'Algérie, des colonies et des protectorats, de la commission des comptes définitifs et de la commission des spéculations de guerre.

Il ne se représente pas aux élections du 11 mai 1924. Il poursuit sa carrière militaire. La guerre de 1939 le trouve inspecteur de la chasse.

HEUZÉ (OLIVIER), né le 3 octobre 1881 à Pont-de-Gennes (Sarthe), mort le 18 novembre 1925 à Paris (14^e).

Député de la Sarthe de 1924 à 1925.

D'origine paysanne, Olivier Heuzé, après une dure enfance façonnée au contact de la terre, entra très jeune comme apprenti dans une imprimerie du Mans. Il s'y haussa peu à peu, par ses

sculs mérites, aux emplois de direction et, ayant adhéré depuis plusieurs années aux idéaux socialistes, il donna à l'imprimerie la forme d'une coopérative ouvrière.

Il adjoind rapidement à ses activités d'imprimeur celles de journaliste : c'est ainsi qu'il fut le secrétaire de rédaction du journal *La République sociale de l'Ouest* et rédigea une brochure de propagande intitulée *La doctrine de l'action socialiste*.

Son sens profond des responsabilités l'incite à se tourner vers les charges électives, tout d'abord au sein de sa ville du Mans où il fut, en 1917, élu conseiller municipal. Il démissionna, pour des raisons politiques, de ce poste en 1923, mais il y fut réélu l'année suivante ainsi que toute sa liste. Il prit alors la charge de la mairie qu'il conserva jusqu'à sa mort.

Il se présenta aux élections législatives de 1924 et fut élu le 11 mai, à la majorité absolue, avec toute la liste du bloc des gauches. Lors de son court passage à la Chambre, il s'inscrivit au groupe du parti socialiste et fut vice-président de la commission d'administration générale. Il intervint à plusieurs reprises, toujours dans le but d'améliorer les conditions de vie de ses concitoyens les plus déshérités : c'est ainsi qu'il prit plusieurs fois la parole contre la hausse du prix du pain.

Il mourut subitement à Paris, le 12 novembre 1925. Il n'avait que 44 ans. Sa disparition fut cruellement ressentie par sa ville où il jouissait d'une grande popularité et qui lui fit d'imposantes funérailles.

HEUZÉ (ROBERT, EUGÈNE, ALBERT), né le 1^{er} juin 1873 au Havre (Seine-Inférieure), mort au Champ d'honneur en septembre 1916 à Verdun.

Député de l'Oise de 1910 à 1914.

Propriétaire et publiciste, établi dans la région de Senlis, Robert Heuzé s'intéresse jeune à la politique et devient très vite le principal collaborateur du député de l'Oise (2^e circonscription de Senlis), Jules Gaillard.

Celui-ci ayant décidé de ne pas se représenter aux élections de 1910, c'est Robert Heuzé qui prend sa place et l'emporte par 6 507 voix contre 5 135 à Paris et 1 147 à Génie sur 15 791 inscrits.

Bien qu'élu sous l'étiquette progressiste, il ne s'inscrit à aucun groupe ; il fait partie de diverses commissions dont celle du suffrage universel et celle de l'assurance et de la prévoyance sociales.

Aux élections du 26 avril 1914, il est battu par Decroze, candidat radical-socialiste, avec 5 676 voix contre 7 284.

Mobilisé pendant la Grande guerre comme sergent dans un régiment d'infanterie, il est tué près de Verdun en septembre 1916. Il était âgé de 43 ans.

HEUZEY (CHARLES, EUGÈNE), né le 31 juillet 1876 à Paris, mort le 3 octobre 1938 à Paris (16^e).

Député de la Nièvre de 1910 à 1914.

Charles Heuzy était propriétaire. Il fut élu député le 18 septembre 1910, au deuxième tour, dans l'arrondissement de Château-Chinon, par 8 014 voix contre 7 529 à Chandioix, ancien député, sur 20 079 inscrits, en remplacement de son frère Pierre, décédé. Il s'inscrivit à la gauche radicale et devint membre de la commission de l'administration générale.

Il mourut le 3 octobre 1938, à l'âge de 62 ans.

HEUZEY (LOUIS, CHARLES, LÉON), né le 25 décembre 1863 à Paris, mort le 19 juin 1901 à Paris (7^e).

Député de la Mayenne de 1898 à 1901.

Petit-fils d'un ancien député de la Mayenne, fils d'un éminent archéologue, deux fois membre de l'Institut, Louis Heuzy était licencié en droit et lieutenant d'artillerie de réserve. Industriel, il se présenta aux élections générales de 1898 et fut élu député de la 2^e circonscription de Laval au premier tour, le 8 mai 1898, par 5 745 voix contre 5 300 à Gamard, député sortant, sur 11 143 votants.

Il s'inscrivit au groupe progressiste.

Il était membre de plusieurs commissions importantes, notamment celles de l'agriculture et des octrois.

Il mourut subitement, le 19 juin 1901 à Paris, à l'âge de 38 ans.

HEUZEY (PIERRE), né le 5 mars 1875 à Paris, mort le 18 juin 1910 à Paris (16^e).

Député de la Mayenne de 1901 à 1902.

Député de la Nièvre en 1910.

Propriétaire, avocat, conseiller d'arrondissement, conseiller général, Pierre Heuzy représenta d'abord la Mayenne au Palais Bourbon de 1901 à 1902. Il fut élu dans la 2^e circonscription de Laval, le 21 juillet 1901, par 5 420 voix contre 4 611 à Gaultier de Vaucenay. Cette élection partielle était entraînée par le décès de Louis Heuzy. le 19 juin 1901.

Il se présenta ensuite dans la Nièvre et fut élu au premier tour, le 24 avril 1910, dans l'arrondissement de Château-Chinon, par 7 911 voix contre 7 677 à Chandioix, député sortant. Il s'inscrivit à l'union progressiste.

Pierre Heuzy ne devait siéger que bien peu de temps puisque la session ordinaire de 1910 était ouverte le 1^{er} juin 1910 et qu'un accident mettait fin à ses jours le 19 juin de la même année. Il était âgé de 35 ans.

HIROUX (JULES), né le 2 avril 1827 à Sains-du-Nord (Nord), mort le 27 juin 1890 à Sains-du-Nord.

Député du Nord de 1889 à 1890.

La vie de Jules Hiroux a été tout entière consacrée à son pays natal. Ses activités sont multiples ; sa manufacture occupe 800 ouvriers ; il est aussi agriculteur, trésorier de la Société d'agriculture, président de la délégation cantonale, administrateur de la société d'assurances contre l'incendie *La Fourmiesienne*.

Il est conseiller municipal pendant trente années consécutives, de 1852 à 1881, maire en 1877, 1878 ; il est élu conseiller général du Nord en 1880.

Lors des élections législatives de septembre-octobre 1889, la campagne révisionniste bat son plein. En avril et en août 1888, le général Boulanger s'est fait élire dans le Nord et, ayant démissionné, se fait réélire.

Jules Hiroux se présente dans la 1^{re} circonscription d'Avesnes comme républicain et anti-révisionniste. Au premier tour, Lefèvre-Pontalis, député sortant, conservateur, l'emporte par 6 549 voix contre 5 840 à Jules Hiroux mais celui-ci est élu au deuxième tour, le 6 octobre 1889, par 7 135 voix contre 6 558 à son principal adversaire.

Le programme électoral de Jules Hiroux était « d'arriver à former une majorité de gouvernement d'où puisse sortir un cabinet durable, qui fasse longtemps les affaires de la France et de la République ».

La carrière parlementaire de Jules Hiroux devait être brève puisque la maladie l'emporta le 27 juin 1890, à l'âge de 63 ans.

HIRSCHAUER (AUGUSTE, Edouard), né le 16 juin 1857 à Saint-Avold (Moselle).

Sénateur de la Moselle de 1920 à 1944.

Edouard Hirschauer est issu d'une famille originaire de Mulhouse qui dut s'expatrier en 1870 et s'installer dans le nord de la France. Son père était commissaire spécial des chemins de fer.

Silencieux, travailleur, méthodique, audacieux, le jeune garçon avait toutes les qualités nécessaires pour réussir une carrière militaire brillante. En 1876, il sort de l'Ecole polytechnique à l'âge de 19 ans. Deux ans plus tard il se classe premier à la sortie de l'Ecole d'application du génie de Fontainebleau, puis part pour le Sud-Oranais. En 1881, il est lieutenant à Versailles. En 1889, il sort encore premier de l'Ecole supérieure de guerre. En 1895, le général de Boisdeffre, alors chef d'état-major gé-

néral de l'armée, se l'adjoind comme officier d'ordonnance.

Ce n'est que trois ans plus tard qu'il devait trouver sa véritable vocation ; à la démission du général de Boisdeffre, Edouard Hirschauer entre à l'Etablissement central de l'aérostation à Chalais-Meudon, où il devient le collaborateur du célèbre colonel Renard. Celui-ci avait réalisé avec le capitaine Krebs le premier ballon dirigeable qui soit revenu à son point de départ. En 1901 est créé à Chalais-Meudon le premier bataillon d'aérostiers dont le commandement est confié à Edouard Hirschauer. Après diverses promotions, il succède en 1912 au général Roques au poste d'inspecteur permanent de l'aéronautique militaire. Il est alors général de brigade.

Lorsque la première guerre mondiale éclate, il est chargé du commandement du Génie du camp retranché de Paris, sous les ordres de Gallieni, puis nommé directeur de l'aéronautique militaire au ministère de la Guerre. En 1915, il est à la tête de la 29^e brigade d'infanterie. L'année suivante, il est promu général de division et prend le commandement du 18^e Corps d'armée. Le 11 décembre 1917 enfin, il commande la 2^e Armée.

Le général Hirschauer s'est trouvé, à la tête de ses troupes, engagé dans les batailles les plus cruciales de la guerre : l'Oureq, la Champagne, Verdun, la Somme, le Chemin des Dames et la prise de Craonne, de nouveau Verdun. En 1915, il avait été blessé lors d'une attaque qu'il dirigeait contre les tranchées ennemies dans la Marne.

Cette carrière prestigieuse lui valut les plus grands honneurs : grand-croix de la Légion d'honneur, Médaille militaire. A l'armistice, il est nommé gouverneur militaire de Strasbourg et commandant supérieur du territoire d'Alsace-Lorraine. L'année suivante, à l'âge de 62 ans, il est admis au cadre de réserve de l'armée.

C'est alors que commence la carrière politique d'Edouard Hirschauer. Homme de l'Est, il pouvait être fier d'avoir contribué de toute son énergie au rattachement à la patrie française de son territoire natal. Auréolé de ce prestige, il se présente le 11 janvier 1920 au suffrage des Mosellans libérés et fut élu au Sénat par 735 voix sur 1 403 votants, avec le chanoine Henri Collin, sur la liste d'union républicaine lorraine. Réélu brillamment le 6 janvier 1924, puis le 16 octobre 1932, il devait rester sénateur pendant tout l'entre-deux guerres.

Il fut membre des commissions sénatoriales de l'armée, de l'air et des finances. La plupart de ses nombreux rapports et interventions ont porté sur les questions militaires, les problèmes concernant l'Alsace-Lorraine et l'aéronautique, car il était resté passionné d'aviation. Il fut à plusieurs reprises rapporteur des budgets de l'aéronautique militaire et civile. Il travailla particulièrement à l'élaboration d'une loi sur l'organisa-

tion de l'armée (1927) et de celle relative à la constitution des cadres et effectifs de l'armée (1928).

Plusieurs publications firent appel à sa collaboration : le *Journal*, le *Correspondant*, la *Revue des Deux Mondes* où il traite surtout d'aéronautique. Il avait fait publier en 1914 un ouvrage inspiré de son expérience d'officier : *Paris en état de défense*.

Le 10 juillet 1940, dans l'impossibilité d'assister à la séance du Parlement, il ne prit pas part au vote attribuant les pleins pouvoirs au maréchal Pétain.

HOLLANDE (FERNAND, EUGÈNE), né le 21 septembre 1876 à Avesnes-sur-Helpe (Nord), mort le 22 octobre 1938 à Saint-Quentin (Aisne).

Député de l'Aisne de 1936 à 1938.

Après avoir fait ses études de médecine à la Faculté de Paris et s'être spécialisé dans la radiologie, Fernand Hollande alla exercer sa profession à Saint-Quentin. Mobilisé comme brancardier divisionnaire pendant la première guerre mondiale, il revint s'installer à Saint-Quentin à la fin des hostilités. Conseiller municipal et d'arrondissement, il se consacra à la reconstitution des services médicaux et chirurgicaux de la ville qu'il dota d'installations pouvant rivaliser avec celles des centres scientifiques les plus importants ; il créa un dispensaire d'hygiène sociale.

La population de Saint-Quentin sut apprécier l'efficacité de son action au cours de cette difficile période de reconstruction et discerner ses qualités de loyauté et de dévouement à la chose publique. Lorsque, quelques années plus tard, il se présenta aux élections législatives de 1936 comme candidat socialiste S.F.I.O., il fut élu le 3 mai, au second tour de scrutin, en battant le député sortant Charles Feuillette, républicain socialiste, par 8 148 voix contre 5 745.

Il s'inscrivit au groupe socialiste et fut membre des commissions d'assurance et de prévoyance sociale et de la santé publique.

Il ne devait pas avoir le temps d'affirmer sa personnalité en tant que parlementaire : il mourut en effet après deux ans de mandat, le 22 octobre 1938, à Saint-Quentin. Il était âgé de 62 ans.

Son éloge funèbre fut prononcé le 8 décembre 1938 par le président Herriot qui s'attacha à mettre en lumière ses principales qualités : la loyauté, le dévouement, la modestie et « cette correction minutieuse, cette réserve pudique où l'on reconnaît l'homme formé par les méthodes sévères de la science et fidèle à ces disciplines ».

HOLTZ (ARMAND), né le 21 février 1867 à Paris.

Député de la Seine de 1898 à 1906.

Dès l'âge de 14 ans, Armand Holtz est employé chez un banquier. En 1884, à 17 ans, il s'engage dans la marine. Jusqu'en 1887, exerçant les fonctions d'élève fourrier, puis de fourrier, il naviguera il fait la campagne de Chine et est décoré de la médaille du Tonkin. En 1887, il est placé en congé renouvelable et entre au Crédit Lyonnais. Mais très vite il entreprend une carrière dans l'administration coloniale. D'abord garde principal de 1^{re} classe dans la garde civile indigène du Tonkin, il est détaché au bureau de l'Indochine et nommé à l'emploi de commis de résidence de 3^e classe. Excellent fonctionnaire, très bien noté, Armand Holtz gravit très vite les échelons. Par arrêté du 5 janvier 1897, il est nommé sous-chef de bureau de 3^e classe et placé hors cadre, mis à la disposition de Paul Doumer, gouverneur général de l'Indochine, pour exercer les fonctions de chef-adjoint de cabinet.

En 1898, Armand Holtz se fit placer en position de congé sans solde pour se présenter aux élections législatives. Il fut candidat à Paris, dans la 3^e circonscription du XVIII^e arrondissement, avec l'étiquette radicale. Au premier tour, Holtz recueillit 2.503 suffrages sur 16.331 contre 5.842 à Lavy et 2.978 à Barbentane. Il fut élu au second tour avec 5.945 suffrages contre 5.765 à Lavy.

Il eut une activité législative abondante qui témoigna de préoccupations sociales fort avancées pour l'époque. C'est ainsi qu'il fut l'auteur de propositions de loi sur les conditions de travail dans les ouvrages exécutés au compte de l'Etat, des départements, des communes et des établissements publics ; tendant à modifier la loi du 9 avril 1898 sur les accidents du travail ; sur le travail des enfants, des filles mineures et des femmes dans les établissements industriels. Il intervint à de nombreuses reprises, notamment au cours des discussions budgétaires.

Aux élections législatives de 1902, la 3^e circonscription du XVIII^e arrondissement de Paris, avec 8.051 voix contre 6.201 à son principal concurrent Heppenheim, républicain modéré de centre gauche.

Il ne ralentit en rien son activité. Il dépose une proposition de loi tendant à donner au vendeur au comptant non payé le droit de faire procéder à une saisie-revendication et une autre sur les titres au porteur. Il prend part à la discussion de budget de l'Intérieur en 1905. En 1906, il demande à interpeller le gouvernement sur la situation générale des colonies.

Armand Holtz ne se représente pas en 1906. Inscrit au barreau de Paris depuis octobre 1904, il démissionne le 12 novembre 1912 pour pouvoir s'occuper plus librement d'affaires industrielles.

HONEL (MAURICE), né le 24 mars 1903 à Paris.

Député de la Seine de 1936 à 1940.

Issu d'une famille de modestes artisans, Maurice Honel quitta Paris où il était né, pour résider à Levallois à partir de 1913. A 13 ans, il avait dû quitter l'école pour entrer en apprentissage, son père étant sous les drapeaux et son frère au front. A 16 ans, il adhéra au parti socialiste. Membre fondateur des Jeunesses communistes de France, il est placé à leur tête et, jusqu'en 1923, conserve la direction de leur organe *l'Avant-garde*. Son autorité lui vaut de représenter l'organisation qu'il préside dans de nombreuses réunions internationales, notamment à Moscou et à Lénine. A partir de 1923, Maurice Honel consacra toute son activité au parti communiste, dont il est le principal militant à Clichy et à Levallois.

Le 9 février 1934, lors de la contre-manifestation organisée par les partis de gauche à la suite de l'émeute du 6 février, il est arrêté.

En février 1935, Maurice Honel fut candidat du parti communiste français aux élections législatives dans le département de la Seine (7^e circonscription, Clichy-Levallois). Au premier tour, il arriva en tête avec 8.070 voix sur 33.111 électeurs inscrits et 29.876 votants. Derrière lui venaient le député sortant, Aufray, candidat d'union ouvrière, avec 7.351 voix, puis Rouquier, socialiste indépendant, 5.685 suffrages, L'Hopital, centre gauche, 5.626, Itard, S.F.I.O., 1.889 ; Maurice Honel fut élu au second tour avec 16.389 voix contre 11.798 à son adversaire, Rouquier.

A la Chambre des députés, il fut membre de plusieurs commissions : commission du commerce et de l'industrie, de l'enseignement et des beaux-arts, du suffrage universel, de l'Algérie, des colonies et des pays de protectorat.

Maurice Honel fut un député très assidu et très actif. Artisan lui-même, il consacra de nombreuses interventions à la défense des artisans et des commerçants durement touchés par la crise économique. C'est ainsi qu'il fut l'auteur des propositions de loi tendant à la révision des baux commerciaux, à l'octroi des délais supplémentaires aux locataires et commerçants menacés de vente ou d'expulsion.

Outre ses interventions de caractère plus nettement politique (demande d'interpellation sur les violences exercées sur que le gouvernement entend appliquer pour mettre un terme aux violations des lois sociales et des conventions collectives par le patronat ; dissolution des organisations de guerre civile illégalement reconstituées ; interpellation sur ses ouvriers par le patron d'une usine de savonnerie de Clichy ; mesures les événements de Clichy, il prit part à de nombreux débats : discussion du projet de loi concernant le règlement du,

prix de vente des fonds de commerce, 9 février 1937, interpellation sur la politique générale du gouvernement en ce qui concerne les conséquences des décrets-lois pour les commerçants ; discussion d'une proposition de loi ayant pour objet la révision générale de la loi du 30 juin 1926 réglant les rapports entre locataires et bailleurs. Le 11 mai 1939, Maurice Honel demanda encore à interpellier sur les conséquences très graves des décrets-lois concernant la situation des artisans et commerçants.

Comme la plupart de ses collègues communistes, Maurice Honel fut déchu de son mandat le 21 janvier 1940.

HONNORAT (ALPHONSE, EUGÈNE, GABRIEL), né le 2 septembre 1870 à Marseille (Bouches-du-Rhône).

*Député des Bouches-du-Rhône
de 1928 à 1932*

Après de bonnes études secondaires, Alphonse Honnorat exerça la profession d'agriculteur, puis celle d'industriel. Il fut élu conseiller municipal de la petite localité d'Allauch voisine de Marseille, le 10 mai 1900. En 1919, consécration de vingt années d'activité municipale, il en devint maire. Ses concitoyens lui renouvelèrent leur confiance le 17 mai 1925.

Le 22 avril 1928, il fut candidat de l'union nationale d'alliance démocratique aux élections législatives dans la 5^e circonscription de Marseille. Dans sa profession de foi il définissait ainsi sa philosophie politique : « Les grandes lignes de mon programme sont celles du gouvernement d'union nationale qui, par de sages mesures, a su ramener la confiance ». Il affirmait dans le même document « un ardent désir de progrès social dans une collaboration toujours plus étroite du capital et du travail ».

Au premier tour, Alphonse Honnorat n'obtenait que 1.984 voix, distancé par Antoni, républicain de gauche, qui recueillait 2.517 suffrages. Il se maintint néanmoins au second tour et était élu député des Bouches-du-Rhône, de justesse, le 29 avril 1928, puisque avec 4.369 voix, il ne l'emportait sur Antoni que de 134 voix.

A la Chambre des députés, Alphonse Honnorat fut membre de la commission des mines et de la force motrice et de la commission des comptes définitifs et des économies. Il déposa une résolution tendant à inviter le gouvernement à accorder aux ouvriers cimentiers attachés à l'extraction le bénéfice des lois des 25 février 1914 et 11 juillet 1925 et des divers décrets régissant la caisse autonome des mineurs. Il fut également l'auteur d'une proposition de loi tendant à compléter l'article 6, paragraphe 2, de la loi du 25 février 1914 créant une « caisse autonome des ouvriers mineurs » en vue de faire tenir compte du temps passé par les intéressés au service militaire.

Tel est le bilan de son activité parlementaire entre 1928 et 1932.

Alphonse Honnorat ne fut pas candidat lors des élections législatives de 1932.

Aux élections municipales du 5 mai 1929, la liste qu'il patronait avait été battue par celle du docteur Grunet. Il ne put prendre sa revanche aux élections municipales du 5 mai 1935.

HONNORAT (ANDRÉ), né le 10 décembre 1868 à Paris.

Député des Basses-Alpes de 1910 à 1921.

Sénateur des Basses-Alpes de 1921 à 1945.

*Ministre de l'Instruction publique
et des Beaux-Arts*

du 20 janvier 1920 au 16 janvier 1921.

Journaliste à l'origine, André Honnorat s'était distingué dès 1896 en fondant l'Alliance nationale pour l'accroissement de la population française. Il fut chef de cabinet de Lanessan, ministre de la Marine et de Dubief, ministre de l'Intérieur. Sa carrière administrative l'amena au grade de sous-directeur au ministère de la Marine.

Il était conseiller général du canton de Lauzet lorsqu'il fut élu député, pour la première fois, dans le département des Basses-Alpes, le 24 avril 1910. Il devait être réélu le 26 avril 1914 et le 16 novembre 1919.

Son activité parlementaire fut considérable pendant cette période. Il s'intéressa particulièrement : aux retraites ouvrières et paysannes, aux habitations ouvrières, à l'expropriation pour cause d'utilité publique, à la caisse nationale pour la vieillesse, à l'impôt sur le revenu, au fonds national de chômage, aux plans d'extension des villes, à l'institution de dispensaires d'hygiène sociale, aux dépenses militaires, à l'utilisation de l'énergie hydraulique.

Une telle activité le prédisposait à une carrière ministérielle. Le 20 janvier 1920, il fut nommé ministre de l'Instruction publique et des Beaux-arts dans le premier cabinet Millerand et conserva ce portefeuille jusqu'au 24 septembre 1920. En cette qualité, il soutint brillamment le budget de son ministère et prit l'initiative d'un projet de loi tendant à la translation au Panthéon de l'urne contenant le cœur de Léon Gambetta.

A la chute du cabinet Millerand, le 20 septembre 1920, Georges Leygues lui offrit de conserver son portefeuille dans son cabinet. Il accepta et continua à gérer ce ministère jusqu'au 16 janvier 1921. C'est alors qu'il fit voter le projet de loi relatif à la translation à Paris des restes d'un soldat inconnu mort pour la France.

Il fut élu sénateur des Basses-Alpes pour la première fois le 9 janvier 1921 et se démit de son mandat de député le 22 mars suivant. Il fut réélu le 20 octobre 1929 et le 23 octobre 1938.

Au Sénat, son activité parlementaire ne se relâcha pas et continua à porter sur la plupart des questions qu'il avait traitées lors de ses mandats de député. Il siégeait sur les bancs de l'union républicaine.

Il devint, en 1925, président du Comité national de défense contre la tuberculose et devait le rester jusqu'à sa mort. Hommage mérité à un homme qui, dès 1920, avait été l'un des promoteurs de la législation antituberculeuse en France.

André Honnorat fut à l'origine de diverses réformes aujourd'hui entrées dans les mœurs, la plus connue étant l'heure d'été.

Mais son œuvre majeure demeure la création de la cité universitaire de Paris, dont la construction commença en 1921 et dont il fut président-fondateur jusqu'à sa mort. Qui se souvient aujourd'hui de l'acte de volonté prodigieusement opiniâtre d'un homme qui, par son efficacité, fit surgir du chaos de nos administrations une ville studieuse dont l'originalité troubla d'abord l'Université et dont l'utilité dut s'affirmer dans les faits. La cité universitaire de Paris doit tout à André Honnorat : il en conçut l'idée, en poursuivit avec ténacité la réalisation et en fut jusqu'à sa mort le principal animateur.

Lors du scrutin du 10 juillet 1940, à Vichy, il s'abstint volontairement.

HORNOY (Somme). — Voy. **DOM-PIERRE D'HORNOY** (CHARLES de).

HORTEUR (JULES, FRANÇOIS), né le 17 septembre 1842 à Chavannes (Savoie), mort le 12 septembre 1895 à Chavannes

Député de la Savoie de 1876 à 1895

(Voir première partie de la biographie dans **ROBERT ET COUGNY, Dictionnaire des Parlementaires**, t. III, p. 356.)

Lors des élections générales de 1889, il se présenta une nouvelle fois dans l'arrondissement de Saint-Jean-de-Maurienne et fut élu le 22 septembre, au premier tour de scrutin, par 5.677 voix contre 4.820 au candidat conservateur Grange.

Durant la législature qui suivit, il appartint à diverses commissions et notamment à celle du budget ; il fut entendu, en qualité de rapporteur, dans la discussion du budget du ministère de la Justice pour l'exercice 1891 ; ses autres interventions, peu nombreuses, furent inspirées par des préoccupations d'ordre local.

Il fut brillamment réélu le 20 août 1893, dès le premier tour de scrutin, avec 7.593 voix sur 8.252 votants. Son adversaire, Boniface, ne recueillait que 82 suffrages.

Son rapport sur le budget des Affaires étrangères pour l'exercice 1894 marqua la fin de sa participation active aux travaux de la Chambre.

Il mourut en cours de mandat, le 12 septembre 1895. Il était âgé de 53 ans.

HOUBÉ (ANDRÉ, PAUL), né le 12 octobre 1878 à La Chiffa (Alger), mort le 19 janvier 1933 à Dely-Ibrahim (Alger).

Député de l'Algérie de 1912 à 1919.

Avocat, conseiller général, André Houbé fut pour la première fois candidat aux élections législatives en 1910, dans la 2^e circonscription d'Alger ; mais il subit un échec face au député sortant, Emile Broussais, qui l'emporta par 8.033 voix contre 2.711. Sa seconde tentative devait être couronnée de succès : elle eut lieu le 31 décembre 1912, date de l'élection partielle organisée afin de pourvoir au remplacement de Maurice Colin, député de la 1^{re} circonscription d'Alger, devenu sénateur. Il fut élu par 8.241 voix contre 5.244 à son principal adversaire, Auguste Bernard. Il fut réélu le 26 avril 1914, dès le premier tour de scrutin, par 12.340 voix contre 10.162 à Béraud.

Devant ses électeurs, il s'était déclaré partisan de la séparation des Eglises et de l'Etat et de l'enseignement laïque, désireux de favoriser l'éclosion de familles nombreuses et d'une jeunesse sportive. Il voulait pour l'Algérie une plus large autonomie financière et une décentralisation administrative reposant sur la consultation des assemblées algériennes ; il souhaitait que soit maintenue la prépondérance de l'élément européen tout en « conservant à l'élément indigène la faculté d'accéder progressivement aux mêmes droits par l'accomplissement des mêmes devoirs ».

Il s'inscrivit au groupe de la gauche démocratique et fut membre des commissions des mines, de la réforme judiciaire, de l'enseignement et de la marine marchande. Il prit une part active aux débats de la Chambre. On l'entendit dans la discussion des budgets des Colonies et de la Marine pour 1913 et 1914 ainsi que dans celle de plusieurs projets de loi ; il présenta en particulier un amendement relatif aux engagements et devancements d'appel lors de l'examen du projet de loi tendant à modifier la durée de service dans l'armée active (1913). Il participa également à la discussion d'interpellations concernant le service maritime postal entre la France et l'Algérie (1913), la politique du gouvernement en Afrique du Nord (1914), la conduite diplomatique de la guerre (1918).

Il interpella lui-même le gouvernement en 1913 sur l'affaire de l'Ouenza. Il rédigea enfin un rapport sur les moyens propres à favoriser notre commerce maritime.

Il vota les lois sur le service militaire de trois ans, sur les habitations à bon

marché, les retraites des ouvriers mineurs, la durée de la journée de travail ; l'amendement instaurant des mesures pour lutter contre la dépopulation des campagnes ; l'amendement en faveur des familles nombreuses, enfin l'amendement contre la vie chère.

Lors des élections générales de 1919, il subit avec la liste de l'union radicale et républicaine démocratique un échec qui décida de son retour définitif à la vie privée.

Il mourut le 19 janvier 1933 à Dely-Ibrahim dans la banlieue d'Alger, à l'âge de 55 ans.

Il était chevalier de la Légion d'honneur et titulaire de la Croix de guerre.

HOUDAILE (JULES. NICOLAS, PIERRE), né le 24 avril 1816 à Avallon (Yonne), mort le 2 juillet 1900 à Avallon.

Député de l'Yonne de 1885 à 1889.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT et COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. III, p. 356.)

Lors des élections législatives du 22 septembre 1889, Houdaille ne se représenta pas, laissant la place à un candidat boulangiste.

Il rentra définitivement dans la vie privée et mourut à Avallon le 2 juillet 1900, âgé de 84 ans.

Il était officier d'Académie.

HOVELACQUE (ABEL), né le 14 novembre 1843 à Paris, mort le 22 février 1896 à Paris.

Député de la Seine de 1889 à 1896.

Du temps qu'ils étaient amis, Rochefort aimait à dire d'Abel Hovelacque « Hovelacque ? Ce nom sonne comme un drapeau qui claque ». Mais le boulangisme les brouilla. Hovelacque devint l'objet des sarcasmes du journaliste de *La Lanterne*. « Ce nom est comme un haul-le-cœur ».

Telles sont les vicissitudes de la politique. Elle fut, avec la linguistique et l'anthropologie, la grande affaire de la vie d'Abel Hovelacque.

Après avoir suivi des cours de droit, il se spécialisa dans les études linguistiques, qui se dégagèrent à peine à cette époque des brumes de la métaphysique allemande ou orientale. En 1876, à 33 ans, il devint professeur d'anthropologie linguistique à l'école d'anthropologie fondée par Broca. Hovelacque fut un auteur fécond. On se bornera à citer parmi les plus marquants de ses ouvrages : *La théorie spéculative de la Lautverschiebung*, 1868 ; *Les races humaines*, 1882 ; *Les nègres de l'Afrique subéquatoriale*, 1883.

En janvier 1878, Abel Hovelacque fut élu conseiller municipal du 7^e arrondissement de Paris (quartier de l'Ecole

militaire). Réélu le 9 janvier 1881, il fit partie du groupe de l'autonomie communale et soutint ou signa les propositions radicales. Battu en mai 1884 par son concurrent monarchiste, il fut réélu à l'élection partielle du 31 janvier 1886 dans le 13^e arrondissement (quartier de la Salpêtrière). Il fut encore réélu aux élections municipales de 1887.

Dès 1881, Abel Hovelacque avait brigué un mandat de député. Vainement. Non découragé par cet échec, ni par celui qu'il subit derechef en 1885, il se présenta comme candidat républicain indépendant de gauche dans la circonscription du XIII^e arrondissement de Paris. Il recueillit au premier tour 2.122 voix sur 5.963 votants et fut élu député au scrutin de ballottage par 2.978 voix contre 2.562 à Planteau, boulangiste, député sortant.

A la Chambre, il se prononça contre le boulangisme. Il n'abusa pas de la tribune. Son activité parlementaire de 1889 à 1893 se résuma au dépôt de propositions de loi dont la variété des objets témoigne de l'étendue de ses curiosités intellectuelles : c'est ainsi qu'il fut l'auteur de propositions de loi relatives à l'organisation cantonale et départementale et à la suppression de la tutelle administrative, à l'organisation municipale de Paris ; tendant à confier à des chambres syndicales ouvrières les travaux de l'imprimerie nationale ; à la suppression des congrégations religieuses et à la nationalisation de leurs biens.

En fin de législature, Hovelacque fut cosignataire avec Charles Chassaing d'une proposition tendant à la réduction de la durée du mandat législatif et à la diminution du nombre des députés.

Ses électeurs ne le suivirent pas dans cette voie puisque, le 20 août 1893, il obtint dès le premier tour le renouvellement de son mandat. Sur 5.261 suffrages exprimés, il obtint 3.046 voix contre 1.109 à Menuisier et 850 à Combes.

Malheureusement, Hovelacque ressentit à cette époque les premières atteintes de la maladie qui devait l'emporter. Il décida de renoncer à son mandat. Au début de la séance du 23 octobre 1894, sa démission était annoncée à la Chambre des députés.

Il mourut à Paris le 22 février 1896, à l'âge de 52 ans.

HOVIUS (AUGUSTE, JEAN, MARIE), né le 1^{er} août 1816 à Saint-Malo (Ille-et-Vilaine), mort le 18 mars 1896 à Arras (Pas-de-Calais).

Député de l'Ille-et-Vilaine de 1878 à 1889.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT et COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. III, p. 360.)

Bien que partisan du rétablissement du scrutin d'arrondissement, Hovius ne se représenta pas au renouvellement de 1889.

Défenseur particulièrement qualifié du commerce et des intérêts du port de Saint-Malo, il se consacra désormais à ses activités d'armateur et à la Chambre de commerce de Saint-Malo à laquelle il appartenait depuis 1867 et qu'il présidait sans interruption depuis 1875.

Il était toujours à la tête de cette compagnie lorsqu'il mourut subitement d'une congestion cérébrale à Arras le 18 mars 1896, à l'âge de près de 80 ans.

Ancien consul de Hollande et des Pays-Bas, il était officier de la Légion d'honneur et chevalier du Lion néerlandais.

HUBBARD (GUSTAVE-ADOLPHE, ACHILLE, NICOLAS), né le 22 mai 1858 à Madrid (Espagne), mort le 14 mai 1927 à Paris (7^e).

Député de Seine-et-Oise de 1885 à 1898 et des Basses-Alpes de 1901 à 1906.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. III, p. 216.)

Lors des élections générales des 22 septembre et 6 octobre 1889, il posa sa candidature dans la 1^{re} circonscription de Pontoise et fut élu au scrutin de ballottage par 6.954 voix contre 6.927 au candidat conservateur Ambroise Rendu.

Il continua à siéger à l'extrême-gauche, sur les bancs du groupe radical-socialiste, et à prendre une part très active aux débats. Au cours de la discussion du budget pour l'exercice 1891, il consacra une intervention au fonctionnement des caisses d'épargne qu'il considérait comme un élément essentiel dans l'organisation générale du crédit.

Très attaché à la laïcité, il se fit le défenseur ardent de l'amendement repris d'année en année par son groupe, tendant à supprimer l'ambassade de France près le Saint-Siège, interpellant aussi le gouvernement au sujet des manifestations ultramontaines des évêques de France ; s'élevant contre l'action politique du clergé et notamment contre la rédaction et la diffusion des « catéchismes électoraux », il réclama la présentation des lois préparatoires de la séparation des Eglises et de l'Etat qui fut repoussée par 346 voix contre 181.

Il développa deux autres interpellations au cours de la législature. L'une en 1892 sur l'affaire de Panama, l'autre en 1893 sur la politique générale du gouvernement.

Il fut réélu au premier tour de scrutin lors des élections générales de 1893, par 7.737 voix contre 6.346 à Gilbert Boucher, sur 14.255 votants. Durant la législature qui suivit, il interpellait le gouvernement à deux reprises.

Lors des élections de 1898, il changea de circonscription et fut candidat en

Seine-et-Marne, à Fontainebleau. Il ne recueillit que 8.897 voix contre 10.390 à son adversaire, républicain modéré, Ouvré.

Il retrouva place à la Chambre à la faveur de l'élection partielle organisée le 27 janvier 1901 dans l'arrondissement de Sisteron (Basses-Alpes) afin de pourvoir au remplacement du docteur Robert, décédé. Il avait obtenu, au deuxième tour de scrutin, 2.650 voix contre 2.186 à son concurrent Thélène. Il s'intéressa alors aux contributions directes et à l'outillage national.

Il fut réélu dans l'arrondissement de Sisteron le 27 avril 1902, au premier tour de scrutin, par 2.706 voix sur 5.301 votants. Il avait eu pour adversaire le prince de Tarente, républicain libéral, et Gallet, socialiste révolutionnaire.

Il consacra un certain nombre d'interventions à des sujets divers, mais l'essentiel de son activité eut trait aux rapports des Eglises et de l'Etat.

Il décida de ne pas être candidat aux élections générales de 1906. Il rentra dans la vie privée et reprit sa place au barreau de Paris.

Le 14 mai 1927, son gendre fit constater son décès qui paraissait remonter à une dizaine de jours : Gustave-Adolphe Hubbard était mort solitaire et sans secours dans son appartement parisien. Il était âgé de 69 ans.

On lui doit entre autres ouvrages : *Histoire contemporaine de l'Espagne 1814-1845* ; *Littérature contemporaine en Espagne* ; *Notions d'économie politique* ; *Biographie de Sadi-Carnot* ; *Les Communes de Paris*.

HUBERT (LUCIEN), né le 27 août 1868 au Chesne-Populeux (Ardennes), mort le 18 mai 1938 à Charleville (Ardennes).

Député des Ardennes de 1897 à 1912.

Sénateur des Ardennes de 1912 à 1938.

Garde des Sceaux du 2 novembre 1929 au 11 février 1930.

Lucien Hubert, ancien élève de l'Ecole coloniale et ancien administrateur des colonies, homme de lettres, se présenta le 14 avril 1897 à la Chambre en remplacement d'un député des Ardennes décédé. Il fut élu sans difficulté avec 9.150 voix contre 2.700 à son adversaire le moins malheureux et entama ainsi, à l'âge de 29 ans, une carrière politique précoce et brillante. Il devait être réélu le 8 mai 1898, le 27 avril 1902, le 6 mai 1906, enfin le 24 avril 1910.

D'opinion républicaine radicale, il s'inscrivit en 1905 au groupe de l'union démocratique. Il se spécialisa très rapidement dans les questions relatives aux affaires étrangères et aux colonies. Il fut rapporteur à la Chambre de la plupart des projets importants concernant

le domaine colonial, des budgets locaux des colonies, du budget de l'agriculture, du budget des poudres et salpêtres, du budget des établissements d'artillerie. Il intervint à maintes reprises dans les débats de politique étrangère et fut chargé de missions à Londres, Bruxelles, Berlin.

En 1903, il s'était présenté avec succès au Conseil général des Ardennes, dont il fut président par la suite.

En 1911, décédait un sénateur des Ardennes, Gobron. Lucien Hubert brigua ce siège vacant : il fut élu au Sénat le 7 janvier 1912, au second tour, par 414 voix sur 815 votants. Réélu le 9 janvier 1921, plus facilement, par 622 voix sur 824 votants et le 29 octobre 1929 par 488 voix sur 822 votants, il devait rester sénateur jusqu'à la fin de sa vie.

Il s'inscrivit au groupe de la gauche démocratique radicale et radicale-socialiste.

Pendant la guerre de 1914-1918, il fut désigné par la commission de l'armée comme contrôleur aux armées pour l'artillerie et les munitions. Il fut membre des commissions de la défense nationale et des finances. Les Ardennes étaient alors occupées par l'ennemi. Leur sénateur devait, à l'armistice, s'acharner à remettre en valeur son département dévasté.

Sa compétence en matière de politique étrangère et coloniale ne tarda pas à être universellement reconnue. Il fut rapporteur du budget des Affaires étrangères pendant sept ans de suite et du budget des colonies. Il s'intéressa de près au traité de Versailles, aux emprunts marocains de 1914 et 1916. En 1925, il était au Sénat président de la commission des affaires étrangères, des colonies, des régions libérées, président du Conseil économique des colonies, du Comité France-Belgique, etc..

De 1927 à 1929 il fut délégué de la France à la Société des Nations où il s'efforça, avec sa lucidité coutumière, de faire triompher ses vœux pacifistes.

Le 2 novembre 1929, il fut appelé au cabinet Tardieu comme garde des Sceaux et vice-président du Conseil. La chute de ce ministère le 11 février 1930 le rendit aux activités sénatoriales. En 1933, il fut élu premier vice-président du Sénat. Il avait été secrétaire de 1917 à 1920.

Il mourut à Charleville le 18 mai 1938, dans sa 70^e année.

Lucien Hubert n'avait pas seulement été un politique éminent : il avait collaboré à de nombreux journaux parisiens et provinciaux et laissait de nombreux ouvrages littéraires traitant de poésie : *En attendant mieux* ; *Rimes d'amour et d'épée*, ou de questions économiques et politiques : *L'agriculture et la République* ; *Politique africaine* ; *L'Éveil du monde* ; *Une Politique coloniale* ; *L'Effort allemand* ; *L'Effort brisé* ; *Situation financière de l'Allemagne* ; *Hippolyte Taine*. etc..

HUCHER (CHARLES, Olivier), né le 26 décembre 1847 à Fontaine-Bonneleau (Oise), mort le 19 janvier 1921 à Paris.

*Député de l'Oise de 1910 à 1914
et de 1919 à 1921*

Propriétaire, négociant, ancien président du tribunal de commerce de Beauvais, ancien conseiller général de l'Oise, ancien maire de Beauvais, candidat en 1897, 1898 et 1902, il fut élu député de l'Oise (1^{re} circonscription de Beauvais) le 8 mai 1913, au second tour, par 9.194 voix contre 8.525 à Baudon, député sortant, sur 21.212 inscrits. Battu en 1914 par M. Deshayes (9.266 voix contre 7.889), il est réélu en 1919 à la plus forte moyenne sur la liste républicaine d'action économique et sociale.

Déplorant les luttes politiques, il s'intéressa surtout aux problèmes économiques et sociaux et fit partie successivement de la commission des mines et de celle de l'administration générale. Il intervint rarement en séance publique, essentiellement pour des questions d'intérêt local ou à l'occasion de la discussion du budget de la Guerre et des mines. Il est l'auteur d'une proposition de loi tendant à accorder l'amnistie aux militaires condamnés à la suite des mutineries de 1913.

Il est mort en cours de mandat, le 19 janvier 1921, à Paris, à l'âge de 73 ans.

HUEBER (CHARLES, Louis), né le 21 avril 1883 à Guebwiller (Haut-Rhin).

*Député du Bas-Rhin de 1924 à 1928
et de 1936 à 1942.*

Ouvrier serrurier, puis gérant d'imprimerie, communiste, secrétaire fédéral du parti, il avait été emprisonné en 1923 à la Santé pour avoir participé à la conférence d'Essen. Il fut maire de Strasbourg de 1929 à 1935, puis conseiller général de Strasbourg-sud et conseiller municipal.

Il fut élu député du Bas-Rhin (1^{re} circonscription de Strasbourg) pour la première fois en 1924, seul de la liste du bloc ouvrier paysan ; réélu en 1936 sur la liste du groupe indépendant d'action populaire.

Au cours de ses deux mandats il fut membre de la commission d'Alsace-Lorraine et se fit remarquer en provoquant plusieurs incidents parce qu'il commençait régulièrement en dialecte alsacien ses interventions, toujours consacrées à l'Alsace-Lorraine dont il déplorait qu'elle fut soumise à la dictature du gouvernement.

Il ne prit pas part au vote du 10 juillet 1940 au Congrès de Vichy.

HUGON (PIERRE), né le 28 août 1851 à Clavières (Cantal), mort le 26 novembre 1933 à Saint-Flour (Cantal).

*Député du Cantal de 1898 à 1910
et de 1914 à 1919.*

Médecin de campagne, fils de paysans, Pierre Hugon fait une carrière politique classique qui, après le Conseil général du Cantal, l'amène à se présenter aux élections législatives dans l'arrondissement de Saint-Flour, en 1898, comme candidat des « réformes démocratiques ». Pour sa première tentative, il obtient un beau succès, battant le député sortant, Bory, républicain, par 6.356 voix contre 4.999 sur 11.427 votants. A son programme, notamment les réformes fiscales par la suppression de l'impôt foncier et l'établissement d'un impôt sur le revenu, le soutien à l'agriculture par le maintien des droits protecteurs et la création du crédit agricole, la neutralité de l'Etat en matière religieuse. Il s'affirme en outre antidreyfusard et « l'adversaire le plus irréductible du collectivisme... tous ses efforts tendant à rendre plus désirable et plus accessible la petite propriété... » ; il restera fidèle à ce programme lorsqu'il sollicitera de nouveau le suffrage des électeurs.

Aux élections générales de 1902, il est battu par le comte Jean de Castellane, mais l'élection est annulée le 9 juillet et Pierre Hugon prend sa revanche lors de l'élection partielle du 10 août, puisqu'il obtient 6.201 voix sur 12.234 votants, contre 6.113 à son rival.

Le problème scolaire a pris plus d'actualité et il exprime sa position sur la question. La concurrence d'un secteur d'Etat et d'un secteur libre est un stimulant pour l'enseignement. C'est pourquoi les études libres doivent subsister. Leurs maîtres doivent présenter les mêmes garanties et posséder les mêmes grades universitaires que ceux des lycées et collèges d'Etat. La scolarité doit être gratuite, mais non obligatoire.

Le 6 mai 1906, il est réélu par 6.168 voix sur 12.260 votants contre 6.026 à Charles Bos, député sortant de la Seine, originaire de Saint-Flour. Il se déclare « plus que jamais... acquis à la doctrine protectionniste qui a rendu à notre agriculture de grands services » et réaffirme ses convictions en ce qui concerne la réforme fiscale, la séparation des Eglises et de l'Etat. Battu au deuxième tour par l'ancien député Bory aux élections de 1910, il est réélu au premier tour, le 26 avril 1914, par 5.889 voix sur 11.223, contre 4.901 à Chanson et 331 à Boubouneille. Son programme reste radical : retour à la loi de deux ans et au système de la nation armée, réforme fiscale, protectionnisme, liberté de pensée et de culte. Il réaffirme son opposition au monopole de l'enseignement au profit de l'Etat.

Pendant la guerre 1914-1918, il est médecin chef de l'hôpital du Puy et perd

son seul fils, mort pour la France en 1915 dans la Somme.

Pendant près de vingt années d'activité parlementaire, le Dr Hugon fut membre des groupes républicain radical et radical-socialiste. Il participa aux travaux de nombreuses commissions, notamment : commission de la publicité, des peines capitales, commission des conventions téléphoniques, commission des travaux publics et des chemins de fer, commission d'hygiène publique, commission d'enquête sur les établissements de bienfaisance privés de l'Etat, commission de l'armée, commission du suffrage universel.

Il déposa : une proposition de loi ayant pour objet l'ouverture au ministère de l'Intérieur, sur l'exercice 1909, d'un crédit extraordinaire de 600 000 F destiné à secourir les victimes des gelées dans le département du Cantal ; une proposition de résolution concernant les permissions agricoles et de nombreux rapports concernant soit des problèmes de financement municipal, soit des questions de chemins de fer. Elu d'une région où les communications sont difficiles, il tirait grande fierté d'avoir eu une influence déterminante dans l'établissement de la ligne Saint-Flour-Brioude.

Le scrutin de 1919 ne lui est pas favorable. La liste du congrès républicain dont il a pris la tête et qui regroupe les quatre députés sortants est devancée par la liste d'union nationale républicaine conduite par Victor Bataille.

Aux élections de 1924, il n'est pas candidat. Il se représente une dernière fois devant les électeurs de la nouvelle circonscription Murat-Saint-Flour au deuxième tour des élections de 1928. Bénéficiant du retrait des candidats Rayrolles et Chambasson, il ne réussit pas à tenir en échec Stanislas de Castellane qui l'emporte avec 1.000 voix d'avance.

Retiré de la vie politique, il meurt le 26 novembre 1933 à Saint-Flour. Il était âgé de 82 ans.

HUGOT (Jusr. Louis, *Anatole*). né le 3 avril 1836 à Montbard (Côte-d'Or), mort le 11 octobre 1907 à Montbard.

*Député de la Côte-d'Or de 1876 à 1885.
Sénateur de la Côte-d'Or de 1885 à 1907.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t III, p. 370.)

Anatole Hugot a été réélu au Sénat, premier de la liste républicaine, en janvier 1894, par 831 voix sur 1.021 votants, puis en janvier 1903, par 749 voix sur 1.025 votants.

Il a fait partie de la commission des finances et de la commission des douanes et octrois. Aussi la plupart de ses travaux parlementaires ont-ils concerné

les questions financières et douanières. Il a rapporté plusieurs textes de lois sur ces matières. Nettement protectionniste, il a défendu et fait voter l'augmentation des droits protecteurs. Il est fréquemment intervenu en séance, en particulier au cours des débats budgétaires de 1895, 1897 (budget des beaux-arts), 1899, 1903, etc.

Il est en outre l'auteur d'un rapport sur un projet augmentant le nombre des membres du conseil des musées nationaux et d'un rapport sur un projet autorisant l'ouverture d'un crédit aux fins d'entreprendre les travaux pour la construction de l'Opéra-Comique.

Il a déposé au nom de ses concitoyens, propriétaires, vignerons, cultivateurs, greffiers de la Côte-d'Or, de nombreuses pétitions.

Il fut pendant plusieurs années secrétaire du groupe de la gauche républicaine auquel il était inscrit. Il a rempli la fonction de secrétaire du Sénat de 1889 à 1892. Il était questeur depuis 1906 lorsqu'il mourut à Montbard, le 11 octobre 1907, à l'âge de 71 ans.

HUGOT-DERVILLE (PIERRE, MARIE, JULIEN, AUGUSTE, né le 27 juin 1851 à Quimper (Finistère), mort le 5 février 1937 à Lanriec-Concarneau (Finistère).

Député du Finistère de 1912 à 1914.

Colonel en retraite, propriétaire, il fut élu député du Finistère le 31 mars 1912 lors d'une élection partielle au second tour, par 5 495 voix contre 4 156 à Soulière et 3 748 à Masson sur 13 471 votants, en remplacement de M. Hémon, devenu sénateur. Battu à moins de 200 voix au second tour des élections d'avril-mai 1914, il abandonna dès lors la compétition électorale.

Membre du groupe d'action libérale, il s'intéressait aux problèmes de l'enseignement : il prit part essentiellement à la discussion des projets de loi relatifs à la fréquentation scolaire, à la défense de l'école laïque et aux caisses des écoles.

Il mourut à l'âge de 85 ans, à Lanriec-Concarneau, le 5 février 1937.

HUGUES (CLOVIS, HUBERT), né le 3 novembre 1851 à Menerbes (Vaucluse), mort le 11 juin 1907 à Paris (8^e).

Député des Bouches-du-Rhône de 1881 à 1889

Député de la Seine de 1893 à 1906.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT et COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. III, p. 370)

Clovis Hugues ne sollicita pas le renouvellement de son mandat en 1889 et ne se représenta qu'en 1893, dans la Seine, porté par les comités révision-

nistes socialistes du XIX^e arrondissement de Paris ; il fut élu au second tour par 4 571 voix contre 3 785 à Delattre (radical) et 3 352 à Briand sur 11 997 votants et 17 699 inscrits. Il fut réélu dans la même circonscription, au deuxième tour, en 1898 par 9 716 voix contre 4 116 au comte de Pontevès de Sebron, royaliste, dont il triompha à nouveau en 1902 par 9 154 voix contre 6 280.

Il siégea au groupe des socialistes parlementaires, à l'extrême-gauche de la Chambre, où il prit souvent la parole avec une fougue et une verve provocatrice remarquées, soit pour interpellier, soit pour défendre les idées socialistes ou des grévistes et ouvriers condamnés pour délits politiques et combattre la politique modérée. Il prononça en 1894 un retentissant discours en faveur de la liberté individuelle. Il déposa un projet de loi permettant aux communes de donner le pain gratuit aux indigents, un projet de contrôle de l'Assistance publique au moyen de délégués d'associations et de syndicats, etc.

Parallèlement à son activité parlementaire, il collabora à de nombreux journaux, notamment *Le Réveil social* fondé en 1879 à l'inspiration de Louis Blanc en même temps qu'il prenait souvent la parole dans des réunions publiques. Il publia des romans, des poésies, des pièces de théâtre dont la plupart sont consacrés à la révolution : *Les Intransigeants* (1875), *le Sommeil de Danton* (1888), *Poésies socialistes* (1905), etc. et se distinguent par une exubérance non dénuée de vigueur. Victor Hugo, dont il avait fréquemment assidument la maison, avait encouragé ses débuts poétiques, signalant en particulier ses *Poèmes de prison* (1875) comme révélant un véritable talent.

Il mourut le 11 juin 1907 à Paris à 55 ans.

HUGUES (FRANÇOIS, FRÉDÉRIC), né le 16 mars 1848 à Saint-Quentin (Aisne), mort le 7 mai 1907 à Dax (Landes)

Député de l'Aisne de 1893 à 1907.

Né d'une très ancienne famille du Vermandois, industriel, manufacturier, il fut nommé lieutenant du 4^e bataillon de l'Aisne lors de la guerre franco-allemande de 1870, et se distingua à plusieurs reprises au cours de la campagne.

Il prit une part très active au développement de Saint-Quentin, dont il était administrateur des hospices (1879), fondateur de la société industrielle, président de la société de tir des Cambraisiens, Maire de Saint-Quentin de 1886 à 1896, il abandonna l'industrie pour se consacrer à ses activités municipales. Il acquit bientôt une très grande popularité en créant des écoles, des crèches, des orphelinats, des asiles de vieillards et en transformant la ville par la construction de halles, d'abattoirs, d'une grande place, etc.

Présenté aux élections législatives de 1889 par les comités républicains libéraux, il échoua contre Dumonteil, boulangiste. Il fut cependant élu en 1893, au second tour, par 6.816 voix contre 6.650 à Brault, socialiste, réélu en 1898, au second tour, par 8.409 voix contre 7.394 à Henri Turot, socialiste également, rédacteur de *La Petite République*. De nouveau réélu le 27 avril 1902, au premier tour, contre le même adversaire (9 066 voix contre 7.543 sur 17.027 votants) et le 20 mai 1906 par 9.366 voix contre 8.109 à Carlier.

Il était inscrit au groupe des progressistes. Très compétent en matière économique et financière, il a fait partie, de 1893 à 1898, des commissions relatives aux alcools, à la brasserie, aux abattoirs, etc., à partir de 1899 de celle des réformes fiscales, du Barodet, de l'assurance et de la prévoyance sociales, des chemins de fer et de l'armée. Il intervint à plusieurs reprises dans la discussion générale du budget, notamment en ce qui concerne l'instruction et les travaux publics. Il prit une part active à la préparation de divers projets de loi et notamment de la loi sur l'assistance aux vieillards et aux incurables.

Il fut fait chevalier de la Légion d'honneur en 1891 et chevalier de l'ordre de Léopold de Belgique.

Il s'éteignit en pleine activité, en cours de mandat, le 7 mai 1907 à Dax (Landes), à l'âge de 59 ans.

HUGUES (LÉON, CHARLES, FRÉDÉRIC), né le 19 avril 1858 à Saint-Quentin (Aisne), mort le 14 novembre 1931 à Saint-Quentin.

*Député de l'Aisne de 1907 à 1910
et de 1919 à 1924*

Industriel, manufacturier, il dirigeait avec ses frères l'importante fabrique de tissus de coton familiale. Il était resté célibataire.

Il fut maire de Fayet puis élu député de l'Aisne le 7 juillet 1907, au second tour, par 8.720 voix contre 8.667 à Ringuier, sur 17.580 votants, en remplacement de son frère, François, décédé deux mois plus tôt. Ringuier le devança largement dès le premier tour des élections de 1910 (7.967 voix contre 4.079) et il ne retrouva son siège qu'en 1919, où il fut élu à la plus forte moyenne sur la liste d'union nationale républicaine et de restauration des régions envahies. Il se représenta sans succès jusqu'en 1928.

Il s'intéressait essentiellement à l'agriculture dont il prônait le renouveau et ses rares interventions furent suscitées par la discussion du budget de l'agriculture.

Il mourut à Saint-Quentin le 14 novembre 1931, à l'âge de 73 ans.

HUGUES (PAUL, MARIE, ANTONIN, vicomte d'), né le 12 septembre 1859 à Gap (Hautes-Alpes), date et lieu de décès non connus.

Député des Basses-Alpes de 1893 à 1898.

Né le 12 septembre 1859 à Gap, le vicomte d'Hugues était de son état propriétaire fondateur et président du syndicat agricole de l'arrondissement de Sisteron. Il fonda également et dirigea le *Publicateur des Alpes*, journal agricole, et le *Clairon des Alpes*, journal politique.

Candidat dans la circonscription de Sisteron aux élections générales de 1893, il fut élu au second tour de scrutin par 2.710 voix sur 5.201 votants et 2.425 à son adversaire, le général Mac-Adaras, député sortant, républicain. Invalidé, il fut réélu le 18 février 1894 par 2.580 voix sur 5.007 votants contre 2.000 au général Mac-Adaras.

Inscrit au groupe de conservateurs, il fut à la Chambre membre de diverses commissions spéciales. Il ne déposa aucune proposition de loi et ne signa aucun rapport, limitant son action à des interventions lors d'interpellations, notamment sur les mesures que le gouvernement comptait prendre contre les capitalistes et les prêtres ayant subventionné la propagande pour le fait ou sur ingérence de la politique cléricale dans l'armée ; lors des discussions sur des textes, en particulier sur le projet de loi tendant à réprimer les menées anarchistes, ou lors des débats budgétaires uniquement sur les crédits de l'Agriculture, de l'Intérieur, des Affaires étrangères, de l'Instruction publique, dans le sens de la suppression des dotations afférentes aux facultés protestantes. Il devait également interpellier le gouvernement sur les dangers de l'infiltration de la race juive en France.

Candidat aux élections de 1898, il recueillit 1.106 voix au premier tour, soit à peine 150 voix de moins que son adversaire le précédant et 150 voix de plus que le troisième. Il devait cependant rétrograder à la troisième place au second tour.

Il n'a pas été possible de retrouver la date et le lieu de son décès.

HUGUET (AUGUSTE, VICTOR), né le 20 décembre 1822 à Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais), mort le 18 janvier 1919 à Boulogne-sur-Mer.

*Sénateur du Pas-de-Calais
de 1876 à 1919.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. III, p. 372.)

Auguste Huguet est réélu sénateur le 4 janvier 1891, au premier tour, par 1.267 voix sur 1.762 votants ; le 28 janvier 1900, au premier tour, par 1 123 voix

sur 1 732 votants, enfin le 3 janvier 1908, toujours au premier tour, par 1 428 voix sur 1 924 votants.

De tendance centre gauche, il est inscrit au groupe de la gauche démocratique Membre de nombreuses commissions sénatoriales : marine, initiative parlementaire — qu'il préside en 1889 — débits et boissons, commission de la vente des objets abandonnés, etc., il s'intéresse tout particulièrement aux questions maritimes et aux problèmes de la pêche, ainsi qu'aux problèmes douaniers et aux chemins de fer.

C'est ainsi qu'il intervient à plusieurs reprises au cours des débats sur le budget de la marine et présente différents rapports sur les tarifs de douane. En 1894, il fait partie de la commission extraparlamentaire chargée d'étudier l'administration des ports et l'organisation des services administratifs de la marine. Il est membre du conseil supérieur de la marine marchande, du comité consultatif des chemins de fer et de la commission supérieure des établissements des invalides de la marine (1896).

Au cours de ses cinq mandats successifs, il dépose de nombreuses pétitions au nom de ses électeurs.

Il meurt le 18 janvier 1919, à l'âge de 97 ans, au terme de quarante-trois années d'activité parlementaire. Il est alors doyen d'âge du Sénat depuis le 9 janvier 1912 et le seul survivant, avec Freycinet, du Sénat issu des premières élections sénatoriales.

HUGUET (SÉBASTIEN, Guillaume), né le 11 décembre 1867 à Seychalles (Puy-de-Dôme), mort le 3 août 1937 à Seychalles.

Député du Puy-de-Dôme de 1919 à 1928.

Guillaume Huguet est issu d'une famille de cultivateurs. Ses études secondaires achevées, il collabore à deux journaux locaux, le *Moniteur du Puy-de-Dôme* et la *Terre d'Auvergne*. Fermier lui-même d'un domaine important, il s'intéresse avant tout aux questions agricoles. C'est ainsi qu'on le retrouve notamment président du syndicat de motoculture du Puy-de-Dôme et vice-président du comité central de culture mécanique au ministère de l'Agriculture.

La politique cependant l'attire. Il franchit un à un tous les échelons qui l'amèneront à la députation au lendemain de la Grande Guerre. Il devient en effet conseiller municipal en 1892, maire en 1900 et se présente aux élections générales de 1919, avant de devenir conseiller général en 1923.

En 1919, il se présente sur une liste d'union républicaine et de réorganisation nationale ; il est élu en troisième position avec 39 495 voix sur 11 873 votants. En 1924, c'est sur une liste d'union

des gauches qu'il se présente ; il est élu en tête avec 80 377 voix sur 128 174 votants.

A la Chambre, il s'inscrit au groupe radical et radical-socialiste. Il fait d'abord partie des commissions de l'agriculture, des douanes et des régions libérées puis, de 1924 à 1928, à nouveau de la commission de l'agriculture dont il est élu vice-président. Il s'inscrit également au groupe de défense paysanne.

Pendant deux législatures, la quasi-totalité de son activité portera sur les problèmes agricoles. Parmi les propositions de loi qu'il dépose, l'une a pour objet d'inviter le gouvernement à mettre à la disposition de l'agriculture des engrais azotés en quantité suffisante et au plus bas prix, une seconde a réglementer le marché à terme du blé à la Bourse de commerce de Paris. Il signe également un rapport sur une proposition de loi tendant à la création d'un office du blé. Lorsqu'il intervient en séance publique, soit à l'occasion de la discussion de textes, soit à l'occasion de l'examen du budget, c'est sur des questions relatives à la motoculture, à la politique des engrais, aux chambres d'agriculture, à l'électrification des campagnes. Il serait injuste cependant de ne pas lui savoir gré de s'être montré capable d'élargir le champ de ses préoccupations en déposant une proposition de loi tendant à ouvrir un crédit de 500 000 F destiné à instituer une récompense nationale qui sera accordée à l'auteur du procédé de préparation industrielle d'un carburant national capable de se substituer au pétrole et à ses dérivés dans les besoins du pays.

En 1928, le scrutin uninominal devait être moins favorable que le scrutin de liste à Guillaume Huguet qui retira sa candidature après les résultats du premier tour.

Il mourut le 3 avril 1937 à Seychalles à l'âge de 70 ans.

HUGUET (JEAN, MARIE, HENRI), né le 4 août 1860 à Arbois (Jura), mort le 24 mars 1936 à Paris (7^e).

Député du Doubs de 1894 à 1898.

Né à Arbois en 1860, Jean Huguet est, à 27 ans, substitut à Dreux. En 1888 il est chef de cabinet du ministre de l'Agriculture — son oncle Viette — puis juge d'instruction à Lille en 1890, procureur à Troyes en 1892 et substitut au tribunal de la Seine en 1893.

A la suite du décès de son oncle Viette, député de Montbéliard, le 15 février 1894, il se présente dans cette circonscription pour lui succéder. Il est élu à l'élection partielle du 29 avril 1894, sous l'étiquette républicain-radical, avec 12 311 voix sur 14 249 votants, sans concurrent.

Inscrit au groupe des républicains progressistes, membre de la commission d'enquête sur Panama, son activité en tant que député reste modeste. Il dépose une proposition de loi et signe deux rapports. Ses interventions sont loin d'être nombreuses mais il ne laisse pas passer l'examen du projet de loi tendant à réprimer les menées anarchistes, ni celui du budget de l'Agriculture, sans monter à la tribune.

Il ne se représente pas aux élections de 1898 et reprend sa carrière dans la magistrature : juge à la Seine en décembre 1899, il est nommé directeur du personnel à la Chancellerie le 26 janvier 1907 et conserve ce poste jusqu'en 1908; il est alors nommé, en mai 1908, conseiller à la Cour d'appel de Paris et y siégera jusqu'en août 1930 où l'honoraire de son grade lui sera conféré.

Il meurt le 24 mars 1936 à Paris, à l'âge de 76 ans.

Chevalier de la Légion d'honneur en 1907, il était officier depuis juillet 1928.

HULIN (GASTON), né le 24 juillet 1882 à Poitiers (Vienne).

Député de la Vienne de 1924 à 1928 et de 1932 à 1936.

Sous-Secrétaire d'Etat à la Guerre du 31 janvier au 3 juillet 1933.

Fils d'un mécanicien hors classe à la Compagnie des chemins de fer Paris-Orléans, Gaston Hulin était avocat à la Cour d'appel de Poitiers, rédacteur à la *France de Bordeaux et du Sud-Ouest*, vice-président du Conseil général et conseiller municipal de sa ville natale.

Il est élu pour la première fois député en 1924 sur une liste républicaine de l'union des gauches, par 20 431 voix sur 82 939 votants mais il est battu en 1928 où il n'obtient que 6 703 voix sur 17 547 votants contre 8 645 à Montjou. En 1932, en revanche, il l'emporte au deuxième tour sur Montjou par 9 075 voix contre 8 658 sur 17 814 votants. En 1936, il est à nouveau battu, cette fois-ci par Jacques Masteau qui obtient 9 889 voix alors que Gaston Hulin ne compte que 5 789 voix sur 18 730 votants.

Il s'inscrit au groupe radical et radical-socialiste. Lors de son premier mandat il faisait partie de la commission de l'enseignement et des beaux-arts et de la commission du travail. Après 1932, il fait à nouveau partie de la commission de l'enseignement et des beaux-arts, mais également de celles des travaux publics et des moyens de communication, de l'armée, de la législation civile et criminelle. Il ne se distingue ni par le nombre des propositions de loi qu'il dépose (au total 3) ni par les rapports qu'il signe. En revanche, il intervient à plusieurs reprises, notamment sur les rapports du capital et du travail où il voit la solution des questions financières, économiques, et de politique extérieure.

Le 31 janvier 1933, il est nommé sous-secrétaire d'Etat au ministère de la Guerre dans le cabinet Daladier et c'est à ce titre qu'il intervient dans la discussion du projet de loi portant ouverture de crédits provisoires applicables au mois de mars 1933 et tendant au redressement du budget.

Le barreau de Poitiers ayant prononcé sa radiation, il démissionna le 3 juillet 1933 de ses fonctions de sous-secrétaire d'Etat à la Guerre en accord avec Daladier, dès qu'il eut connaissance de la date de venue à l'audience de la Cour de Poitiers de l'appel qu'il avait interjeté devant celle-ci : il fut condamné à un an de suspension et dix ans d'interdiction de faire partie du Conseil de l'Ordre.

HULST (MAURICE, LE SAGE D'AUTEROCHÉ d') né le 1^{er} octobre 1841 à Paris, mort le 6 novembre 1896 à Paris (6^e).

Député du Finistère de 1892 à 1896

Maurice Le Sage d'Hauteroche d'Hulst était de noble race et en avait l'air. Né à Paris, il était fils du comte d'Hulst, gentilhomme à la Chambre du roi Charles X. député de Béziers sous la Restauration et de la marquise de Grimoard de Beauvoir du Roure — dont les ancêtres tenaient une place plus grande que les d'Hulst dans l'histoire de la France et dans celle de l'Eglise.

Dernier né de cinq enfants, Maurice d'Hulst passa sa prime enfance au sein d'une famille bonne et unie qui jouissait au plus haut degré de la faveur et de l'intimité du nouveau roi et de ses proches. Plus tard, il partagera les jeux du comte de Paris et du duc de Chartres qui étaient à peu près de son âge.

Puis vint la matinée du 24 février 1848 où éclatèrent les premières manifestations de l'effervescence populaire : chute du roi, proclamation du gouvernement provisoire. Supposons Maurice d'Hulst prêtre comme il l'a été et les Orléans sur le trône : tout permet de croire qu'il fût devenu archevêque de Paris et cardinal. La Providence lui réservait un autre rôle où sa valeur personnelle seule devait le faire tout ce qu'il fut. Elève au collège Stanislas en 1856, il obtint dès la première année un succès aux concours général et devait en recueillir bien d'autres. C'est à Mgr de Ségur qui, en 1857, avait prêché sa première retraite au collège, que devait échoir le rôle d'éclairer le jeune d'Hulst sur le moment où il convenait pour lui de répondre à l'appel de Dieu.

Entré au séminaire de Saint-Sulpice, il fut ordonné prêtre en 1865. Après un bref séjour à Rome où il devait perfectionner ses études de théologie et de droit canon auprès d'un de ses parents, Mgr de Mérode, l'abbé d'Hulst est nommé vicaire à Saint-Ambroise de Paris où il fit ses débuts dans la prédication et où,

avec l'abbé Courtade, il fonda un internat d'apprentis. Leurs difficultés furent extrêmes et ces deux prêtres, dont l'un était gentilhomme et riche, se condamnèrent par charité à ne pas dépenser plus de 60 centimes par jour pour leur nourriture, mais leur récompense fut que bientôt les patrons secoururent leurs préjugés et leur suspicion à l'égard de ces prêtres qui intervenaient dans les affaires du monde ouvrier, et s'intéressèrent à l'œuvre.

Son âme d'apôtre, Maurice d'Hulst la manifesta toute sa vie, sous toutes ses formes. La guerre et la Commune lui donnèrent l'occasion de révéler une âme de soldat. Apparenté à Mac-Mahon, il rejoignit l'armée du maréchal en août 1870 et fut nommé aumônier du 12^e corps, où il rendit inlassablement, dans les ambulances de la Presse, la grâce et la paix aux blessés dont il avait recueilli l'aveu. C'est bientôt la défaite, la retraite, puis la capitulation. L'abbé réussit à s'échapper de Sedan.

En 1875, il est vicaire général du diocèse de Paris et archidiacre de Saint-Denis. Cette année 1875 est décisive dans la vie de l'abbé d'Hulst, c'est elle qui l'orienta pour toujours vers l'enseignement supérieur et donnera à sa vocation sacerdotale le caractère intellectuel qui doit, aux yeux de la postérité, en demeurer la marque particulière.

Lors de l'organisation de l'enseignement supérieur libre, il est mis à la tête de l'Institut catholique et devient recteur en 1881. Dans la même année, Léon XIII le nomme prélat de sa maison.

Mgr d'Hulst est devenu un orateur recherché : il est appelé à prêcher le carême à Notre-Dame après le Père Monsabré. Plus austère et savant que brillant et ému, préférant le dogme à la morale, il contraste avec ses prédécesseurs.

C'est après la mort de Mgr Freppel, évêque d'Angers, qu'il fut choisi par un congrès conservateur et catholique pour le remplacer, en tant que député du Finistère, dans la 3^e circonscription de Brest. Il obtint 11.069 voix sur 11.970 votants, son adversaire n'en comptant que 118. Aux élections générales de 1893, son succès fut encore plus grand : 11.087 voix sur 11.789 votants, il en abandonnait 30 à son adversaire.

À la Chambre, il siégea à droite, et d'abord comme l'un des champions du parti qui se refusait à séparer de la monarchie les intérêts religieux. Par vocation, il s'intéressa surtout aux questions de religion et d'instruction. En effet, dans le même temps, il était l'un des promoteurs du mouvement de renouveau des études scientifiques dans le clergé et l'un des fondateurs de la Société de Saint-Thomas pour l'encouragement des études philosophiques.

Il prit part, à la Chambre, à une discussion sur l'interpellation de Jaurès contre les capitalistes et les prêtres ayant subventionné la propagande par le fait et sur les problèmes relatifs aux droits

et à la législation fiscale des congrégations. Il prit également la parole lors de la discussion des textes relatifs à la constitution des universités et sur la proposition tendant à modifier la loi du 22 novembre 1892 sur le travail des enfants, des filles mineures et des femmes dans les établissements industriels.

Cette belle figure devait disparaître prématurément le 7 novembre 1896, à l'âge de 55 ans.

Mgr d'Hulst ne fut pas seulement une personnalité des plus attachantes, il fut le centre d'un des mouvements intellectuels les plus intéressants et profonds qui se soient produits de notre temps au sein du catholicisme. Si Chateaubriand fut un initiateur, si plus éclatant fut Lamennais dans l'expression d'une féconde et troublante pensée, si Lacordaire, par son verbe impétueux, a plus touché les cœurs et remué le champ des âmes, si Veuillot fut un polémiste alerte et véhément, Montalembert plus admirable par la splendeur de sa parole au service des plus nobles causes. Mgr Dupanloup, militant infatigable et l'âme d'un parti, Lavigerie champion de la civilisation chrétienne à l'assaut de la barbarie africaine, Mgr d'Hulst, ayant compris son siècle dans toutes ses tendances intellectuelles, interprète exact et lumineux de la doctrine traditionnelle, digne d'être réputé au lendemain de sa mort « le premier prêtre de France » fut, lui, à travers la limpidité et la netteté de son style, un apôtre de la charité ardente.

HUMBERT (ALPHONSE, JEAN, JOSEPH), né le 21 février 1844 à Paris, mort le 27 décembre 1922 à Paris (11^e).

Député de la Seine de 1893 à 1902.

Employé dans une maison de droguerie, puis à la pharmacie Raspail, il collabora jeune à diverses feuilles républicaines, combattit l'Empire et subit plusieurs condamnations pour délits de presse. Il écrivit notamment à cette époque pour la *Marseillaise*. Devenu après le siège de Paris ardent partisan de la Commune, il fut alors rédacteur du *Père Duchesne* d'Eugène Vermesch. Le 20 novembre 1871, le troisième conseil de guerre le condamnait aux travaux forcés à perpétuité. Il subit une partie de cette peine en Nouvelle-Calédonie mais il revint à Paris en 1879 après une amnistie.

La même année, il fut élu, comme candidat de l'amnistie plénière, conseiller municipal du XV^e arrondissement de Paris par le quartier de Javel. Mais cette élection fut annulée parce qu'il n'avait pas encore six mois de résidence. Il subit ensuite un échec à la députation en 1879 en Vaucluse, puis dans le XIV^e arrondissement de Paris et à Lyon en 1881.

Journaliste et orateur des réunions publiques d'extrême-gauche, il collaborait au *Petit Parisien*, à l'*Intransigeant*, à l'*Action*, etc. Il se vit une nouvelle fois

condamné par le tribunal correctionnel pour apologies de faits qualifiés crimes.

C'est comme radical-socialiste qu'il fut élu conseiller municipal du XV^e arrondissement de Paris, par le quartier de Grenelle, en 1886. Il prit une grande part aux travaux de cette assemblée dont il devint bientôt président. Il organisa en cette qualité les fêtes données en octobre 1893 par la ville en l'honneur des officiers de l'escadre russe.

Aux élections législatives du 20 août 1893, il se présenta dans la 1^{re} circonscription du XV^e arrondissement de Paris et fut élu au premier tour, par 5 488 voix contre 2.976 à Farcy, boulangiste, 1.376 à Polluet, socialiste allemandiste et 1.065 à Verdun, anti-franc-maçon. Il devait être à nouveau élu en 1898, par 7 563 voix et 5.038 à son adversaire Bagnol, sur 13.140 votants. En revanche, c'est Bagnol qui devait l'emporter au second tour des élections de 1902, par 8.258 voix sur 15.600 votants et 7.149 voix à Alphonse Humbert.

A la Chambre, il s'inscrivit au groupe républicain radical-socialiste et fut membre de plusieurs commissions, dont notamment celle chargée de l'examen de projets relatifs aux colonies et celle de la marine. Ses préoccupations allèrent d'abord à la ville de Paris puis aux questions touchant au règlement de la Chambre. C'est ainsi que sur le premier thème, il déposa une proposition de loi sur le régime municipal de la ville de Paris. Il signa plusieurs rapports ayant trait, notamment, à l'application à la ville de Paris de la loi du 5 avril 1884 sur l'organisation municipale et au département de la Seine de la loi du 10 août 1871 relative aux conseils généraux. Il prit part enfin aux discussions sur le budget des travaux publics, dans la mesure où elles pouvaient concerner la ville de Paris, singulièrement s'agissant des moyens de transport pour l'Exposition de 1900.

Battu au deuxième tour des élections de 1902 par Bagnol, Alphonse Humbert devait dès lors se retirer de la vie politique.

Il mourut à Paris le 27 décembre 1922, à l'âge de 78 ans.

HUMBERT (CHARLES), né le 28 mai 1866 à Loison (Meuse). mort le 1^{er} novembre 1927 à Paris.

Député de la Meuse de 1906 à 1908.

Sénateur de la Meuse de 1908 à 1920.

Charles Humbert n'avait fait que de simples études primaires à l'école publique de Loison lorsqu'il s'engagea volontairement en 1884, à l'âge de 18 ans, au 1^{er} régiment d'infanterie d'Auxonne. En 1890, il entra à l'école militaire de Saint-Maixent. Il en sortit un an plus tard avec le grade de sous-lieutenant.

Le 29 mai 1900, le capitaine Humbert devint officier d'ordonnance du ministre

de la Guerre, le général André, au cabinet Waldeck-Rousseau. Mais l'affaire des fiches souleva son indignation et il démissionna en 1902 pour exercer la fonction de percepteur à Caen, puis aux Lilas, dans la banlieue parisienne. Il démissionna à nouveau de cet emploi, se convertit au journalisme et devint secrétaire général du *Matin* en 1904.

Deux ans plus tard, attiré par la politique, il se présenta aux élections législatives dans la circonscription de Verdun, comme candidat radical, et fut élu au premier tour, par 9.252 voix contre 7.324 au colonel Roussel, député sortant, républicain libéral et nationaliste. Il quitta alors le *Matin*. Il devait avoir avec la direction de ce journal des démêlés retentissants qui se sont dénoués devant la justice.

A la Chambre, il apporta aux commissions de l'armée et du budget ses compétences en matière militaire. Son activité parlementaire se cantonna à ce domaine, élargi par la suite aux questions coloniales. Il déposa une proposition relative aux médailles militaires, une autre concernant la retraite proportionnelle des officiers de l'armée active. Rapporteur d'un projet sur le recrutement de l'armée, il intervint également lors de la discussion sur le budget de la guerre pour 1907 et 1908 et interpella le ministre de la Guerre au sujet de la garnison de Verdun.

Il se présenta au Sénat le 19 janvier 1908 en remplacement d'un sénateur décedé et fut élu au premier tour, par 515 voix sur 817 votants. Inscrit à l'alliance républicaine et démocratique et au groupe de l'union républicaine — dont il devait pendant plusieurs années assumer la fonction de secrétaire — il fut encore membre des commissions de l'armée et du budget. C'est à ce titre qu'il a rapporté une proposition relative à la constitution d'un régiment étranger de cavalerie et d'un bataillon étranger d'artillerie (1908), un projet sur l'organisation de l'état-major général et la constitution des cadres et effectifs de l'armée, un projet sur les services d'armurerie des troupes coloniales et de la flotte (1911), etc.. En 1910, il déposa deux propositions relatives, l'une à l'incorporation des condamnés de droit commun, l'autre à l'augmentation du cadre des médecins militaires.

Par ailleurs, il fut délégué au Conseil supérieur de l'Aéronautique militaire (1914) et président honoraire de l'union vélocipédique de France.

En 1914, il était élu secrétaire du Sénat.

Son passage au Palais Bourbon et son admission à la Chambre Haute n'avaient pas tué en lui le journaliste : dès 1906, Charles Humbert collaborait au *Journal* comme rédacteur. En 1915, il acheta ce quotidien et en prit la direction. Le 12 février 1918, il fut arrêté à l'occasion d'incidents relatifs à la provenance des fonds destinés à l'acquisition du *Journal*. Il devait être acquitté.

Son mandat de sénateur expirant en 1919, il se représenta aux élections le 11 janvier 1920, mais fut battu au premier tour par Pol Chevalier et Grosdidier, et au second tour par Raymond Poincaré qui revenait au Sénat après un glorieux septennat.

Charles Humbert abandonna alors la vie politique. Il mourut à Paris le 1^{er} novembre 1927, à l'âge de 61 ans.

Il était chevalier de la Légion d'honneur depuis 1905, officier de l'Instruction publique et du Mérite agricole, titulaire de la médaille d'or de la Mutualité.

Il a laissé plusieurs ouvrages dont : *Sommes-nous deffendus ? ; Les vœux de l'armée ; L'œuvre française aux colonies.*

HUMBERT (EUGÈNE, Frédéric, GASTON), né le 19 juillet 1857 à Paris, mort le

Député de Seine-et-Marne de 1885 à 1889.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. III, p. 375.)

À : renouvellement de 1889, Frédéric Humbert est battu dans la circonscription de Melun par le comte Greffulhe : 7 957 voix contre 7 295, sur 15 637 votants.

Il laisse ses ambitions parlementaires de côté car il a mieux à faire : il peut désormais consacrer tout son temps à mettre au service de l'imagination géniale de sa femme, née Thérèse Daurignac, sa connaissance du droit et des innombrables ressources de la procédure. L'escroquerie qui va devenir l'incroyable affaire Humbert est en fort bonne voie en 1889. Un jugement de 1886 a assis la réalité irrécusable du « testament Crawford » et des « neveux Crawford », cohéritiers avec Thérèse Humbert d'une fabuleuse fortune de 100 millions or qui n'existe pas plus que ceux-ci ; la Cour d'appel en 1890, puis la Cour de cassation en 1892, vont encore, par leurs arrêts, rendre cette situation plus réelle et plus crédible, et cela d'autant plus facilement que l'ombre irréprochable du père de Frédéric, Gustave Humbert, sénateur inamovible, ancien garde des Sceaux, premier président de la Cour des comptes, plane sur l'affaire.

Mécanisme de haute précision aux rouages subtils, l'incroyable duperie va se continuer jusqu'au moment où l'imprévisible grain de sable va tout disloquer : l'obligation par décision de justice du 6 mai 1902 de faire procéder trois jours plus tard à l'inventaire du contenu du fabuleux coffre-fort recelant l'héritage, coffre qui, bien entendu, est vide et l'a toujours été.

Le 7 mai au soir toute la tribu Humbert avait fui la France et... ses respon-

sabilités par le Sud-express. Ce n'est qu'au bout de sept mois et demi, et parce qu'une vigoureuse interpellation de l'opposition nationaliste à la Chambre a obligé le garde des Sceaux du cabinet Combes à demander leur extradition, que les Humbert sont arrêtés le 21 décembre 1902 à Madrid et ramenés en France.

Le 8 août 1903, Thérèse, Frédéric Humbert et les trois Daurignac comparaissent en Cour d'assises. Quelque habileté et quelque connaissance du Code qu'ait pu montrer Frédéric Humbert au cours des audiences, il ne pourra dissocier son sort de celui de sa femme : reconnu coupable de faux, et d'escroquerie, il est condamné comme elle à cinq ans de réclusion.

HUMBERT (GUSTAVE, AMÉDÉE), né le 28 juin 1822 à Metz (Moselle), mort le 24 septembre 1894 à Beuzelle (Haute-Garonne).

Représentant de la Haute-Garonne à l'Assemblée Nationale de 1871 à 1875.

Sénateur inamovible de 1875 à 1894.

Ministre de la Justice et des Cultes du 30 janvier au 29 juillet 1882.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. III, p. 373.)

Gustave Humbert fut réélu vice-président du Sénat le 10 janvier 1889 et le 16 janvier 1890. En outre, il avait été élu vice-président de la Haute Cour de justice le 12 avril 1889. Mais il abandonna ces deux vice-présidences le 15 février 1890, à la suite de sa nomination par le Président de la République comme premier président de la Cour des comptes.

Cette haute juridiction ne lui était pas étrangère puisqu'il y avait déjà exercé les fonctions de procureur général de 1877 à 1880. Gustave Humbert était convaincu de l'importance du rôle que devait jouer la Cour des comptes. Il eut d'ailleurs à ce sujet l'occasion de faire un large exposé devant le Sénat le 2 mars 1894, lors de la discussion d'un projet de loi tendant à autoriser les travaux pour l'installation de la Cour dans le pavillon de Marsan. Jusque-là, la Cour des comptes siégeait dans les locaux du Palais-Royal, mal adaptés à son fonctionnement ; Gustave Humbert, soucieux d'obtenir une installation digne d'elle, souhaitait qu'elle pût s'établir dans le Palais d'Orsay qui aurait été restauré pour la circonstance. Ce projet, bien qu'approuvé par le Sénat, ne fut cependant pas réalisé.

Gustave Humbert — juriste éminent — prit également très souvent la parole à la tribune du Sénat au cours de discussions concernant des questions juridiques. On peut citer particulièrement ses

interventions sur la proposition de loi relative à la progressivité des peines en cas de récidive (2 et 29 juin 1890), sur la proposition de loi tendant à modifier les droits de l'époux sur la succession de son conjoint prédécédé (21 novembre 1890), sur la proposition de loi relative aux rapports des agents de chemins de fer avec les compagnies (28 novembre 1890).

Il mourut le 24 septembre 1894, âgé de 72 ans. Il était officier de la Légion d'honneur depuis 1880.

HUMBLLOT (EMILE), né le 6 juin 1862 à Joinville (Haute-Marne), mort le 31 décembre 1931 à Paris.

*Sénateur de la Haute-Marne
de 1920 à 1951.*

Emile Humblot fut choisi pour maire par les habitants de sa ville natale en 1908, après y avoir rempli pendant 14 ans la charge de conseiller municipal. En 1918, il était élu au Conseil général de la Haute-Marne, dont il devait par la suite assumer la présidence.

Deux ans plus tard, il se présentait aux élections sénatoriales dans ce département, sous l'étiquette de l'union républicaine. Il obtint dès le premier tour 396 voix des 740 votants. Réélu de même en 1924 par 551 voix, il restera sénateur jusqu'à sa mort.

Curieuse carrière d'un homme *a priori* peu destiné à participer activement à la vie publique : Emile Humblot était en effet peintre et graveur de son état. Sa province d'origine lui doit plusieurs ouvrages d'archéologie régionale, en particulier *Notre vieux Joinville*, publié en 1928. Il est l'auteur de diverses peintures et gravures représentant des paysages champenois et ses talents artistiques lui valurent la médaille d'or des artistes français.

Loin de renier ses premiers intérêts, il s'efforça de conjuguer leur défense avec l'exercice de ses fonctions politiques. La plupart de ses travaux et de ses interventions à la Haute Assemblée ont concerné les questions artistiques et culturelles. C'est ainsi qu'il prit à plusieurs reprises la parole à l'occasion de la discussion du budget des Beaux-arts. Membre très actif de la commission de l'enseignement, il fit partie temporairement des commissions sénatoriales de la comptabilité, de l'aéronautique commerciale, des finances. Il fut secrétaire du Sénat de 1926 à 1929.

Fondateur et président du groupe sénatorial de l'art, il anima en outre de nombreux organismes extraparlamentaires, tels que la Société des lettres, des arts et des sciences de Saint-Dizier, la Société des amis des arts de la Côte-d'Or, l'Association française d'expansion artistique à l'étranger, dont il fut président. Il était également membre du Conseil supérieur des beaux-arts et du Conseil supérieur des monuments his-

toriques, inspecteur de la Société française d'archéologie, membre de l'Association de la presse républicaine. En 1929, il fut nommé directeur du Musée de Dijon.

Au moment de sa mort, survenue à Paris le 21 décembre 1931 — il était alors âgé de 69 ans — Emile Humblot organisait à Londres une exposition d'œuvres d'art françaises des siècles passés.

Il était officier de l'Instruction publique et du Mérite agricole.

HUON DE PENANSTER (CHARLES, MARIE, PIERRE), né le 11 octobre 1832 à Lannion (Côtes-du-Nord), mort le 31 mai 1901 à Ploubezre (Côtes-du-Nord).

*Représentant des Côtes-du-Nord
à l'Assemblée Nationale de 1871 à 1876.
Député des Côtes-du-Nord de 1876 à 1881.*

*Sénateur des Côtes-du-Nord
de 1886 à 1901.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. III, p. 376.)

Huon de Penanster qui, en 1888, avait été désigné par la droite pour siéger au bureau du Sénat comme secrétaire, fut réélu à ce poste en 1889 et en 1890.

Ses deux dernières interventions à la tribune datent de 1889. Les 21 et 24 juin, dans la discussion d'un projet de loi sur les ports militaires, il plaide avec chaleur la cause de Lézardrieux, port des Côtes-du-Nord. Le 1^{er} juillet, on discute sur le transfert au Panthéon des cendres de Lazare Carnot, Marceau et Baudin. Huon de Penanster présente un contre-projet pour demander qu'on rende au culte l'église élevée par Louis XV à Sainte Geneviève, patronne de Paris. Mais il en profite surtout pour parler violemment contre Carnot et contre Hache. Malheureusement, un lapsus lui ayant fait prendre le 18 Fructidor pour le 18 Brumaire, la confusion fut relevée par le rapporteur, à la « bruyante hilarité de la gauche ». Huon de Penanster, abandonnant alors les bruits de la tribune pour le silence du cabinet, écrivit l'histoire d'*Une conspiration en l'an XI et en l'an XII*, publiée en 1896. Dans cette œuvre qu'il a voulue « d'impartialité historique et de justice », il a tenté de montrer que la « conspiration » de Cadoudal, Moreau et Pichegru avait été inspirée par Fouché et Bonaparte.

Huon de Penanster avait été réélu au premier tour lors du renouvellement du 7 janvier 1894, par 722 voix sur 1.248 suffrages exprimés.

Gravement malade depuis longtemps, il mourut le 31 mai 1901, âgé de 69 ans, après avoir représenté les Côtes-du-Nord au Parlement pendant vingt-cinq ans.

HURARD (MARIUS), né le 14 octobre 1848 à Saint-Pierre (Martinique), mort le 8 mai 1902 à Saint-Pierre.

Député de la Martinique de 1881 à 1893.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t III, p. 378, qui donne une date de naissance inexacte.)

Il est élu pour la troisième fois député de la Martinique aux élections de 1889, au second tour de scrutin, par 3.253 voix sur 3.729 votants et 21.353 inscrits, ce qui représente plus de 80 % d'abstentions.

Membre de diverses commissions spéciales, il signe un rapport sur la proposition de loi adoptée par le Sénat concernant l'organisation judiciaire dans les colonies de la Guadeloupe, de la Martinique et de la Réunion. Il intervient rarement et donne sa démission de député le 25 avril 1893.

Il meurt le 8 mai 1902, victime de la catastrophe de la Montagne Pelée. Il était âgé de 54 ans.

HUSSEL (LUCIEN), né le 27 décembre 1889 à Voiron (Isère)

Député de l'Isère de 1932 à 1942.

La vie de Lucien Husssel est placée sous le double signe de la fidélité à son parti, la S.F.I.O. et du dévouement pour sa province natale et pour sa ville, Vienne.

Exerçant la profession de publiciste, il s'intéressa de bonne heure à la vie politique de son pays. Militant convaincu, il devint secrétaire de la section socialiste de Vienne, puis de la fédération socialiste de l'Isère. En 1931, il fut élu maire de Vienne et, par la suite, constamment réélu jusqu'à la guerre. Le Conseil général de l'Isère fit de lui son président.

Aux élections législatives de 1932, Lucien Husssel se présenta dans la 1^{re} circonscription de Vienne. Opposé à un radical indépendant, Payen, qui l'avait distancé au premier tour, et à un radical-socialiste Bloch, il l'emportait au second tour, obtenant 9.597 suffrages pour 19.003 votants, contre 8.969 à Payen. A la Chambre, membre de la commission de l'armée, de la commission d'assurance et de prévoyance sociales et de la commission des comptes définitifs, il s'intéressa surtout aux problèmes du chômage et du respect des lois sociales par les employeurs. Sur un plan général, son action ne se séparait pas de celle du parti socialiste tourné, en matière de politique extérieure, vers le désarmement et la compréhension mutuelle entre les peuples, sous l'égide de la S.D.N. et, en matière de politique intérieure, vers la solution de la crise économique par la suppression des privilèges du capitalisme.

En 1936, Lucien Husssel fut réélu au second tour de scrutin avec 10.114 suffrages pour 18.838 votants, se débarrassant assez aisément de son principal adversaire, Gaivalet, agriculteur. A la commission de l'armée, à la commission spéciale chargée de l'examen des projets de loi sociaux, il poursuivit sa tâche dans le cadre de la discipline socialiste, prenant bien garde de distinguer — comme l'avait fait Léon Blum — la grande propriété capitaliste, sévèrement jugée, et la petite propriété privée, considérée comme digne de respect et de protection. Soucieux des intérêts locaux, il déposa plusieurs propositions de loi de caractère particulier, l'une d'entre elles prévoyant la transformation de l'école pratique de commerce et d'industrie de Vienne en école nationale professionnelle de draperie.

Mais la véritable action de Lucien Husssel se situe au niveau de son administration municipale. A ses réalisations d'urbanisme, construction d'égouts et de trottoirs, de quais le long du Rhône, édification d'un hôpital et d'un nouveau pont, vient s'ajouter, dans la vieille cité romaine de Vienne, une œuvre de résurrection des trésors d'archéologie enfouis dans le sol : cloître, joyau de l'art chrétien et théâtre antique.

Sachant bien qu'il paierait ce geste du prix de sa sécurité, il fut l'un des quatre-vingts parlementaires qui, le 10 juillet 1940, refusèrent de voter la loi des pleins pouvoirs au maréchal Pétain.

HYMANS (MAX, ROBERT), né le 2 mars 1900 à Paris.

Député de l'Indre de 1928 à 1942

Sous-Secrétaire d'Etat au Commerce du 22 juin 1937 au 18 janvier 1938.

Sous-Secrétaire d'Etat aux Finances du 18 janvier au 13 mars 1938.

Ancien élève du collège Rollin à Paris, Max Hymans entra à l'Ecole centrale des arts-et-manufactures. Mais, intéressé de très bonne heure par la politique, il ne voulut pas se contenter d'une formation d'ingénieur et poursuivit simultanément des études juridiques. Après sa sortie de l'Ecole centrale, devenu chef de chantier dans une société industrielle de Compiègne, il obtint son diplôme de doctorat en droit et s'inscrivit en 1927 au barreau de Paris. Sa double compétence de juriste et de technicien le conduisit à s'occuper par préférence des litiges relatifs aux brevets d'invention.

Séduit par la politique, il décida de se présenter aux élections législatives de 1928 comme candidat du parti socialiste S.F.I.O. dans la 2^e circonscription de Châteauroux. D'abord distancé par d'Ornano, républicain de gauche, Hymans l'emporta au second tour avec 7.663 suffrages pour 15.017 votants, contre 6.999 à son adversaire. A la Chambre, ce très jeune député de

28 ans ne tarda pas à se signaler par une belle éloquence au service d'une très vive intelligence. Membre de la commission du commerce et de l'industrie, de la commission des douanes et de la commission de législation civile et criminelle, il intervient à de nombreuses reprises sur des questions touchant notamment au commerce extérieur, au cours des blés et à la sécurité aérienne.

Aux élections législatives de 1932, Max Hymans, conseiller général de l'Indre depuis octobre 1931, renforça sa position électorale. En tête dès le premier tour il battit au second tour son rival, d'Ornano, par 8.150 voix contre 6.278 pour 15.098 votants. Nommé président de la commission des douanes, il s'intéressa de très près aux différents aspects de la politique douanière et contingentaire. Il intervint à maintes reprises pour la création d'un ministère de l'Economie nationale. On retrouve aussi son nom parmi ceux des promoteurs de la fusion en une seule des cinq compagnies aéronautiques françaises. Il assumait enfin les fonctions de secrétaire général de la délégation des gauches.

Depuis mai 1935, il est conseiller municipal de Valençay, cette jolie

cité de Touraine qui se développe à l'ombre du château de Talleyrand.

Sa réélection en 1936 ne posa guère de problème. En tête au premier tour, il obtint au second tour 8.102 suffrages sur 14.364 votants contre 5.864 à Alexis, radical indépendant. Membre de la commission spéciale chargée de l'examen des projets de loi sociaux, de la commission du suffrage universel et de la commission de législation civile et criminelle, il fut aussi nommé membre de la commission des finances, pour le compte de laquelle il rapporta, notamment, les crédits de l'aéronautique.

Président de la commission de la propagande de l'Exposition internationale de 1937, Max Hymans fit partie des troisième et quatrième cabinets Chautemps, d'abord comme sous-secrétaire d'Etat au Commerce du 22 juin 1937 au 18 janvier 1938 puis, jusqu'au 10 mars 1938, comme sous-secrétaire d'Etat aux Finances.

Mobilisé en 1939 comme capitaine au 31^e régiment d'artillerie, il fut cité en juin 1940 lors des combats de l'Ailette.

Le 10 juillet 1940, au Congrès de Vichy, il accorda les pouvoirs constituants au maréchal Pétain.